

*LE SEMEUR DU KASAÏ*

Revue pluridisciplinaire  
Numéro 2, deuxième semestre 2007



Le Semeur du Kasai (LSK) est une revue scientifique pluridisciplinaire publiée grâce au projet «Leadership en développement coopératif» financé par l'Agence canadienne de développement international, dans le cadre du programme de partenariat des Collèges canadiens (PPCC). Le Collège Boréal est le maître d'œuvre du projet dont le site est [www.kuetu.com](http://www.kuetu.com)

Les textes publiés dans cette revue expriment librement les opinions de leurs auteurs. Ils n'engagent pas la responsabilité des éditeurs institutionnels que sont l'Institut supérieur de développement rural (ISDR-Tshibashi) et l'Institut supérieur de développement intégral (ISDI). La coédition assumée par le collège Boréal est de type technique. Un comité d'appui scientifique constitué de Kasaiens de la Diaspora collabore à la réalisation de la revue.

Pour toute correspondance concernant les droits d'auteur et le contenu de la revue (articles, comptes rendus, notes et remarques) et toute demande concernant la rédaction, prière de s'adresser à : Le Semeur du Kasai, ISDR-TSHIBASHI, B. P. 70 Kananga, Kasai occidental, République démocratique du Congo.  
[issrkg@yahoo.fr](mailto:issrkg@yahoo.fr) ou Comité scientifique appui  
E-mail: [institutrika@yahoo.ca](mailto:institutrika@yahoo.ca) ou encore le coéditeur technique : Les Éditions Glopro ([Glopinter@yahoo.ca](mailto:Glopinter@yahoo.ca)).

© 2007 Le Semeur du Kasai et les auteurs  
Dépôt légal – 3ème trimestre 2007  
Bibliothèque nationale de la RD Congo KK 3.0704 - 57057.

ISSN 1913-9608

*LE SEMEUR DU KASAÏ*

Revue pluridisciplinaire

Numéro 2, deuxième semestre 2007

## **LE SEMEUR DU KASAI**

### **Direction**

Directeur : Modeste Bukasa Tubadikukub

Directeur – adjoint : Lambert Museka Ntumba

### **Administrateurs**

André Nkongolo

Jacques Kanku

### **Comité de rédaction**

Honoré Mukadi Luaba, Boniface Beya Ngindu, Joseph Mputu, Mulamba Katoka, Geneviève Tuanyishayi Mulopo, Evelyne Tshiabidi.

### **Comité scientifique de sélection**

Bonaventure Bibombe, Joséphine Bitota, Oscar Bimwenyi, Antoine Bushabu, Joseph Kabamba, André Kabasele, François Kabasele, Joseph Kalamba, Sylvain Kalamba, Jean-Pierre Kapongo, Philippe Kanku, Philippe Malu, François Mpamba, Paul Mukenge Bantu, Joseph Mulumba Musumbu, Parice Munabe, Etienne Mutshipayi, Eddie Kabasele Munyoka, Pierre Mvita, Albert Ndomba, Maurice Ndjondjo, Alphonse Ngindu Mushete, Ntumba Mwena Mwanza, Lushiku Nkombua, Paulin Ntumba Ngandu, Jean-Adalbert Nyeme, René Okitundu, Albertine Tshibilondi, Jean-Pierre Tshikuna Matamba, Pierre Tshimbombo.

### **Comité scientifique d'appui**

Institut de recherche et d'information sur le Kasai

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Les Églises indépendantes et charismatiques en République Démocratique du Congo (RDC) et leur engagement dans le développement du pays</b>	<b>7</b>
Lambert Museka Ntumba	
<b>De la rumba à la champeta ou la métamorphose de la « música africana » sur la côte caraïbe colombienne</b>	<b>27</b>
Martin Kalulambi Pongo	
<b>La représentation de la mort dans l'œuvre poétique de Marc Quaghebeur</b>	<b>53</b>
José Tshisungu wa Tshisungu	
<b>Analyse socioéconomique des facteurs de l'adoption des semences améliorées de maïs dans la ceinture verte de Kananga</b>	<b>80</b>
Eddie M. Kabasele, S. L. Tubene, Bululu Kabatakaka, J. Shokotshi Kanku et L.Tshibombi	
<b>Rapport sur la situation des droits de l'homme au Kasai occidental en 2006</b>	<b>99</b>
Beya Ngindu et le Reprodhoc	

**Les Églises indépendantes et charismatiques en République Démocratique du Congo (RDC) et leur engagement dans le développement du pays**

Lambert Museka Ntumba  
Directeur, ISDI, Kananga (RD Congo)

**1. Introduction**

Pour le propos qui va être le nôtre dans les lignes qui suivent, nous nous en tiendrons, en ce qui concerne les définitions et distinctions relatives à ce qui est communément appelé : « Nouveaux Mouvements Religieux », aux acceptions déjà abondamment répandues par bien des études consacrées à ce sujet. Ces « Nouveaux Mouvements Religieux » sont appréhendés tels du fait de leur démarcation d'avec les Églises officielles et universelles venues, pour ce qui est du continent africain, avec les missionnaires étrangers. C'est pourquoi celles-ci les considèrent génériquement comme des « Sectes » pour signifier qu'ils se sont séparés des Églises – mères (Secedere, secare) et suivent d'autres prophètes (sequi, sectari) (Malemba Mukengeshayi N'sakila 1993-1994 : 324-325 ; Delhez 1994 : 36).

À leur sujet nous nous poserons la question de leur contribution au développement du Congo (R.D). Nous distinguerons trois moments essentiels : leur configuration ou moment du cliché de leurs traits constitutifs fondamentaux, moment le plus étendu à la fois pour son intérêt documentaire et puisqu'il servira de clé d'explication de leur positionnement face au problème du développement du pays – deuxième moment – avant d'esquisser quelques perspectives d'avenir, comme troisième moment.

## **2. Principaux éléments constitutifs des nouveaux mouvements religieux**

### 2.1. Prolifération des sectes et prolifération du sous-développement

Mabasi Bakabana caractérise Kinshasa, la capitale de la RDC, par trois mots : « une vaste poubelle, un grand bar et un vaste groupe de prière » (Mabasi Bakabana 2006 : 233-234) et le géographe congolais Constantin Kakese constate que dans ce pays les lieux de culte ont « un volume de concentration de un lieu de culte pour 5 à 10 parcelles d'habitation » (cité par Elongo Lukulunga 2002 : 474). L'on pourrait donc dire que si le développement d'un pays se mesurait au nombre de ses églises et de leurs adeptes, nul doute que la RDC se situerait aux premières loges du point de vue « développement » et non à la 167<sup>e</sup> place en ordre croissant de pauvreté parmi les pays du monde dont on la dit « créditée » aujourd'hui.

Y a-t-il une explication à ce paradoxe ? Nous pensons la trouver dans leurs traits constitutifs eux-mêmes.

### 2.2. Éléments constitutifs des nouveaux mouvements religieux

Nous en épinglons quatre : la figure du chef charismatique ou prophète fondateur, l'utilisation spécifique de la Bible judéo-chrétienne, l'appareil éthico-doctrinal, tel qu'il transparaît à travers les prédications des pasteurs, et l'organisation matérielle susceptible de soutenir l'effort de contribution au développement du pays. Ce sont ces éléments que nous mettrons ensuite en rapport avec les impératifs du développement.



### 2.2.1. La figure de proue du chef charismatique et prophète fondateur

Musua Mimbari en parle en des termes sévères : « le chef charismatique, dit-il, très souvent intellectuellement borné, s'enferme dans le culte de sa personnalité. Les fidèles, envoûtés par la personnalité de leur chef, s'enferment dans l'irrationnel et dans le fanatisme » (Musua Mimbari 1993-1994 : 352).

Comment en arrive-t-on là ? Damase Diongonge Otshudi a la réponse juste : « le chef spirituel, dit-il, perd en quelque sorte, aux yeux des adeptes, son humanité ordinaire. Il devient une personne supérieure aux humains. Il acquiert un statut spécial qui fait de lui un ami intime, si pas un confident de Dieu avec qui il peut entrer en contact direct à tout moment. Il a des révélations et des visions pratiquement en permanence. Censé être complètement rempli du Saint – Esprit, le chef spirituel est considéré comme un élu de Dieu que Dieu gratifie de multiples dons spéciaux lui permettant de prédire l'avenir, d'opérer des miracles (...). Il devient la personne capable de donner des solutions-miracles immédiates à tous les problèmes collectifs et individuels des adeptes (...). Il se présente à eux comme la seule personne qui peut conduire au salut ainsi bien spirituel que matériel » (Djongonge Otshudi 1993-1994 : 186 ).<sup>1</sup>

Une telle figure de chef charismatique et prophète fondateur est bien significative au regard des impératifs du développement dont nous allons traiter plus loin.

### 2.2.2. L'utilisation spéculaire de la Bible judéo-chrétienne

Point n'est besoin de s'étendre sur cet élément constitutif des sectes et autres Églises indépendantes africaines. Elles utilisent abondamment la Bible judéo-chrétienne.

---

<sup>1</sup>Voir, entre autres, au Kasai, la figure du Souverain Sacrificateur KADIMA BAKENGE MUSANGILAYI (1986 : 6-8)

Mais s'agit-il bien d'une lecture de la Bible susceptible de porter l'effort de développement ?

### 2.2.3. L'appareil éthico-doctrinal

Considérons-le à travers les prédications qui le véhiculent. De manière lapidaire Colinon avait déjà depuis longtemps résumé l'opinion généralement répandue sur la pauvreté du fond -en contraste saisissant avec le brio de la forme - des prédications dans les Sectes : « les sermons dans les sectes, dit-il, sont souvent ridicules, presque toujours vides de substance ( ... ) », malgré que « la place qu'y tient la lecture de la Bible - même si l'interprétation en est fautive ou fantaisiste - est prépondérante » (Colinon 1959 : 117-118 ).

Analysant un échantillon représentatif de ce genre de prédication dans les fameuses « campagnes d'évangélisation » de Reinhard Bonnke, évangéliste allemand, président fondateur de « Christ For all Nations », que la ville de Kananga a eu aussi le privilège de recevoir lors d'une de ses tournées. G. Jageneau y relève l'enseignement selon lequel « la solution à tous les maux humains (exactions, corruption, mauvaise gestion, oppression, tortures, dictatures...) ne peut venir que de Dieu, comme si l'homme ne porte aucune responsabilité...Campagne d'évangélisation ?-Pour le moins douteuse, conclut-il » (Jageneau, op.cit. : 81-82).

Il faut, hélas, ajouter que même là où la doctrine de certaines sectes prêche la lutte contre la pauvreté, comme c'est le cas des Eglises néo-pentecôtistes prêchant une nouvelle « doctrine de la prospérité » que Vicky Elongo Lukulunga oppose à l'ancienne doctrine pentecôtiste de la sainteté » (Elongo Lukulunga, op.cit. 470, 471), il s'agit encore le plus souvent soit d'une supercherie au profit des seuls pasteurs, soit d'une vision de la prospérité restreinte au seul cercle des adeptes sans engagement social de portée nationale. C'est ainsi que Lukulunga n'hésite pas à dire :

« Chacun des fondateurs exploite l'ignorance, la crédulité des chrétiens (peut-être des crétins), leur sucent le peu de ressources dont ils disposent en leur distribuant des miracles et en leur promettant le royaume des cieux (...), pendant que eux-mêmes s'empiffrent au grand dam des pauvres croyants (...). Pour ce fait, le jargon populaire et sarcastique des habitants de Kananga a affublé ces Églises du nom de « Dikablo » qui évoque ces étalages commerciaux des revendeurs informels qui se font de l'argent à longueur de journées et à tous les coins de rue.

Les conséquences sociopolitiques désastreuses pour l'Afrique d'une telle vision éthico-doctrinale se laissent aisément deviner. Mais les premières se notent déjà à travers l'organisation matérielle de la plupart de ces Sectes et Églises indépendantes elles-mêmes.

#### 2.2.4. Organisation matérielle

Elle sera logiquement fonction de l'attitude des uns et des autres vis-à-vis du monde et des tâches à y remplir.

##### 2.2.4.1. Sectes et rapport au monde

Sur cette base, Kibanga Muhilh distingue sept types de Sectes : a) Sectes conversionistes (Sectes pentecôtistes, Assemblée de Dieu, Mayi Mobikisi, etc.) ; b) Sectes révolutionnaires (Témoins de Jéhovah, Bima ou Eglise de Jésus, etc.) ; c) Sectes introversionistes ou piétistes (Nzambe Malamu, Adventistes du 7<sup>e</sup> jour, etc.) ; d) Sectes gnostiques (Rose-croix, Mahikari, Brahnamisme, Foi Ba'hai, Eglise de la Scientologie, etc.) ; e) Sectes thaumaturges (groupes spiritualistes) ; f) Sectes réformistes (Quakers) ; g) Sectes utopiques (1993-1994 : 335-338).

Elles ont pour dénominateur commun, dans leur rapport au monde, soit de considérer celui-ci comme corrompu et donc à détruire ou à quitter- en ne prenant aucun

intérêt à ses projets de société et en s'enfermant dans le cercle restreint des adeptes - ou à transformer, mais par des outils particuliers comme des connaissances ésotériques (gnose) ou les miracles, abondamment distribués par Dieu dans la vie des individus.

#### 2.2.4.2. Situations de terrain

Dans des entretiens - en l'absence d'enquêtes représentatives en bonne et due forme - avec quelques hommes de terrain au Kasai en 2006 et 2007, sur la question de savoir quelle organisation leur Eglise a mise sur pied dans le domaine du développement de ses membres et de tout le pays, voici les réponses :

- un pasteur, de l'Eglise Tabernacle, âgé de 36 ans, cultivateur, déclare que seul à partir de l'année 2006 lui-même a initié avec un groupe la pratique de s'entraider dans la culture des champs de chacun, afin d'avoir dans la caisse commune de quoi prendre en charge d'autres pasteurs qui viendraient les visiter. Quant au développement du pays, ils n'ont aucun programme et s'en remettent à la volonté des chefs des villages.
- Un autre pasteur, 42 ans, cultivateur, de l'Eglise « Message de William Bran Ham » avoue qu'il n'existe aucune organisation dans son Eglise relative au développement des adeptes et que pour ce qui est du développement du pays, les membres de son Eglise n'ont pas à se mêler de ces affaires d'hommes charnels.
- Un évangéliste de l'Eglise Néo-apostolique, âgé de 41 ans, cultivateur, dit que les membres de son Eglise s'entraident sur les champs individuels et dans le reste de leur vie et qu'ils possèdent en commun dans son

village un élevage de poules et de lapins. Quant au pays, ils ne s'intéressent pas à sa vie politique.

- Enfin, un pasteur de l'Eglise « Mutshi Mutshiamakane » (Eglise de la croix), 62 ans, cultivateur, déclare qu'il n'existe aucune organisation relative au développement du pays et qu'ils ne peuvent pas s'intéresser aux affaires politiques.

Il est temps de confronter cette réalité aux impératifs du développement intégral de la R.D.C.

### **3. Face aux impératifs du développement intégral de la R.D.C**

Il s'agit à présent d'évaluer la capacité des Sectes à contribuer au développement de la RDC à partir de leur configuration spécifique analysée plus haut.

3.1. « Dis-moi quelle est ta religion et je te dirai quel est ton développement »

Paraphrasant, comme dans notre sous-titre, l'adage bien connu « Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es », il est permis, en repassant en revue les éléments constitutifs des nouveaux mouvements religieux, de répondre aisément à notre question de départ.

3.1.1. Prophète mystique ou acteur social ?

La figure du chef charismatique et prophète fondateur des Sectes que nous avons relevée est loin d'être celle d'un véritable acteur social, au sens sociologique du terme, qui soit à même d'impulser une dynamique de développement social pour sa société.

L'acteur social, en effet, est tel, en tant que ses pratiques discursives et opérationnelles ont une signification collective et sociale ; en tant qu'il est l'auteur de la

construction sociale et qu'il est capable de « prendre conscience, par une prise de distance intellectuelle nécessaire, non seulement des actes qu'il pose, mais de toutes leurs dimensions sociales, y compris dans leurs aspects non apparents qui appartiennent à une logique sociale bien déterminée (cf. Houtart 1983 : 25). C'est ainsi qu'au confluent de la conscience personnelle de cet acteur social et des conditions objectives de changement qu'il rencontre, il pourra jouer pleinement son rôle de détonateur et contribuer à la transformation en mieux des conditions de vie de sa société (Ibid. : 2, 25).

Rien de tel chez le chef charismatique des Sectes au Congo, entouré plutôt, comme on l'a vu, d'une aura mystique et crédit de puissance miraculeuse pour trouver des solutions à tout problème. Il ne peut avoir, dans ces conditions, aucune contribution significative au développement du pays.

Rien chez lui de comparable avec le Christ Jésus, le fondateur du christianisme, qui fut aussi, parce que « vrai homme et vrai Dieu » (A. Grillmeier 1973 : 552 ; Symbole de Nicée-Constantinople) un véritable acteur socio-religieux. A ce titre, n'a eu de cesse de subvertir radicalement le système idéologique et religieux dominant, centré sur le Temple, « symbole et lieu de la présence divine, mais également du pouvoir politique et du pouvoir économique d'Israël ». C'est ainsi qu'il pouvait donner quelque satisfaction aux « intérêts partiels et immédiats » des Am-ha-res (ou littéralement : peuple de la terre), ces « pauvres de Yahvé », masse dominée et tenue pour insignifiante économiquement, politiquement, socialement, religieusement, tout en les invitant à les dépasser pour aller au-delà de l'immédiateté. (F. Houtart 1980 : 243-253).

À sa suite, ses apôtres qui l'avaient un jour entendu leur dire à propos de la foule qui l'avait suivi : « donnez-leur vous-mêmes à manger » (Mc 6,37),

s'empressèrent, dès le départ du Maître, d'organiser la vie des premiers chrétiens en une communauté où « personne n'était dans le besoin » (Ac 5, 34).

Dans la succession bimillénaire des apôtres, l'on pourrait distinguer, pour la période contemporaine, des figures de chefs d'Église comme, du côté catholique, les Papes Paul VI et Jean-Paul II, pour nous limiter à eux, dont le discours, les écrits et l'engagement dans le domaine social ont connu un retentissement mondial.

C'est qu'il existe une importante différence de base éthico-doctrinale entre ces deux approches religieuses.

### 3.2.1. Pratique discursive et organisation matérielle démobilisatrices ou socialement engagées ?

Une lecture partielle et partielle de la Bible, souvent marquée au coin d'un fondamentalisme contempteur des valeurs du monde ainsi que l'interprétation éthico-doctrinale bornée qui en découle de la part des Sectes ne peuvent guère engendrer une pratique discursive et une organisation matérielle adéquates pour l'engagement dans le développement de la communauté. Elles ne peuvent qu'être démobilisatrices et se transformer en « opium du peuple » (Cité par O. Hirmer 1981 : 71) plutôt qu'en « tocsin du peuple », selon le mot du brésilien Michael Löwy pour signifier leur capacité à agir comme « une clochette qui réveille les opprimés de leur torpeur, de leur passivité, de leur fatalisme » (Cité dans Coeli 1988 : 22), à tel point que Che Guevara a pu dire, sous le registre politique, que la « révolution en Amérique latine se fera avec les chrétiens ou ne se fera pas » (Ibid.).

C'est que le développement a son « ethos » propre qui a besoin de rencontrer, dans leurs aspects positifs à tous les deux, celui de la religion en face pour espérer un mariage harmonieux.

### 3.2.2. Ethos du développement et religion engagée

Martine Cohen résume en cinq points cet « ethos » présenté comme « l'esprit du capitalisme » :

- le goût de la réussite ;
- le goût du changement, de l'initiative et même du risque ;
- un pragmatisme sans complexe, motivé par la seule recherche de l'efficacité ;
- la volonté d'indépendance par rapport aux conventions sociales ;
- le goût pour un engagement personnalisé dans le cadre du travail, notamment ... » (M. Cohen 1993 : 57).

Rien à voir avec la vision spiritualiste étriquée des Sectes en général au Congo dans le domaine du développement et qui contraste avec la puissance de la Parole de Dieu à large spectre que l'on retrouve dans la Bible judéo-chrétienne, puissance de la parole qui, touchant à des aspects aussi bien d'ordre politique et économique ( cf. Deut 17, 14-20 ; 24, 14-15 ; Jos 5, 12 ; Lv 19,9-13) que strictement rituel et religieux, a su organiser Israël en une nation qui a transformé un sol ingrat en une terre « où coulent le lait et le miel » ( Ex 3, 8 ; Jos 5,6 ) et qui soit gouvernée selon le droit et la justice ( cf. Deut 17,14-20 ; Lv 19, 15 ; Ps 33 (32), 5 ; 72 (71), 1-2 )

Contraste également avec la vision de la foi qu'on retrouve dans les grandes Églises chrétiennes traditionnelles comme celle que résume, côté catholique, le Synode des Évêques sur « la Justice dans le monde » en déclarant : « le combat pour la justice et la participation à la transformation du monde nous apparaissent pleinement comme une dimension constitutive de la prédication de l'Évangile » (Synode des Évêques 1971).

Plus près de nous, au Congo - puisque c'est de lui qu'il s'agit - feu l'Archevêque de Kananga, Mgr Bakole wa Ilunga, qui présida pendant de longues années la Commission épiscopale nationale du Développement, n'hésita pas à



intituler une de ses lettres pastorales : « Évangéliser, c'est développer » (Bakole wa Ilunga 1971) et le justifia, comme, du reste, à travers tous les diocèses du pays, par des réalisations socio-économiques de grande portée.

C'est que, comme l'affirme l'indien Swami Agnivesh, ressortissant de ce continent asiatique, terre des grandes religions aux milliards de croyants, « le rôle même de la vraie spiritualité est d'aider les gens à faire face au monde dans lequel ils vivent, avec tous ses défis et ses chances, de manière à affirmer et enrichir leur humanité et leur dignité » (Swami Agnivesh 1999 : 326) ; ou encore comme le dit Karl Marx - belle ironie pour les hommes de religion que de l'entendre d'un athée - : « si les membres d'une religion ignorent les problèmes sociaux et se contentent d'attendre qu'ils puissent entrer au ciel, cette forme de religion est erronée et déviée » ( cité par O. Hirmer 1981 : 71)

De l'instantané que nous avons tiré des nouveaux mouvements religieux en RDC il apparaît que telle n'est pas leur vision habituelle des choses. Il en découle comme conséquence que leur contribution au développement du pays, là où elle existe, est insignifiante.

Peut-il y avoir pour eux de meilleures perspectives d'avenir en ce domaine ? Oui, sans doute, à quelques conditions.

#### **4. Perspectives d'avenir**

Il n'y a, à notre avis, d'espoir de meilleures perspectives d'engagement des Sectes pour le développement que si quelques conditions essentielles se combinent pour déclencher chez elles un changement de vision et de pratique. Retenons-en quatre parmi, sans doute, bien d'autres :

#### 4.1. La réglementation de l'Etat

Il est essentiellement question de rappeler et de redonner force à la législation existante ou ayant existé en RDC depuis des décennies, en ce domaine, et curieusement négligée par ceux-là mêmes qui sont censés la faire appliquer, puisqu'elle est susceptible de mettre les Sectes dans les conditions de mieux participer au développement du pays.

Et à titre de rappel, le juriste Congolais, feu Mgr E. Ludiongo Ndombasi fait remarquer, entre autres, les dispositions légales comme :

- La loi n° 71-012 du 31 décembre 1971, art. 4, qui stipule que « pour être fondateur d'une entité religieuse, il faut, entre autres, être âgé d'au moins 40 ans, disposer d'une licence, d'un doctorat ou d'un tout autre document attestant qu'on a suivi avec succès et pendant 4 ans un enseignement religieux dans un Institut de Théologie du Pays ou de l'étranger, avoir au départ un capital en espèces de 100.000 Zaires (équivalent de 200.000 dollars USD à l'époque) dans un compte de dépôt ou dans une des banques du Zaïre » (...);
- L'ordonnance n° 92/Aimo du 28 mars 1942 stipulant que « les membres d'une Secte quelconque doivent, dans l'exercice de leurs droits, éviter les tapages nocturnes, les cris, les chants, la percussion des tam-tam et tout ce qui est susceptible de troubler la paix et la tranquillité des habitants » (...) ( aspect de plus en plus déplorable du fonctionnement des Sectes si prolifiques aujourd'hui et qui par de tapageuses veillées de prière nocturnes prolongées jusqu'au petit matin non seulement voient leur force au travail diminuer le lendemain, mais aussi celle des voisins qui ont été continuellement perturbés dans leur repos ) ;

Bien que Jacques Anyenyola Welo et Honoré Mukadi Luaba Nkamba assurent que le décret-loi du 29 janvier 1999 qui, du reste, ne fait que reconduire l'essentiel des lois précédentes « cherche à freiner la prolifération des associations religieuses en République Démocratique du Congo parce qu'elles constituent un danger à la fois social, politique et moral » (J. Anyenyola Welo et H. Mukadi Luaba 2000 : 251), force est de constater qu'on n'est bien loin aujourd'hui du résultat escompté. Il y a donc tout lieu d'incriminer la complaisance, si pas la corruptibilité et / ou le machiavélisme de l'État Congolais consistant à fermer les yeux, moyennant contrepartie, sur les abus de la majorité de ces nouveaux mouvements religieux ou à encourager inconsidérément leur prolifération comme une stratégie de distraction pour détourner l'attention du peuple de ses problèmes socio-économiques cruciaux et de l'incapacité de l'État à y donner satisfaction. Pire encore, dans les différentes lois existantes, il faut déplorer l'absence de dispositions relatives à l'engagement de toutes les Églises et mouvements religieux dans le développement du pays, sous peine d'interdiction comme nuisibles au progrès de la nation, au lieu de se limiter aux seules réserves concernant l'ordre public et les bonnes mœurs.

Voilà qui inciterait les Sectes désengagées sur le terrain social à changer leur fusil d'épaule pour le bien de tous.

#### 4.2. La conscientisation des adeptes sur la rationalité économique

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que les meilleures lois du monde pour obliger les adeptes des Sectes à s'engager socialement n'auraient aucun effet - à part celui, le cas échéant, de les transformer en martyrs de la répression - si l'on ne réussissait pas à les convaincre de passer de cette

espèce de religiosité fétichiste et non interrogée vers une religion assumée critiquement et ouverte à la rationalité du développement. N'est-ce pas aberrant, en effet, de rencontrer parfois au sein des Sectes des soi-disant intellectuels de haut niveau (professeurs d'Université, avocats, médecins, entrepreneurs, fonctionnaires, anciens prêtres, etc. ), totalement immergés dans cet « ésotérisme et occultisme entretenant l'irrationnel au détriment du rationnel », dont parle Musua Mimbari (op.cit. 353) et qui sont aussi prêts que n'importe quel ignare villageois à se laisser dépouiller de leurs biens pour l'enrichissement personnel de leur pasteur, avec l'espoir - jamais vérifié - de recevoir, en retour le centuple du ciel ?

Comment expliquer que les Sectes en RDC soient à cent lieues de l'exemple - pas toujours bon à imiter sur tous les points, il est vrai - de leurs parentes d'Europe ayant une activité économique intense, comme l'a découvert la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale Française, parlant même à leur sujet d'une influence économique inquiétante » ? ([www.assemblée-nationale.fr](http://www.assemblée-nationale.fr))

À côté des « conditions objectives », sans le concours de ces « conditions subjectives » de toute révolution, dont parlait Lénine, c'est-à-dire « la conscience des hommes, leurs espérances, leur idéologie, leur culture, leur foi » (Cité par Musua Mimbari, op.cit. 350-351), le pari serait d'avance perdu.

Mais puisque les combats intellectuels sont souvent les plus rudes à gagner et que, selon les expressions de Gérard Fourez, « la conscientisation est anxiogène », ce qui pousse à perpétuer de ces « prisons (idéologiques, religieuses, sentimentales, etc.) dont les prisonniers sont les gardiens » (G.Fourez 1979 : 32), il sera judicieux d'ajouter une approche plus pratique.

#### 4.3. L'œcuménisme pratique

Il ne s'agit pas ici seulement du sens technique strict que la théologie catholique, par exemple, donne au mot « œcuménisme » ou « mouvement œcuménique » pour signifier la réunification des chrétiens séparés, Unitatis Redintegratio : n° 4). Il s'agit aussi de cet aspect pratique qui s'élargit, au-delà du cercle des chrétiens, à tous les hommes de religion et à toutes les bonnes volontés, comme le dit Vatican II dans sa Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes, (Nostra Aetate : n° 1).

Voilà pourquoi, face à des problèmes d'alimentation et de scolarisation des enfants, d'assainissement du milieu et de soins médicaux, d'eau et d'électricité, de chômage et de pouvoir d'achat, d'exploitation de la communauté et de ses ressources locales à son détriment, bref, face à tous les problèmes de sous-développement qui assaillent, sans distinction de religion, les habitants d'une même formation sociale, les adeptes des Églises ouvertes à l'engagement en société feraient mieux d'approcher hardiment ceux des Sectes encore réfractaires et de les entraîner, comme cela se réalise déjà ci et là, dans l'élan de solidarité communautaire pour l'action de développement, sans s'embarrasser des divergences doctrinales d'ailleurs souvent mal maîtrisées par le commun des fidèles. C'est ce que le Pape Paul VI n'a pas hésité à prôner à Bombay, au cœur du pays de l'hindouisme, dans une allocution aux représentants des religions non-chrétiennes, le 03 décembre 1964 : « l'homme doit rencontrer l'homme, disait-il, les nations doivent se rencontrer comme des frères et sœurs, comme les enfants de Dieu. Dans cette compréhension et cette amitié mutuelles, dans cette communion sacrée, nous devons également commencer à œuvrer ensemble pour édifier l'avenir commun de l'humanité » (Paul VI 1965 : 132).

Voilà une troisième piste possible pour l'implication des Sectes dans les tâches du développement du pays.

#### 4.4. L'évolution du contexte structurel congolais

À côté des démarches précédentes, qui font, à des degrés divers, davantage appel à la conscience et la bonne volonté individuelle, il est opportun de considérer la dimension structurelle du changement de comportement souhaité. En effet, écrit G. Fourez, « la morale (traditionnelle) prend généralement pour répondant la conscience individuelle (...). (Cette) dimension individualiste de la morale ne tient pas compte des structures politiques, sociales, économiques qui sont basées sur l'action de l'individu en société sans que celui-ci ait prise sur elles » (G. Fourez, op.cit. : 193).

Dans de nouvelles perspectives à tracer aux nouveaux mouvements religieux pour leur conversion à l'engagement en société, il y a donc à dialectiser la conscience individuelle des acteurs et le contexte ou « lois objectives », que R. Rezsöhazi appelle la

« Constellation de départ » (Rezsöhazi 1973 : 16) et qui sont ces contraintes qui ne dépendent pas de la volonté des acteurs. C'est cette espèce de mélange de « déterminisme et de responsabilité » qui déclenche l'action transformatrice de la réalité sociale (Museka Ntumba 1988 : 410-413).

Il s'agit donc, en un mot, d'en appeler de tous ses vœux à l'évolution du contexte macro-économique de la RDC d'une conjoncture de morosité nationale où le chômage, la misère, le repliement sur soi donnent souvent aujourd'hui aux Sectes le rôle d'exutoire et d'« ersatz », de vendeuses d'illusions et de miracles, vers des conditions normales de vie sociale. Comme le disait, mi-plaisantin, mi-sérieux, un de ces pasteurs lucides d'une Secte à Mbuji-Mayi, au Kasai

Oriental : lorsque la RDC évoluera vers une ère d'industrialisation permettant à beaucoup de trouver un emploi régulier, c'est alors que l'on verra combien de pasteurs et d'adeptes resteront en place dans leur fonctionnement actuel.

### **Conclusion**

La législation congolaise en matière d'associations religieuses retient comme un leitmotiv une disposition récurrente concernant la dissolution d'associations religieuses jugées coupables d'atteinte à l'ordre public et à la sûreté de l'État. (J. Anyenyola et Mukadi Luaba, op.cit : 242-252 ; Ludiongo Ndombasi, op.cit. : 365).

Par ailleurs, citant le livre « L'Afrique va-t-elle mourir ? » de Kā Mana, Kasereka Kavwahirehi écrit : « Avec nos politiques de l'opacité ou du refus de l'intelligence au profit de l'esprit magicien, de l'occultisme, ou de ce que Kā Mana appelle « brouillard magico-religieux », il est difficile d'imaginer un destin meilleur à l'Afrique dans le contexte du monde d'aujourd'hui sans un changement de fond. » ( Kasereka Kavwahirehi 2007 : 64 ).

Ces deux considérations me permettent de résumer, en conclusion, ma proposition : si l'Afrique de la RDC ne veut pas mourir pour cause de « brouillard magico-religieux » de certains de ses nouveaux mouvements religieux et de leur absence sur le terrain de la lutte pour son développement, alors deux choses concomitantes me paraissent impérieuses. D'abord que la loi, scrupuleusement respectée en premier par le législateur lui-même, retienne désormais comme atteinte à l'ordre public et à la sûreté de l'État (c'est-à-dire comme empêchant celui-ci d'exister sûrement aujourd'hui et demain) le fait de prôner une vision et une pratique négatives en rapport avec le développement du pays. Ensuite que

des contre-campagnes de véritable évangélisation soient orchestrées par tous les moyens disponibles pour entraîner tous les nouveaux mouvements religieux - puisque c'est d'eux qu'il était question - dans l'engagement pour le mieux-être de la nation.



## Références

- Anyenyola Welo, J. et Mukadi Luaba NKamba, H. (2000) : Congo – Afrique n° 344.
- Bakole wa Ilunga, *Evangéliser, c'est développer* (1971).
- Cohen, M. (1993) : Social Compass, vol 40, n° 1
- Colinon, M., *Le phénomène des sectes au XXe siècle*, Fayard Paris, 1959.
- Delhez, Ch., *Nouvel Âge et Nouvelles Religiosités. Regard chrétien*. Éd. Source de vie, Toulouse / France, 1994.
- Djongongele Otshudi, D. (1993-1994) : Cahier des Religions Africaines. Numéro spécial, Vol 27-28, n° 53-56.
- Elongo Lukulunga, V. (2002) : Congo-Afrique n° 368.
- Evangile Kadima. Souverain Sacrificateur*. éditions S.S.K., troisième édition, Lubumbashi, 1986.
- Fourez, G., *Choix éthiques et conditionnement social. Introduction à une philosophie morale*. Ed. du Centurion, Paris, 1979.
- Grillmeier, A., *Le Christ dans la Tradition chrétienne. De l'âge apostolique à chalcédoine*. Cerf, Paris 1973.
- Hirmer, O., *L'argent Marx le Christ* éd. L'Épiphanie. Limete Kinshasa, 1981.
- Houtart, F., *Acteurs Interactions. Une sociologie de l'action*. Diffusion Universitaire Ciaco. Louvain-la-Neuve, 1983-1984.
- *Religions et modes de production précapitalistes*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles 1980.
- Jageneau, G. "Églises, Sectes et Mouvements néo-religieux", in *Mbegu*, Dossiers jeunes
- Kasereka Kavwahirehi (2007), Congo-Afrique n° 411.
- Kibanga Muhilh (1993-1994) : Cahier des Religions Africaines. Numéro spécial, Vol. 27-28, n° 53-56
- Löwy, M. (1988) : Coeli (Centre Œcuménique de Liaisons Internationales). n° 54.

- Ludiongo Ndombasi (1993-1994) : Cahier des Religions Africaines. Numéro spécial, Vol 27-28, n° 53-56.
- Mabasi Bakabana, F.B.(2006) : *Technoscience, Savoirs endogènes et formes de vie spirituelle*.
- Malemba Mukengeshayi N'sakila (1993-1994) : *Cahier des Religions Africaines*. Numéro spécial, Vol. 27-28, n° 53-56.
- Museka Ntumba L. : *La nomination africaine de Jésus-Christ. Quelle christologie ?* Thèse de doctorat en Théologie. Université catholique de Louvain – la Neuve, 1988.
- Musua Mimbari, M. (1993-1994) : Cahier des Religions Africaines. Numéro spécial, Vol. 27-28, n° 53-56.
- Paul VI, (1965) : Acta Apostolicae, Sedis, 57,
- Rezsohazy, R., *Action et changement. Méthode d'analyse des dynamismes sociaux et historiques*. Publications de l'Institut des Sciences Politiques et Sociales. Université de Louvain, 1973.
- Swami Agnivesh (1999): Congo-Afrique, n° 336.  
[www.assemblée-nationale.fr](http://www.assemblée-nationale.fr)

**De la rumba à la champeta ou la métamorphose  
de la « *música africana* » sur la côte caraïbe colombienne**

Martin Kalulambi Pongo  
Professeur, Université de Ottawa (Canada)

La visibilité des musiques des Caraïbes et de l'Amérique latine (y compris celles des États-Unis) en Afrique a souvent fait penser que c'est ce triangle qui tient le monopole des influences musicales entre les Amériques et l'Afrique. Les influences musicales transatlantiques de l'axe Afrique – Amérique latine, auxquelles la recherche contemporaine francophone n'a accordé jusqu'à présent qu'une attention presque discrète, ne sont pas une invention récente et sont aussi anciennes et même actuellement plus prononcées. Si les premiers échanges se sont effectués sous le signe de l'esclavage et de la captivité<sup>2</sup>, ceux de l'ère moderne se font sous le signe de la liberté et de l'identité noire. Ce texte examine ces influences musicales à travers la *champeta* afro-colombienne, un phénomène musical né il y a trois décennies et qui se saisit comme le paradigme de cette liberté et de l'identité noire. L'objectif de ce papier est triple : d'abord, montrer comment ce phénomène musical a émergé en Colombie à partir des influences musicales africaines et caribéennes; ensuite, aborder la question de sa réception et de sa diffusion tant dans le pays qu'à l'étranger; et, enfin, révéler les imaginaires que ce phénomène musical a structurés en tant que nouveau produit culturel et identitaire.

---

<sup>2</sup> Lire la récente étude de Manda Tchewwa, « Traite négrière, esclavage et musiques dans les petites Antilles Françaises du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », Thèse de DES, Université de Kinshasa, 2005

## REAPPROPRIATION DES RYTHMES ET CRÉATION DE LA CHAMPETA

La création musicale ne peut être analysée indépendamment de la société et du contexte international dans lesquels elle se meut. Dans les années 1960, le littoral du Pacifique de la Colombie et l'ensemble de la côte caraïbe, avec Carthagène comme centre, vibraient aux rythmes du porro, de la cumbia, du vallenato, du bullerengue, du mapalé, du fandango, etc<sup>3</sup>, tous, des genres musicaux marqués par les traces des rythmes et des différentes mesures de base des musiques africaines. Ces genres musicaux continuent à se faire entendre jusqu'aujourd'hui, après avoir eu à résister dans les années 1970 à l'irruption de la « salsa dura », et du jerk des hippies latinos qui adoraient les airs « made in America » par les stars afro-américaines.

L'histoire du nouveau style musical connu aujourd'hui en Colombie sous le nom de « *terapia* ou *champeta* »<sup>4</sup> s'inscrit dans ces incessants mouvements des va et vient des influences musicales entre les Amériques et l'Afrique. Rien qu'à s'attarder sur le XX<sup>e</sup>, les musiques des Caraïbes et des États-Unis ont eu un grand impact en Afrique noire dans les années 1940-1950. Les airs musicaux de la Caraïbe anglophone (Jamaïque, Trinidad, etc.) ont eu un écho

---

<sup>3</sup> E. Bermudez, « Las músicas afrocolombianas en la construcción de la nación: una visión histórica », *150 años de la abolición de la esclavización en Colombia. Desde la marginalidad a la construcción de la nación*, Bogotá, Aguilar, 2003, p. 717-718. Lire aussi R-A. Díaz Díaz, « Las culturas negras en Colombia », Texte ronéotypé inédit, Bogota, 2004 (à paraître).

<sup>4</sup> N. Contreras, « Champeta / Terapia: un pretexto para revistar las ciudadanías culturales en el Gran Caribe », Communication présentée au Forum « *Champeta, vida y ser de Cartagena* », Universidad de Cartagena, Agosto 2002.

en Afrique anglophone où ils ont conduit à la création des nouveaux styles comme le *juju music* au Nigeria et le *highlife* au Ghana. Ceux des Caraïbes hispanophones (Cuba, Porto Rico, République Dominicaine) et francophones (Haïti, Guadeloupe, Martinique, etc.) ont fécondé les musiques de l'Afrique centrale autant qu'ils ont inspiré les musiciens, notamment ceux du Cameroun et de deux Congo<sup>5</sup>.

*La fièvre des sonorités de la « música africana »*

Dans les années 1960, l'Amérique latine et plus particulièrement la Colombie subissaient les contrecoups de la « *música caribeña* » et de « *música afro-brasileña* » qui proposaient un cocktail fait de la salsa et du merengue. Sur ces entrefaites, les airs de la « *música africana* » y pénètrent timidement et s'accélérent une décennie plus tard, avec le développement de l'activité musicale à Carthagène. Ville portuaire-carrefour, Carthagène est au confluent des contacts et d'échanges culturels avec l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Afrique. C'est par-là que les marins et les voyageurs, colombiens et étrangers, ramenaient quelques disques qu'ils avaient achetés en Afrique, en Europe et dans les Caraïbes. Ainsi, affluaient à Carthagène les tubes des stars de renommée internationale, tels que Jimmy Cliff, Bob Marley (Jamaïque), Coupé Cloué (Haïti), Prince Nico Mbarga, Manu Dibango (Cameroun), Fela Kuti et Oriental Brothers (Nigeria), Alpha Blondy et Aïcha Koné (Côte d'Ivoire), Myriam Makeba (Afrique du Sud), Franco Lwambo, Tabu Ley, Mbilia Bell, Ray Lema, Kanda Bongo Man, (Congo Kinshasa), etc.

---

<sup>5</sup> Pour une information fouillée, se reporter à Manda T., *Terre de la chanson. La musique zaïroise hier et aujourd'hui*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996; S. Bemba, *Cinquante ans de musique du Congo-Zaïre, 1920-1970 : de Paul Kamba à Tabu Ley*, Paris, 1984.

Du fait de cette avalanche des chansons venues d'ailleurs, Carthagène était devenu un mélange de Jamaïque, d'Haïti, de Douala, de Lagos, d'Abidjan et de Kinshasa. La furie des rythmes cuisinés sous d'autres cieus, envoyés par des tours de haut-parleurs géants, précipitait les « rumberos<sup>6</sup> », mais aussi les admirateurs de la « música africana » dans les déhanchements proches de danses en vogue en Afrique tropicale. Très vite, la « música africana » est devenue très vite une machine à succès dans les quartiers pauvres de Carthagène, notamment Chambacú, Olaya, Lomas de Nariño, etc. À cause du succès de cette musique, les commerçants et les producteurs de musique « voyageaient à Paris, Bruxelles, New York, Lisbonne, Johannesburg, Lagos, Brazzaville, Kinshasa pour acheter des nouveautés musicales africaines »<sup>7</sup>, désormais appréciée non seulement par les gens de la côte caraïbe colombienne, mais aussi par les « rumberos » noirs de Cali (Valle), de Medellin (Antioquia) et de Quidbo (Choco). À quoi est du ce succès de la musique africaine au sein des populations noires ? Pour certains analystes, ce succès tient à « l'absence [à Carthagène] d'une musique urbaine »<sup>8</sup>; pour d'autres, à l'instar de Elisabeth Cunin, il est du au fait que les populations noires ne se reconnaissent pas dans le modèle andin que leur offre la ville et même le pays<sup>9</sup>. Diverses autres narrations argumentent que

---

<sup>6</sup> Ce mot se traduirait littéralement par « danseurs », mieux on dirait « ambiancers ». Il vient du verbe rumbiar qui veut dire danser

<sup>7</sup> C. Mosquera et M. Provansal, « Construcción de identidad caribeña popular en Cartagena de Indias a través de la música y el baile de champeta », *Aguaíta*, No 3, Junio 2000, p. 103

<sup>8</sup> C. Mosquera et M. Provansal, *art. cité*, p. 102.

<sup>9</sup> E. Cunin reprend l'argument développé par Bob White, à propos du succès de la musique cubaine au Congo belge (« Congolese Rumba and

les Afrocolombiens ont déjà le rythme africain dans le sang et ne font que retrouver ou réveiller les sensibilités musicales de l'africanité qui s'endormait en eux. D'autres encore la salsa latino-américaine et caribéenne est musicalement parlant bâti sur la mesure 4x4 ou 2x4 si récurrente dans la construction rythmique des Bantu.

À Carthagène comme à Barranquilla, mais aussi dans de nombreux villages de la côte caraïbe, la « música africana » était écoutée dans les *picops* ou *picós*, un terme translittéré en espagnol et qui vient de l'anglais pick-ups<sup>10</sup>. C'est une sorte de systèmes de son (Sound Systems), constitués d'une table de mixage, des gigantesques baffles et des disques qu'on déplaçait à loisir d'un lieu à un autre pour produire de la musique. C'était une pratique courante en Jamaïque dans les années 1960. Ce sont les « picoteros » (tenanciers et propriétaires des picós) qui ont validé le concept de « música africana » dans toute cette région en diffusant les meilleurs tubes venus du Nigeria, du Congo Kinshasa ou de Johannesburg, etc. Produire de la musique dans son quartier sur fond de la concurrence effrénée et sillonner les villages pour en faire autant étaient des pratiques anciennes qui, dès les années 1950-1960, avaient permis de populariser les rythmes afro-cubains – son, mambo, rumba et plus tard la salsa.

Dans cette irrésistible animation de la « música africana », les picós ou du moins quelques uns d'entre-eux portaient des noms évocateurs : *El Proprio Brujo* (le sorcier ou l'ensorceleur propre), *El Antillano* (L'Antillais), *El*

---

other cosmopolitanisms », *Cahiers d'études africaines*, 168, XLII-4, 2002, p. 883-686), et l'applique au cas colombien.

<sup>10</sup> Lire G. Bonacci, « De la diffusion musicale à la transmission religieuse : reggae et rastafari en Italie », G. Bonacci et S. Fila-Bakabadio, (dir.), *Musiques populaires : usages sociaux et sentiment d'appartenance*, Paris, CEA-EHESS, 2003, p. 93, note 17.

*Orgullo de la Madre Africa* (L'orgueil de l'Afrique mère), *El Orgullo de Rocha* (L'Orgueil de Rocha), etc. Au-delà de la puissance et de la qualité du son du picós, les picóteros publicisent par la voix et le texte la possession exclusive des nouveautés musicales africaines et l'identité noire. Illustration : le bar El Orgullo de Rocha avait une affiche sur laquelle il était indiqué : « Aaaaqui suena el Rey de Rocha ! El orgullo de los bailadores! Sus discos no los tiene nadie porque es duro de conseguir. El orgullo de Rocha, el orgullo de la madre Africa. Arrodiense señores, señoras, arrodiense. Gózalo mi gente de pelo quieto. Goza, gózalo para la gente brava, solo ustedes saben gozar » (Ici sonne le roi de roche! L'orgueil des danseurs! Personne d'autre ne détient ses disques parce que c'est difficile de les avoir. L'orgueil de Roche. L'orgueil de l'Afrique mère ! Messieurs, Mesdames, grouillez-vous, grouillez-vous! Régalez-vous mes pots à la chevelure tranquille. Ayez du plaisir, un régal pour les gens dynamiques. Il n'y a que vous qui savez éprouver du plaisir!)

Plus qu'un espace de divertissement, les « picós » étaient devenus les bibliothèques africaines des quartiers des Noirs, avec les tubes de la rumba congolaise, du high-life ghanéen, de l'afro-beat nigérian, du makossa camerounais et de mbaqanga sud-africain. Ils étaient devenus le cordon ombilical qui relie, par la musique, la diaspora afro-colombienne à sa mère patrie, de l'autre côté de l'Océan Atlantique, et même encore aux autres diasporas africaines. Ils se sont convertis en un lieu de valorisation et de reconnaissance de l'identité noire dans la cité en plus de renforcer et de redéfinir les territorialités urbaines. Ils sont devenus une industrie qui fabrique régulièrement des concepts d'artistes de toutes pièces et de l'Afrique mythique, sur la base d'observations marketing complexes.



Avec leur dynamisme habituel, les « palenqueros » – (les Afrocolombiens de Palanque de San Basilio<sup>11</sup>) - seront les premiers à s'emparer de ces disques venus d'Afrique pour un piratage local. Soit dit en passant, dans ce village de San Basilio subsiste un imaginaire d'enracinement de la culture palenquera dans la lointaine Afrique, cette Afrique mythique dont la musique contemporaine a constitué le détonateur d'un extraordinaire mouvement musical : la champeta. De Palenque de San Basilio aux quartiers populaires de Carthagène, c'est la découverte, au rythme endiablé des percussions et de la champeta, d'un pays que même les Colombiens ignorent : la Colombie africaine

Les plus fervents d'entre les palenqueros, mais aussi certains de leurs compatriotes, noirs et métis, se lancent dans une piraterie féroce des copies originales<sup>12</sup>. Commencée clandestinement, la piraterie a pris des allures d'une véritable industrie à la fin des années 1980 et surtout dans les années 1990, avec à la clé le développement du phénomène des « exclusivités ». Les nouveautés musicales qui viennent de

---

<sup>11</sup> Dans l'historiographie colombienne, le Palenque de San Basilio, cette bourgade située à 70 kilomètres au sud de Carthagène, apparaît comme le symbole, par excellence, de la résistance noire. C'est là qu'un personnage légendaire, Aka Domingo alias Benkos Bioho et plusieurs dizaines d'esclaves se réfugient au début du XVII<sup>e</sup> siècle et se soustraient de l'emprise des autorités espagnoles et du régime esclavagiste. Palenque de San Basilio : village légendaire, mystique et même surnaturel des descendants des noirs marrons qui y vivent et se disent avec fierté « descendants des Noirs qui n'ont jamais été esclaves ». Aujourd'hui, à l'entrée du, on trouve sur les murs de la Maison de la culture, plusieurs inscriptions en langue palenquera : « pour un futur meilleur et noir », « cette terre est comme l'Afrique », « Afro-colombien, avec orgueil ».

<sup>12</sup> Lire à ce sujet D. Pacini Hernández, « The pico phenomenon in Cartagena, Colombia », *América Negra*, No 6, décembre 1993; Voir aussi le film documentaire « Les rois créoles de la champeta », Film documentaire, réalisé par L. Silva et S. Arria, La Huit Production, 1997

l'Afrique sont habilement reconditionnées : les disques, les cassettes (et plus tard les disques compacts – CD) sont dupliqués sans que soit mentionné ni les titres des chansons ni les noms de leurs auteurs; les pochettes sont refaites et bien souvent débaptisées. L'opération de reconditionnement de ces nouveautés musicales est conçue avec un double objectif : d'une part, empêcher les concurrents de remonter à la source, de découvrir les chanteurs ou les groupes musicaux africains, et d'autre part, s'approprier l'exclusivité et en tirer les dividendes. Ainsi, les pirates et les « picoteros » qui détiennent les nouvelles moutures en conservent l'exclusivité pendant plusieurs mois : ceux-là (re)vendent ces exclusivités musicales aux disquaires du marché de Bazurto de Carthagène; ceux-ci les jouent et rejouent pour fidéliser leurs clientèles et tirent les bénéfices du succès et du marché.

Le pas est vite franchi avec la diffusion hebdomadaire de la « música africana » à l'émission *Soweto African Beat* à la radio Rumba Estéreo de la Chaîne Radio Cadena Nacional (RCN). Producteur d'émission, Manrebo dédouble ce programme musical avec une autre émission dénommée *Farandula Caribe* (Baratin de la Caraïbe) à la Radio Reloj – une succursale de la Radio Caracol - pour faire la différence entre la musique africaine et les nouvelles créations de caraïbe colombienne. À en croire Marembo, « la cote d'écoute était élevée, malgré le fait que les gens ne comprenaient rien, ne connaissaient ni les auteurs des chansons ni les titres; ils attribuaient les noms à ces chansons d'après ce qu'ils écoutaient. Les paroles étaient incompréhensibles avec un mélange du français, de l'anglais

et des langues africaines, comme si leur étrangeté était la preuve de l'africanité »<sup>13</sup>.

*La transition vers la champeta*

Le contexte musical décrit plus haut est certes le filon qui a conduit à l'émergence de la champeta. Cependant, le lieu d'apparition de ce phénomène musical n'est pas connu avec exactitude. Diverses narrations le situent tantôt à Carthagène, tantôt à Barranquilla, tantôt au village de Palenque de San Basilio. Ce qui est vrai, c'est que ce nouveau phénomène musical est apparu dans les milieux des Noirs de la diagonale caraïbe colombienne. Les recoupements effectués sur les variantes de la champeta, réalisés dans certaines analyses récentes<sup>14</sup>, permettent de distinguer trois phases marquantes, mais de visibilité différente. De façon curieuse, ces trois phases collent sur trois décennies avec des appropriations et des transformations allant de la champeta de calquage ou d'imitation à la champeta créole en passant par la « champeta africana ».

Entamée dans les années 1970, la première phase, celle des balbutiements, est essentiellement l'œuvre des artistes musiciens palenqueros. Par touches successives, ces derniers ont tenté et réussi à calquer (à superposer) sur des

---

<sup>13</sup> Cf. E. Cunin, *Identidades a flor de piel. Lo negro entre apariencias y pertenencias : categorías raciales y meztisaje en Cartagena*, Bogotá, Arfo Editores e Impresores Ltda, 2003, p. 311

<sup>14</sup> Voir C. Abril y M. Soto, *Entre la champeta y la pared. El futuro económico y cultural de la industria discográfica de Cartagena*, Bogotá, Observatorio del Caribe Colombiano – Convenio Andrés Bello, 2004, p. 14-15.; C. Mosquera y M. Provansal, “Construcción de identidad caribeña en Cartagena de Indias a través de la música y el baile de champeta”, *Aguaita*, No 3, Junio de 2000, p. 98-114; L. Bohórquez, “La champeta en Cartagena de Indias: terapia musical popular de una resistencia cultural”, *Actas del III Congreso latinoamericano para el estudio de la música popular*, Bogotá, 2000.

rythmes africains et afro-caraïbes les ingrédients des formes musicales locales (la cumbia) et les signes linguistiques de la langue palenquera. À l'exception des textes, les mélodies et les danses sont indiscutablement d'origine africaine. Ces tentatives de créolisation musicale reviennent à quelques noms et groupes dont les plus cités sont : Justo Valdéz et son groupe Son Palenque, Viviano Torres avec Anne Zwing, Hernando Hernández avec Kussima, tous originaires de Palenque de San Basilio. Ils ont été les premiers à ajouter des textes en langue palenquera aux rythmes venus de l'Afrique.

La deuxième phase que Claudia Mosquera et Marion Provansal ont nommée la « champeta africana »<sup>15</sup> commence dans les années 1980. Elle prend véritablement son essor avec l'arrivée sur la scène d'autres musiciens afrocolombiens venus de Turbo (Antioquia) et d'autres régions du pays. À cette étape, les anciens et les nouveaux musiciens produisent des chansons en espagnol, mais dont les styles et les lignes mélodiques sont plus proches de rythmes africains. Ils enracinent la champeta dans le paysage musical carthagénois, familiarisent le public au goût du rythme et à son allure libre, improvisée en partie. L'auteur ou le compositeur compte peu comme du reste les textes des chansons qu'ils proposent; c'est l'instrumentiste, son style et ses sonorités qui attirent l'attention. Ce nouveau genre musical fut aussi appelé « terapia » sans qu'on sache si le choix de ce mot renvoie à une thérapie physique, morale ou culturelle.

Cette évolution vers des textes en espagnol sur fond des mélodies africaines s'explique par trois facteurs entremêlés : d'abord par la demande qui s'exprimait sur le marché local; ensuite par la volonté et le souci des talents locaux d'offrir des œuvres compréhensibles en langue espagnole; enfin par l'influence des productions des

---

<sup>15</sup> C. Mosquera y M. Provansal, *art. cité*, p. 106

musiciens africains qui participaient aux différentes éditions du Festival de musique de Caraïbe. Entre autres artistes, on compte Kanda Bongo Man, Bopol Mansiamina, M'Bilia Bell, Congo Kinshasa, Mahlathini et Mahotella Queens (Afrique du Sud), Coupe Cloue (Haïti) l'orchestre Soukous Stars, etc<sup>16</sup>. Localement, l'orchestre Anne Swing de Viviano Torres s'est distingué au cours de cette période et a conquis le marché local et international, avec à la clé 50 000 disques vendus. D'autres groupes champetistes comme Naylanga (de Casimiro Valdéz), Los Ineditos (de Victor del Real), Los Hijos de Sol, etc., vont produire également des œuvres de qualité. Mais fondamentalement, c'est le succès du groupe Kussima (créé par Rafael Chávez et Hernán Hernández) qui va lancer la troisième variante de la champeta.

La dernière phase, celle de la champeta créole, déploie son potentiel depuis le début des années 1990. Les musiciens champetistes, anciens et nouveaux, encouragés par le développement et la modernisation de l'industrie discographique colombienne, viennent sur la scène avec des œuvres de qualité. Ils ont modernisé la champeta troisième vague et offrent un cocktail musical qui fusionne tambours et divers rythmes africains, afro-caraïbes et brésiliens. Des lors, la champeta créole put s'alimenter désormais d'une multitude de références et de fantasmes culturels pour nourrir son histoire et créer son propre mythe. La revue *Vibrations* (No 11, février 1999) décrit cette synthèse de la manière suivante : « les animations vocales sont pareilles à celles qu'on écoute avec les ténors du soukous sur la scène de Kinshasa, les guitares jouent les accords syncopés comme à Douala, la capitale camerounaise du makossa, et la batterie donne le temps de Johannesburg où le mbaqanga est

---

<sup>16</sup> Lire à ce sujet C. Abril et M. Soto, *op. cit.* p. 15 ; L. Bohórquez Diaz, *art. cité.*

souverain. Il s'offre aussi amplement le highlife qui vient du Ghana et du Nigeria ».

Elio Boom de l'orchestre Champeta All Stars lance *Turbina* (1995) qui dépasse 60 000 disques vendus; Luis Torres sort du lot avec *El liso de Olaya* (1996); Paulino Salgado alias Batata et son orchestre Rumba Palenquera célèbre la champeta avec son disque *La champeta se tomó a Colombia*, édité par Sony Music Entertainment Colombia en 2001. L'album de Batata, intitulé *Radio Bakongo* (Network Medien GMBH, 2003), et réalisé avec les guitaristes congolais Rigo Star, Dally Kimoko et le parolier 36.15 Code Niawu, a été classé dans les meilleures ventes de l'année. Le sous-titre de l'album – « Palenque, Lagos, Cartagena, Kinshasa, San Pablo, Haïti, Bogota, Nairobi, Sincelejo, Yaoundé, Barranquilla, Onisha : Axes de la culture afrocolombienne » - est la preuve qui manquait dans ces allers et retours d'une Colombie musicale qui rencontre l'Afrique.

La champeta créole demeure sans doute ce genre musical bricolé d'apports de l'expression musicale africaine, créolisé et normalisé dans la caraïbe colombienne, et finalement lancé à la conquête du monde. Elle s'est ouverte des espaces dans les circuits économiques au sein desquels les pouvoirs informels produisent et diffusent une « Afrique inventée ». L'activité est si florissante que les disques compacts (CD) piratés sont à la mode aujourd'hui un peu partout, y compris dans de petits coins du pays. Sur les trottoirs de Bogota, de Carthagène, de Barranquilla, de Cali, de Bucaramanga ou de Popayan, pour ne citer que ces villes, les disques compacts (CD) piratés se vendent au tiers de leur prix et on sait que le marché de la musique colombienne est essentiellement un marché de musique piratée.

### **Réception et diffusion, paradigme et paradoxe**

L'histoire de la champeta ressemble beaucoup à celle d'autres musiques traditionnelles et populaires voire folkloriques de la Côte Pacifique – bambuco, chirimía, currulao – et de la Côte Caraïbe - cumbia, mapalé, porro, vallenato, bullerengue. Ces musiques ont été considérées par la haute classe comme des musiques à rythmes répétitifs, enveloppés dans des paroles vulgaires et accompagnés des danses érotiques voire obscènes. Aujourd'hui acceptées et appréciées dans le paysage musical colombien, ces réalités culturelles ont souffert de préjugés d'exclusion avant d'être reconnues comme partie intégrale de la personnalité culturelle de la Colombie<sup>17</sup>. Elles paraissent normales et semblent satisfaire la logique essentialiste qui suppose la continuité et l'authenticité de l'identité afrocolombienne. Ceci n'est pas le cas de la champeta qui, privée de toute valeur culturelle, est considérée jusqu'à présent comme la musique de l'« Autre », avec tous les référents biologiques et raciaux.

En effet, la champeta est en train de passer par le même filtre des préjugés dans cette Colombie multiculturelle où les éléments culturels des Amérindiens et des Noirs, et d'une manière générale les cultures régionales, sont considérés comme des cultures périphériques. À cause de cette perception de bagage culturel de l'« Autre », la champeta ne put se populariser, à ses débuts, ni par la radio ni par des publicités de marketing. Par contre, elle l'a été grâce à une méthode de diffusion alternative assurée à travers les picós - ces énormes et puissants systèmes de son que l'on rencontre dans les bars et buvettes des quartiers pauvres et qui sont animés par les Disc Jockeys respectifs et leurs

---

<sup>17</sup> Cf. R-A. Díaz Díaz, *art. cité*.

disques exclusifs. « Genre musical obscur » dès le début selon l'appréciation qu'en font Carmen Abril et Mauricio Soto, la champeta est née dans la rue et fut contrôlée par elle dans l'informel et l'illégalité. Elle s'est développée de manière indépendante, presque en marge de la société et en tenant compte à ses propres règles d'évolution. Les champetistes, les musiciens et les producteurs devaient composer avec les humeurs de la société et des administrations locales.

L'apparition de la champeta du côté de la rue constituerait le péché originel que traîne ce genre musical : la classe ouvrière urbaine de Carthagène et plus généralement de Colombie le percevait et le décrivait comme une menace sociale, comme un style musical adossé sur une culture de la violence, comme une utopie appartenant à quelques quartiers les plus défavorisés avec leur cortège des Noirs moins éduqués. C'était, dit-on, une musique des délinquants des quartiers pauvres de Carthagène, qui se réunissaient autour des premiers picós, et réglaient là leurs conflits à pointe de longs couteaux de pêche connus sous le nom de « champetas ». De là, les Carthagénois auraient pris ce nom pour définir ce style de musique, qualifiant ceux qui l'écoutaient de « champetúos ». Par extension, la champeta est un symbole de violence et de délinquance, un signe de reconnaissance des bandes qui sillonnaient la ville au milieu des années quatre-vingt. A cette même époque, la ville de Carthagène était secouée par une vague de délinquance urbaine : ce qui a contribué à penser la champeta en termes de déviation et de désordre social.

De leur côté, les administrations locales ont eu à en découdre, à diverses occasions, avec les producteurs et les picoteros. Associant la champeta à la violence, les maires de certaines municipalités ont tenté d'en interdire la diffusion : tel est le cas de la municipalité de Malambo (Voir *El Tiempo*,



1999). D'autres maires y sont allés avec des menaces, en arguant que ce phénomène musical était une entorse à la tradition et à l'identité culturelle du porro et de la cumbia (Voir *El Tiempo*, 1999). Qui le dirait mieux que cet observateur, Enrique Santos, qui, dans la même édition du journal, s'est solidarisé avec les mesures de prohibition de la champeta à Malambo, et argumentait que « lo que choca, irrita y subleva es cuando el porro comienza a rapearse y se champetiza la cumbia » (Ce qui choque, irrite et révolte, c'est que le porro commence à se "rapéiser" et que la cumbia se "champetéise"). Il va sans dire que ces restrictions provoquèrent des manifestations surtout des musiciens et des picoteros qui réclamaient leur droit au travail. Mais le comble est que la presse (écrite et audiovisuelle) qui suivait ces événements, a contribué à mettre son grain de sel à la confusion. Un article paru dans l'influent quotidien *El Tiempo* du 14 avril 2002, faisait ainsi une association directe entre la musique, la violence et les populations noires. En substance, l'auteur notait :

« Beaucoup de jeunes des couches populaires ont tellement mis ce rythme dans le sang que leur dernière volonté est d'être enterrés avec cette musique [...]. À une marche funèbre, les gens prenaient la liqueur et écoutaient sans arrêt la champeta. Il était presque midi et le cortège funèbre avançait dans la rue, lorsqu'un groupe se mit à agresser les passants, expropriant des portefeuilles et des bijoux des femmes, et à dépouiller les chauffeurs de leurs montres [...]. Munis de poignards et de revolvers, ces jeunes gens sont disposés à tout dans les quartiers; ils vivent dans la misère où le plus fort survit et où la champeta, le bazooka et la liqueur se transforment en un droit à l'évasion, mais aussi souvent en un cocktail léthal » (*El Tiempo*, 14 de abril de 2002).

Simple mode musical ? Phénomène transitoire et sans signification ? Rien de tout cela. L'alchimie musicale à

l'œuvre sur la côte caraïbe va propulser le phénomène champeta bien au-delà de la côte caraïbe pour le faire entendre dans d'autres régions des Caraïbes, en Europe et en Afrique<sup>18</sup>. Considéré comme un genre désuet, pratiqué seulement dans les quartiers pauvres, surtout par les Noirs et les assimilés, la champeta s'est cependant maintenue et bénéficie aujourd'hui d'une certaine notoriété. Je ne retiendrai ici que quelques événements, faits et personnages pour montrer la permanente transfusion qui a maintenu la champeta, l'a propulsée et surtout permis sa large diffusion.

En 1982, le premier Festival de musique de Caraïbe (colombienne) a été inauguré à Carthagène avec comme objectif de transformer cette ville en une tribune de la musique africaine et caribéenne. Le Festival a joué un rôle fondamental dans la diffusion, la reconnaissance et la transformation de l'image de la musique champeta. Dans ses différentes éditions, les picoteros étaient invités à faire une parade et une démonstration picotera. Au fond, l'objectif recherché était d'informer le public sur les origines de la champeta et de réfléchir sur cette culture musicale afro de la côte caraïbe, et mieux de transformer cette subculture marginalisée et dépréciée en un phénomène culturel digne dans cette société colombienne triplement métisse.

L'engouement pour les musiques du Tiers-monde, illustré par le phénomène de la World Music, n'est qu'une tromperie qui permet à des animateurs radio d'exploiter les richesses de la musique afro-latine (champeta) ou africaine. Outre les radios locales qui balançaient à longueur des journées les créations musicales des champetistes, la Radio France Internationale (RFI) a consacré plusieurs programmes spéciaux à ce nouveau genre musical, quand en décembre

---

<sup>18</sup> L. Silva, « Le soukous colombien à l'assaut du monde et de l'Afrique », *Afrique Horizon Magazine*, No 13, janvier-février 1998, p. 21

1998, deux groupes de champeta de Carthagène commencèrent leurs tournées en Europe.

Sensibilisés jusqu'à l'excès par les thèmes du multiculturalisme<sup>19</sup>, les inconditionnels de la champeta ont abattu un travail à ne pas négliger. Dès 1998, Lucas Silva, cinéaste et producteur afro-colombien résidant à Paris, sera la tête de pont pour la diffusion de la champeta à travers l'Europe et l'Afrique. Il a fondé *Palenque Records*, une maison de production et de promotion des œuvres des groupes champetistes. Il a réalisé le film « Les rois créoles de la champeta ». Yuyu Man, un autre producteur colombien, a percé le marché national et international, avec la mise sur le marché de deux excellents albums : « Champeta Criolla » Vol. I et II (New African Music of Colombia), dont le succès a été évoqué dans la presse spécialisée en France, en Allemagne, en Espagne et aux États-Unis. Manrebo. Ce fameux animateur d'émission radio, a créé une corporation, Champeta Criolla Internacional dont les objectifs sont la diffusion de la champeta et la promotion des musiciens, des danseurs et autres chercheurs culturels<sup>20</sup>.

Provincialisme aidant, quelques acteurs vont transférer la champeta sur la scène publique, en faire un projet de culture de l'afrocolombianité. Le 11 janvier 1998, a été organisé à la Casa del ritmo (Maison du rythme) le premier concert interdépartemental des picós (« Piconcierto »). Quatre picós étaient invités : El Capo du département de Magdalena. Los Melódicos de Barranquilla, El Rey et Walditruy de Carthagène. Le 26 octobre 2000, la

---

<sup>19</sup> En 1991, la Colombie a adopté une Constitution qui met plus que jamais l'accent sur le caractère pluriethnique et multiculturel du pays.

<sup>20</sup> Pour plus d'information sur les activités de l'organisme Champeta Criolla Internacional, se reporter à son site web <http://champetacriolla.8m.com/main.html>

carthagénoise Araceli Morales, alors directrice de l'Institut Distrital de la Culture de Carthagène, a organisé la première présentation officielle de la champeta. L'événement dénommé « Champeta a la Plaza » eut lieu dans les rues du centre historique de cette ville jusqu'alors resté à l'écart de cette musique des quartiers populaires. Nommée ministre de la culture quelques mois plus tard, elle a présidé le 12 décembre 2000 un événement similaire à Bogota au théâtre Jorge Eliécer Gaitan. Deux années plus tard, en 2002, José Quessep, producteur de musique, organise le concours « Champeta Star » auxquels ont participé 508 jeunes. Il réussit à déceler plus d'une centaine et à les faire signer un contrat de deux ans avec les groupes déjà établis, afin que la carrière artistique ne soit pas éphémère.

Finalement, il faut compter les tournées de promotion effectuées en Europe par plusieurs groupes de champeta. Pour ne citer que quelques exemples, le grand maître Paulino Salgado alias Batata et son groupe Rumba Palenquera ont fait des concerts en Europe et en Amérique latine. Créé par Manrebo, l'Orchestre Champeta All Stars a fait des tournées ces dernières années et donné des concerts à succès dans différents pays d'Amérique latine et d'Europe. Il a participé au Festival afrocarbeño de Veracruz, au Encuentro de Cartagenas del mundo (2002) en Espagne, au Mark Rock de Louvain en Belgique, au Antillaanse Festeen en Hollande, etc.

Tout ce travail a été fait par les fanatiques, les producteurs et admirateurs de la champeta qui, conscients de l'image négative dont souffrait ce phénomène musical à ses débuts, ont développé stratégies alternatives pour affronter l'exclusion et la dépréciation de leur musique.

## **LA CHAMPETA : UN NOUVEAU PRODUIT CULTUREL ET IDENTITAIRE**

La musique en Colombie est traditionnellement considérée comme une des expressions plus directes de la différence et de l'identité. La "música negra" de la côte caraïbe et du littoral Pacifique fait l'objet d'un consensus non problématique qui précède l'affirmation officielle du multiculturalisme. Il y a beaucoup d'exemples de promotion de la musique noire, en tant qu'élément de la culture colombienne dans son ensemble. En ce qui concerne la champeta, il reste encore un bout de chemin à faire tant les jugements de valeur persistent, et bien souvent, sont amplifiés par les critiques de médias<sup>21</sup>. Certes on ne peut pas nier que les ventes des disques se sont multipliées dans les disquaires, mais aussi sur les trottoirs de grandes villes. Les discothèques ne sont pas en reste et réservent un espace convenable aux chansons de la champeta. Mais, au-delà de cet attrait pour un exotisme superficiel et exploité commercialement, on perçoit facilement une ligne de démarcation. Pour le Colombien, la champeta, ce nouveau produit culturel venu de la côte caraïbe, demeure la musique de l'« Autre » sinon une « culture de l'altérité » que l'on décrit en termes biologiques faisant référence aux mouvements corporels, à la sexualité, aux contacts physiques.

### *Cris et chuchotements*

Pour comprendre l'enracinement de ces imaginaires dans les mentalités populaires, il importe de saisir et de préciser ce qui distingue la champeta des autres courants

---

<sup>21</sup>Pour un tour d'horizon sur les critiques des médias, singulièrement celles publiées entre 1997 et 2003, dans l'influent quotidien *El Tiempo*, voir le travail inédit de M. Soto, « El tiempo frente a la champeta », Bogota, 2004.

musicaux et culturels. Sur le plan de la création artistique, la champeta se démarque par le refus du « prêt-à-porter » servi par les autres genres musicaux traditionnels tels que la cumbia, le vallenato, le porro, etc. La création construit un ordre/désordre qui structure la champeta en trois temps forts : le début, le « espeluque » et la fin. Le début commence avec un rythme accéléré, sans doute pour captiver les gens et pour attirer davantage de danseurs, alors que dans d'autres genres musicaux, il est d'abord lent et s'accélère peu à peu. Le « espeluque » - la partie la plus dansante et plus rythmique - est porté par les sonorités des guitares et des arrangements rythmiques des instruments à percussion. Ce mot est fabriqué à partir du verbe « despelucarse » qui veut dire s'enlever la perruque. Dans le langage des champetistes, il signifie désordre, bonheur, trémoussement à la folie comme l'a si bien montré Oscar Williams dans sa chanson *La Despeluca*<sup>22</sup>. Pendant le « espeluque », le chanteur invite les danseurs à se trémousser à la folie, à se libérer totalement. En ce moment, danse et désordre deviennent synonymes. Mais plus singulièrement, la danse se convertit en un mélange du folklore local et des imitations du Ndombolo que propagent les vidéocassettes, les vidéos clips et les DVD.

Sur le plan du contenu, textes sont la caisse de résonance de la réalité bien colombienne : divers thèmes comme la corruption, la pauvreté, le mauvais traitement, les injustices ... bref la vie sociale, économique et politique, etc. Mais lorsqu'il s'agit de thèmes sexuels ou liés à la drogue, on fait sauter le langage puritain et conventionnel. Les couplets

---

<sup>22</sup> Le texte de la chanson présente une famille respectable de haute classe. La mère, très allergique à la « terapia/champeta », reproche son fils d'avoir un penchant pour cette musique « vulgaire ». Un jour, à la suite d'une réunion avec les membres de la famille, la mère et le père se sont mis à danser la terapia. Revenu de sa promenade, le fils put alors s'exclamer : « Ay mamá ! Ay papá ! Despelucando ! ».

des chansons, les cris et les chuchotements déclinent des ironies amoureuses, des allusions directes ou indirectes au corps et à la sexualité. La liberté de création s'exprime dès lors à travers l'utilisation d'un langage ordurier et l'excès des insanités (comme on en entend, parfois dans la musique africaine). Tout y passe : des propos salaces et des gestes suggestifs. Les chanteurs sont devenus experts dans le maniement du double sens pour décrire la réalité quotidienne, partagée par la majorité des Colombiens quand ils évoquent leurs prouesses sexuelles. Dans sa fougue rythmique dévastatrice imprégnée des rythmes du ndombolo et du makossa, la champeta audacieusement pette les plombs. Dans la chanson « Dame el chiquito negra » (Donne-moi le petit nègre) de El Halcón, le mot *chiquito* (petit) fait allusion au petit pénis et aussi à l'orifice vaginal ou anal. « La Turbina » d'Elio Boom est plus connu avec les cris *Húndelo todo* (impératif verbe *hundir* qui veut plonger, planter, ayant ici avec le pronom *lo* (le) qui lui est accolé un sens second qui dit plonge-le ou plante-le entièrement) dont la reprise est *nada afuera* (rien dehors). La chanson « El Caramelo » de Milton Mendoza rend fou avec les slogans orduriers continuellement répétés : *tíralo* (tire-le), *chúpalo* (suce-le), *muérdelo* (mords-le), *saboréalo* (savoure-le), *castígalo* (punis-le), *estíralo* (étire-le). Pour faire complet, le passage de l'ouïe à la vue s'effectue sans heurts dès lors qu'on voit les « rumberos » (ambianceurs) appliquer religieusement sur les pistes de danse la règle de *pegado-pegado* (collé-collé qui se rend bien en français par l'expression corps à corps).

#### *Liberté musicale ou lutte identitaire*

Par rapport aux luttes socioculturelles et politiques actuelles, les champetistes interrogent clairement l'identité de l'élite (noire) « respectable » (les politiques, les intellectuels, les sportifs, etc.) et les valeurs qu'elle soutient. Bien que soumise elle-même à des formes subtiles de racisme et de

discrimination, cette élite conçoit l'avenir de l'afrocolombianité à l'intérieur du système qui reconnaisse la différence. Elle tente d'échapper aux définitions classiques du Noir en insistant sur les fondements multiculturels de la nation colombienne. Politiquement, elle inscrit ses débats dans la problématique des droits civiques et des avantages et inconvénients des politiques antidiscriminatoires. Par contre, de par leur fonctionnement hors normes, les milieux champetistes mènent aussi une lutte de reconnaissance et d'identité qui passe, non par les créneaux des élites politiques et culturelles actuelles, mais ceux des héros de l'insoumission - Benkos Bioho et les autres - aujourd'hui encore méconnus dans la mémoire publique officielle de la Colombie mentisse et indienne. La plupart de leurs idées concernant l'autodéfense, l'émancipation économique, la redécouverte de soi et de son identité culturelle font écho au sentiment selon lequel les Afrocolombiens sont marginalisés et discriminés et qu'ils devraient, selon les mots de Juan de Dios Mosquera, se défendre « par tous les moyens »<sup>23</sup>.

Depuis la fin des années 1980, l'État colombien a consacré l'essentiel de son énergie à la définition d'identités des groupes et à la surveillance des frontières qui les séparent. Toute une culture politique ploie sous le charme des différences : différences d'identité, d'intérêts, d'histoire, d'avenir. La soif de reconnaissance particulière absorbe davantage d'énergie que la recherche d'une identité commune. Alors que les politiques estiment avoir réhabilité l'individu, dans son appartenance à la fois raciale et ethnique. C'est précisément dans cette idée de réhabilitation de l'individu que la champeta, pur produit du ghetto, rencontre sa liberté, de même que ses principaux bataillons qui combinent à

---

<sup>23</sup> Propos de Juan de Dios Mosquera, Directeur du Mouvement Cimarron Bogota. Entrevue réalisée le 22 mars 2005.



merveille les éléments les plus explosifs de la pauvreté urbaine, du savoir de la rue et un immense potentiel de colère. Se croyant différents pour des raisons innées, les champetistes (afrocolombiens surtout) entrevoient dans ce phénomène un lien dynamique avec une Afrique mythique dont rêvent beaucoup d'entre eux. Comme souvent dans ces Afriques hors d'Afrique, la terre d'origine, la terre des ancêtres est idéalisée. Mais en réalité, elle n'est ici qu'un accessoire, un élément mobile de l'histoire afrocolombienne, utilisable et réutilisable selon les besoins et les attentes du groupe. Peut-on penser au renversement de la tendance actuelle de la champeta ? Difficile de le dire si on se fie à ces intuitions de Carlos Villalba Bustillo : « l'héritage africain a été utile pour le folklore colombien; une partie de notre musique actuelle et de nos danses typiques se sont nourries de ces partages rythmiques faits de mélancolie du tambour, de leurs contorsions mystérieuses sorties de cohue des corps »<sup>24</sup>.

#### Pour conclure

Aujourd'hui à l'ère du multiculturalisme démocratique, la Colombie vit, peut-on dire, à l'heure d'un foisonnement musical. Tous les rythmes à la mode (reggae, rap, zouk, soukouss, rock, R'nB, jazz, etc.) sont joués selon les inspirations ou les influences des musiciens. En savourant aujourd'hui les albums de Justo Valdéz, Viviano Torres, Elio Boom, Paulino Salgado, etc., tous des porte-drapeaux incontestables de la champeta créole, on saisit l'expression d'une population précise, d'une vie, d'une culture qui se veut

---

<sup>24</sup> C. Villalba Bustillo, « Tres épocas de Cartagena », G. Arciniegas y C. Villalba Bustillo, *Cartagena de Indias*, Ediciones de Cultura Hispánica, 1992, p. 20.

la sauce locale de la musique africaine, le signe distinctif de la culture afrocolombienne. Dans une démarche totalisante, la machine champeta tend à tout absorber, à imposer ses codes, ses signes et ses langages, à façonner les imaginaires individuels et collectifs, à mobiliser les intelligences et les sensibilités, à conquérir corps et esprits pour mieux les embaucher et les débaucher à sa guise. Elle a pris son élan sur trois ressorts toujours tendus : *le désir*, par définition jamais satisfait et qui se répand par mimétisme; *la performance*, c'est-à-dire l'action à l'état le plus intense, celle qui permet à la fois de se comparer, de se singulariser et de se « transcender » comme disent le sportifs; et enfin *la liberté*, mot dont la champeta joue en se présentant comme phénomène libérateur, dérégulant à tout va, faisant sauter les entraves de toutes sortes. Bousculant les normes de la société, la champeta, partie de la Caraïbe colombienne, a su, malgré les obstacles et les tabous, toucher de nombreux publics en Colombie et à l'étranger.

## Références

- Abril C. y M. Soto, *Entre la champeta y la pared. El futuro económico y cultural de la industria discográfica de Cartagena*, Bogotá, Observatorio del Caribe Colombiano – Convenio Andrés Bello, 2004.
- Bemba S., *Cinquante ans de musique du Congo-Zaïre, 1920-1970 : de Paul Kamba à Tabu Ley*, Paris, 1984.
- Bermudez E., « Las músicas afrocolombianas en la construcción de la nación : una visión histórica », *150 años de la abolición de la esclavización en Colombia. Desde la marginalidad a la construcción de la nación*, Bogotá, Aguilar, 2003.
- Bohórquez L., “La champeta en Cartagena de Indias: terapia musical popular de una resistencia cultural”, Actas del III Congreso latinoamericano para el estudio de la música popular, Bogotá, 2000.
- Bonacci G., « De la diffusion musicale à la transmission religieuse : reggae et rastafari en Italie », Bonacci G. et S. Fila-Bakabadio, (dir.), *Musiques populaires : usages sociaux et sentiment d'appartenance*, Paris, CEA-EHESS, 2003.
- Contreras N., « Champeta / Terapia: un pretexto para revistar las ciudadanías culturales en el Gran Caribe », Communication présentée au Forum “*Champeta, vida y ser de Cartagena*”, Universidad de Cartagena, Agosto 2002.
- Cunin E., *Identidades a flor de piel. Lo negro entre apariencias y pertenencias : categorías raciales y meztisaje en Cartagena*, Bogotá, Arfo Editores e Impresores Ltda, 2003.
- Díaz Díaz R-A, « Las culturas negras en Colombia », Texte ronéotypé inédit, Bogotá, 2004 (à paraître).
- Manda Tchewa, « Traite négrière, esclavage et musiques dans les petites Antilles Françaises du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles », Thèse de DES, Université de Kinshasa, 2005

Mosquera C. & M. Provansal, « Construcción de identidad caribeña popular en Cartagena de Indias a través de la música y el baile de champeta », *Aguaita*, No 3, Junio 2000, p. 103

Pacini Hernández D., « The pico phenomenon in Cartagena, Colombia », *América Negra*, No 6, diciembre 1993; L. Silva et S. Arria, “Les rois créoles de la champeta”, Film documentaire. La Huit Production, 1997

Silva L., « Le soukous colombien à l’assaut du monde et de l’Afrique », *Afrique Horizon Magazine*, No 13, janvier-février 1998.

Villaba Bustillo C., « Tres épocas de Cartagena », G. Arciniegas y C. Villaba Bustillo, *Cartagena de Indias*, Ediciones de Cultura Hispánica, 1992.

**La représentation de la mort dans l'œuvre  
poétique de Marc Quaghebeur**

José Tshisungu wa Tshisungu  
Linguiste, Montréal (Canada)

**1. Introduction**

Un regard critique sur la chronologie des œuvres littéraires de Marc Quaghebeur, poète belge né en 1947, révèle que l'année 1990 est une date charnière. En effet, elle sonne le crépuscule d'une période d'écriture dominée par les images de la morbidité accomplie et annonce l'aurore d'une saison scripturale où, pour Quaghebeur, il sera question de l'état de déchéance physique et morale observé chez ses concitoyens. Le poète inclut lui-même sa production poétique issue de cette saison dans une catégorie nommée *le cycle des aires des vieillards*.

L'œuvre de Quaghebeur compte déjà plusieurs titres. Et, malgré tout, son inspiration ne semble pas s'essouffler. Il convient donc d'affirmer, d'entrée de jeu, qu'il s'agit d'une œuvre toujours en construction dont on aurait tort d'énoncer les caractéristiques définitives du vivant de son auteur. C'est pourquoi on se limitera ici à décrire les traits formels communs à l'ensemble de ses recueils de poèmes attestant une filiation thématique.

Dès son premier livre, *Forclaz* (1976), le poète adopte le vers libre sous forme de phrase que nous appelons phrase-vers.

- V1 « L'arbre jugule l'invisible  
V2 Le fleuve alluvionne ses chemins  
V3 De lichens blancs barbèlent le silence. » ( Forclaz, p. 7)

Dans la strophe ci-dessus, V1, V2 et V3 représentent des phrases-vers. Une phrase-vers est un ensemble de séquences graphiques et sonores formant une unité sémantique. Elle se lit de manière horizontale selon une structure linéaire du type A+B+C+D+E. Chaque lettre majuscule que voici correspond à une composante de la séquence. Ces composantes, qui n'ont de limites que celles imposées par la pensée du poète et de son intention esthétique, entretiennent entre elles des relations syntagmatiques.

Il existe un impératif catégorique exigeant la présence de la composante dite **verbe** dans la phrase-vers, composante sans laquelle la notion de phrase en structure superficielle serait une aberration. Ceci en raison du rôle central que joue le verbe dans l'action du sujet grammatical et de sa relation à l'objet syntaxique.

Dans son deuxième livre, *L'herbe seule* (1979), le poète met en lice deux nouvelles structures: le syntagme-vers et les mots-vers illustrés dans la strophe ci-dessous.

- V4 « La glace des noyés  
V5 Titube » (L'herbe seule, p.15)

L'absence de la composante verbe confère au vers V4 le statut de syntagme-vers. Quant au vers V5, il appartient à la catégorie des mots-vers dont les composantes de base sont de nature phonétique. Elles sont du type canonique consonne +voyelle + consonne + voyelle (CVCV). L'ensemble forme une séquence sonore porteuse d'un sens dénotatif.

Le vers V6 ci-dessous est également un mot-vers.

V6 « Collines

V7 Un soc tente le paysage. » (L'herbe seule, p. 11)

Les vers V4 et V5 pris ensemble constituent un appariement d'un syntagme-vers et d'un mot-vers, tandis que les vers V6 et V7 sont l'union d'un mot-vers et d'une phrase-vers.

Avec la publication de *Chiennelures* en 1983, le poète systématise la pratique du mot-vers, comme le montrent les exemples suivants.

V8 « Delta

V9 Noyé

V10 Les

V11 Mouettes

V12 Plus

V13 Vertes. »

La spécificité du mot-vers dans *Chiennelures* réside dans la brièveté du vers lui-même et l'alignement vertical des mots. Cette technique oblige le lecteur à parcourir le poème de haut vers le bas pour en décrypter le sens. La structure verticale a la forme d'une colonne.

A

+

B

+

C

+

D

+

E

La sonorité visuelle des mots est un élément essentiel de cette poésie. Les mots-vers appartiennent aux catégories grammaticales suivantes: article, préposition, conjonction,

auxiliaire et adverbe. Par ailleurs, d'autres catégories telles que le verbe, le nom et l'adjectif attestent à la fois la sonorité visuelle et le sens.

Notre analyse tend à montrer que nous sommes en présence d'une esthétique singulièrement marquée par l'utilisation tantôt des phrases-vers, tantôt des mots-vers, tantôt de la combinaison des syntagmes-vers et des mots-vers ou de ces derniers avec les phrases-vers. Le poète justifie cette technique d'expression écrite en avouant être préoccupé par le « besoin de s'inventer une langue et une forme hors des modes ou des redites ». cf. Legrain (1981, p. 417).

Cette esthétique enrobée dans la verticalité, qui confine à l'économie graphique, a été remarquée par la critique. Aussi la poésie de Quaghebeur a-t-elle été classée dans le courant littéraire dit de la « dérive rythmique » identifié par Miguel. A. (1989). Pour certains critiques, le rythme visuel de notre poète relève d'une écriture fragmentée, cf. Biron (1994). Pour nous l'économie graphique et sonore ne serait qu'un des aspects d'une recherche formelle plus vaste. Celle-ci est entièrement inscrite dans une quête idéologique. Cette idée sous-tend notre étude qui est principalement consacrée à l'analyse thématique.

Quaghebeur regroupe lui-même ses œuvres poétiques en deux catégories thématiques: *le cycle de la morte*, qui va de 1979 à 1990, et *le cycle des aires des vieillards*, qui débute en 1991 et s'arrête en 1999.

Notre étude se propose d'analyser la représentation de la mort dans les recueils catégorisés sous *le cycle de la morte*. D'entrée de jeu, il convient de retenir qu'avant de devenir un thème d'écriture, la mort était déjà omniprésente dans la famille du poète. Elle a constitué en quelque sorte l'élément déclencheur d'une création postérieure à son premier recueil de poèmes, *Forclaz*. Quaghebeur parle lui-même de ce thème gravissime lorsqu'il évoque « le drame qui l'a frappé à la fin



des années 70, la mort, à trente ans, après une maladie qui a à voir avec l'autodestruction volontaire, de sa première épouse », cf. Roche, S. (2003, p.135). En fait, l'examen de la documentation disponible indique qu'il s'agit d'anorexie dont meurt en 1977 «sa première femme Danielle Perrot, dit Nanou Richard», cf. ([www.servicedulivre.be/fiches/q/quaghebeur.htm](http://www.servicedulivre.be/fiches/q/quaghebeur.htm)).

Pour mieux cerner le thème choisi, nous analyserons d'abord le paratexte (les signes-titres) et ensuite le texte proprement dit (les poèmes). On tentera ainsi de faire ressortir le principe organisateur de la pensée de l'auteur par le décryptage des mécanismes linguistiques et littéraires ayant servi d'outils de construction du sens et de l'imaginaire.

## **2. Le paratexte quaghebeurien**

En matière de dation des signes-titres, la littérature francophone de Belgique ne fait preuve d'aucun particularisme novateur. Il suffit d'examiner la structure morphologique et syntaxique des signes-titres chez Quaghebeur pour se rendre à l'évidence qu'elle ne présente guère de différences notables par rapport à la tradition hexagonale. À cet effet, quoiqu'en pensent les militants des différences culturelles dans l'espace francophone, l'Hexagone demeure la référence cardinale à l'aune de laquelle est mesuré et évalué tout ce que se publie en langue française.

Ainsi, par rapport à la littérature hexagonale, Quaghebeur se situe dans la lignée de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) dont la modernité titrologique apparaît dans la brièveté du mot *Confessions* employé pour nommer un de ses livres. Ce signe-titre court tranche avec la tradition de la longueur inaugurée par le bon docteur François Rabelais en 1535. Ce dernier intitula une de ses proses, in extenso: *La vie très horrificque du grand Gargantua, père de*

*Pantagruel, jadis composée par M. Alcofribas Nassier  
abstracteur de quinte essence.*

Rejetant la modernité rousseauiste, François-René de Chateaubriand (1768-1848) se montra très rabelaisien en versant dans l'abondance graphique avec son *Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes dans leurs rapports avec la Révolution française*.

L'abondance graphique n'était d'ailleurs pas l'apanage des seuls français du XVIIIe siècle. Un livre de l'auteur anglais Daniel Defoe porte en traduction française un titre qui compte plus de 60 mots:

*« La vie et les aventures étranges et surprenantes de Robinson Crusoe de York, marin, qui vécut 28 ans sur une île déserte sur la côte ouest de l'Amérique, près de l'embouchure du grand fleuve Orénoque, suite à un naufrage où tous périrent à l'exception de lui-même et comment il fut délivré d'une manière tout aussi étrange par des pirates. »*

À l'opposé de pareil titre, qui correspond à un résumé de la quatrième de couverture en notre siècle, Quaghebeur privilégie le minimalisme comme en témoignent les noms convoqués pour identifier ses œuvres poétiques (L'outrage, Oiseaux, À la morte, Chiennelures, Forclaz, L'herbe seule, etc.). C'est l'emploi de cette technique, le minimalisme, qui fait de lui un rousseauiste.

Nous analyserons les signes-titres ou signes de désignation à la lumière des concepts de signifiant et de signifié. Il faut dire qu'à l'intérieur de la pensée sémiotique, ces deux concepts rendent compte de la forme et du contenu de tout signe linguistique ou autre.

Au plan du signifiant, nous avons classé les signes-titres quaghebeuriens en deux types formels. Le premier est le type nominal. Si on s'en tient à une conception hiérarchique de l'analyse syntaxique, il correspond au

premier niveau, celui du mot tel qu'il figure dans la culture linguistique du locuteur natif du français.

Fait donc partie du type nominal le signe-titre *Chiennelures*. La grammaire traditionnelle appelle le signe linguistique de premier niveau par le terme *nom*. La fonction de celui-ci étant de désigner l'objet, il en résulte que dans cette étude, il est représenté par le recueil de poèmes.

De l'attribution nominale découle également une distinction visuelle entre les livres de Quaghebeur et ceux d'autres écrivains dans la vaste République des Lettres. Aussi, en ce sens, parlons-nous de la fonction différenciatrice du signe-titre.

Le deuxième type formel est le syntagme. Celui-ci se définit comme une suite de mots produisant un sens acceptable par les locuteurs natifs du français. Il constitue un niveau intermédiaire entre le mot et la phrase qui est l'unité syntaxique maximale. Le syntagme comporte au moins deux mots entretenant entre eux des relations d'interdépendance grammaticale.

Chez notre poète, les signes-titres à syntagmes attestent deux catégories: celle dominée au moins par un déterminant prénominal, comme dans *L'outrage*; et celle qui s'entoure de deux ou plusieurs déterminants, comme dans *L'herbe seule*.

Après avoir esquissé les types formels du signifiant titrologique, nous pouvons examiner maintenant la question du signifié. Celui-ci concerne *ce qui est représenté par le signe*, c'est-à-dire le contenu. Notre analyse portera sur le sens résultant de l'interprétation des signes-titres proposés. Nous postulons que les signes-titres quaghebeuriens représentent la mort.

### 3. La mort dans le paratexte

Le poète se laisse guider par le thème de la mort dans le choix émotif et rationnel qu'il fait des signes-titres servant à identifier ses œuvres. La sélection qu'il opère dans le champ lexical de la mort a pour but d'écarter les éléments linguistiques non pertinents à son intention communicative.

La première représentation de la mort dans l'univers onirique quaghebeurien est donc véhiculée par les signes-titres, comme on peut le voir dans les lignes qui suivent.

Nous commencerons par *L'herbe seule* qui exprime un sens dénotatif: celui de la fragilité d'un végétal séparé des autres ? L'adjectif *seule*, qui se comporte comme une épithète du mot *herbe*, ne détermine-t-il pas l'état d'isolement ? En quelque sorte, le poète exprime sa vulnérabilité et son sentiment de solitude à la suite de la mort de sa compagne.

Ce sentiment du vide disparaît aussitôt dans l'ouverture à l'hybridation qu'apporte le signe-titre *Chiennelures*. Nous avons affaire ici à une création résultant d'une association de syllabes issues de deux entités lexicales distinctes. Au départ, le poète choisit deux mots: *chiennerie* et *chevelures*. Il procède (par apocope et par aphérèse) à la suppression de la dernière syllabe de *chiennerie* et aux deux premières syllabes de *chevelures*. Ensuite, il adjoint *chienn* à *lures* pour obtenir *chiennelures*. Dans ce cas, le sens premier n'est pas dans le mot créé, mais dans le processus ayant abouti à sa création. Il y a dans apocope, mot d'origine grecque (apokopè), l'idée de retranchement et dans aphérèse (aphairesis) la notion d'enlever. Or s'agissant du thème de la mort, il n'est pas déraisonnable de dire que mourir signifie *être retranché de la vie* ou *être enlevé de l'affection de son entourage*. Lors de la création lexicale, le génie du poète a consisté à passer par le détour des figures morphologiques pour formuler un sens.

Par ailleurs, le signe-titre *L'outrage*, induit un sens lexical qui surgit de l'interaction sociale dans un contexte où le poète porte un jugement moral sur des propos tenus ou des gestes posés par une tierce personne. L'article défini *le* qui détermine le nom outrage met en lumière la singularité de l'acte. La notion d'outrage réfère d'ailleurs à l'idée d'agression. Or l'agression peut être cause de mort.

Quant au signe-titre *À la morte*, il est exemplaire d'un transfert fonctionnel à l'intérieur d'un champ notionnel, celui du paratexte qui comprend généralement le titre, la dédicace, la préface, la postface, le liminaire, la présentation, les notes infrapaginales, etc. *À la morte* est une formule dédicatoire qui s'est muée en signe-titre.

Cette opération de transfert fonctionnel soulève un problème de culte des morts. En effet, le poète place son œuvre sous l'invocation de sa dulcinée sortie de la temporalité humaine. Par ce geste éditorial, il rend hommage à celle qui fut, le dédicataire dont nous avons évoqué le nom propre dans les pages précédentes.

Ce signe-titre rend vivante la morte parce qu'il s'affiche comme une formule épistolaire faisant référence au destinataire. Le poète prend donc la figure d'un épistolier. Le destinataire du message n'est plus une matérialité située dans l'espace et dans le temps. D'ailleurs, on pourrait s'interroger sur le sens de ce projet épistolaire. Ne paraît-il pas absurde ? En réalité, il n'en est rien car il s'agit d'un livre de fin de cycle marqué d'une morbide tonalité qui vient en quelque sorte clôturer un deuil de dix ans.

En outre, *À la morte* est un signe-titre sous-tendu par une intention paradoxale. De toute évidence, la pensée de l'auteur opère en fonction d'une croyance en l'au-delà où vivraient les morts. De ce point de vue, le poète s'adresserait à une personne vivante, mais provisoirement disparue.

Le signe-titre ainsi utilisé ressortit à une conception selon laquelle mourir c'est simplement changer de lieu de résidence connu de ceux qui croient au mythe de la vie éternelle. Par son profil biographique, notamment ses études secondaires dans un collège catholique et son appartenance au scoutisme, le poète semble avoir baigné dans les mythologies de la chrétienté où il a forgé sa vision métaphysique de l'existence et de la mort.

Il convient de noter que le signe-titre à syntagme *À la morte* nous semble relever de l'intertextualité. En effet, Quaghebeur est un lecteur de George Rodenbach (1855-1898), son concitoyen et auteur d'un roman considéré comme un chef d'œuvre du symbolisme intitulé: *Bruges-la-morte*. On fait l'hypothèse que Quaghebeur a adopté l'intertextualité en soustrayant le mot Bruges du titre rodenbachien et en supprimant les traits d'union. Il a coiffé le nouveau titre de la préposition *à*. Les ressemblances ne s'arrêtent pas seulement au passage de *Bruges-la-morte* à *À la morte*, mais aussi à d'autres faits. En effet, le héros de *Bruges-la-morte*, Hugues Viane, est veuf comme l'est le poète au moment de la conception de sa poésie. L'épouse du héros comme celle du poète meurt au seuil de la trentaine. Hugues Viane traverse dix ans de bonheur tandis que le poète vit dix ans de deuil. Hugues Viane a fait correspondre la mort de son épouse à celle de la ville de Bruges alors que notre poète aligne la disparition de sa compagne sur celle prochaine du plat pays.

Une conclusion s'impose: dans leur ensemble, les signes-titres des recueils de poèmes catégorisés sous le cycle de la morte sont des lieux de mémoire de la disparue.

#### 4. La mort dans les poèmes

Dans ses poèmes, Quaghebeur n'a cessé d'invoquer la mort. Les quatre recueils de poèmes étudiés laissent la nette impression que ceux-ci répertorient les lieux d'éclosion du discours poétique et les espaces de la finitude comme point d'achèvement tragique d'un être ou d'un pays innommé.

Le poète s'adonne à une écriture de la mémoire, prêtant existence à ce qui est considéré comme un arrêt définitif de la vie, la mort. Il crée un univers imaginaire qu'il remplit du contenu de son souvenir ineffable, pratiquant à la fois le transfert et la généralisation. Il passe allégrement de la mémoire à l'imaginaire, démontrant qu'il n'y a point de littérature sans une interrogation sur soi. Par le procédé de généralisation, il passe de la mort humaine à celle métaphorique d'un pays.

La mort réelle qui habite sa mémoire appartient au passé tandis que celle du pays innommé est au présent. D'où l'impression de tension entre l'antériorité assimilée au passé et l'immédiat traité comme le présent.

Les moyens linguistiques mis en œuvre pour structurer l'univers de la morbidité témoignent d'une démarche fondée sur le recours à l'hypothèse, c'est-à-dire une incertitude appréhendée. Aussi, pour évoquer le sentiment que lui inspire l'idée de la mort, le poète recourt-il à l'énonciation des instruments qui peuvent en être la cause. Ces instruments sont l'orgue et le glaive.

L'orgue dont il est question n'est pas le populaire instrument de musique producteur des sons agréables à l'oreille, mais « la pièce d'artillerie composée de plusieurs canons de mousquet sur un affût ». Connue déjà au Moyen-âge, sa forme moderne est apparue durant la Seconde Guerre mondiale. La pièce a été appelée Orgue de Staline, celui-ci

lançait des obus autopropulsés qui déchiquetaient leurs cibles.

Le deuxième instrument de mort est le glaive, une forme d'épée connue des Romains. On se souvient des dégâts qu'il causait parmi les gladiateurs romains s'affrontant pour le bonheur d'un peuple friand de jeux sanguinaires. Le poète fait du glaive le symbole de la mort.

« Orgue  
Et glaive  
Ont  
Ruiné  
L'aire » (L'outrage, p.4)

Le poète évoque ici la mort au passé et il mentionne non pas un pays précis mais l'aire. Il ne peut s'agir que de la Belgique. Les mots du lexique choisis par le poète possèdent des vertus assassines qui anéantissent des adversaires situés de part et d'autre de la frontière linguistique séparant les Flamands des Wallons. Cette frontière n'est-elle pas le résultat du rejet du bilinguisme par les Wallons?

Le sentiment de la dévastation exprimé par le poète dans les vers ci-dessus est énorme. Par métonymie, en parlant du contenant (l'aire), on sous-entend le contenu, c'est-à-dire les populations belges écrasées durant la Seconde Guerre mondiale, en partie à cause de la collaboration de certains sujets de sa Majesté avec les forces d'occupation nazies.

Dans ce sens, la poésie de Quaghebeur traque les trahisons de l'Histoire grâce à sa polysémie. La mort prochaine du pays se confond avec la reconquête de l'identité flamande niée lors de la fondation même de la Belgique que l'on voulait un pays unilingue francophone. Aussi chaque geste flamand dans l'histoire belge connote-t-il une démarche



destructrice du pays. Et le XXe siècle nous en fournit d'excellents exemples.

L'idée de l'éclatement de la Belgique lui semble insupportable parce qu'en fait les Flamands et les Wallons ont, au moins, deux choses en commun : les circonstances historiques de leur union et leur incapacité à définir un modèle pratique de séparation. À cet égard, la poésie de Quaghebeur est une tentative d'inversion des évidences : l'exil dans l'onirisme ne peut occulter l'impasse constitutionnelle ni taire les folles vociférations des extrémistes.

Le poète a été choqué par le slogan néerlandais « Walen buiten, c'est à-dire les Wallons dehors. Ce slogan proféré par les extrémistes flamands scandait les actions destinées à chasser de Louvain, ville dont la vocation universitaire remonte au XVe siècle, la présence des francophones qui y vivaient. L'action était relayée par la classe politique néerlandophone. », cf. Quaghebeur (1990, p.415). En réalité, les Flamands tiraient les conséquences de l'entrée en vigueur des nouvelles lois linguistiques en 1963. Le problème n'était pas simple. Hertmans, S. (2007, p.29) note que « la génération de son père a encore connu le temps où il a fallu se battre pour avoir un enseignement universitaire en néerlandais en Belgique; son indignation devant un pays qui ne permettait pas à la majorité de sa population de former des universitaires dans sa propre langue ne l'a jamais quitté». Les Flamands avaient sans doute raison de se plaindre, mais les Wallons n'avaient pas non plus de quoi pavoiser.

Dans les années 1960, on pouvait déjà parler à l'époque d'épuration ethnique au sens du dictionnaire: « L'élimination des membres qu'on juge indésirables dans une société », surtout après le « chant du cygne du sillon industriel Sambre et Meuse axé sur le charbon et l'acier qui

entraîna un transfert d'une part importante de la capacité industrielle compétitive du pays vers les régions flamandes (...) Cette mutation socio-économique ébranla définitivement les assises de la présence francophone au sein du Royaume », cf. Quaghebeur, (1990, p.415). Il n'y a pas que ces bouleversements qui ont perturbé les cadres de socialisation de la communauté wallonne, il y a également le militantisme flamand. Que l'on songe aux manifestations de 63 400 flamingants dans les rues de Bruxelles le 21 octobre 1961 où ils s'attaquèrent à l'usage du français aux cris de « Brussel Vlams! ».

Pour fusionner l'imaginaire et le réel, le poète transpose le thème de la mort physique dans l'allusion à « la déliquescence croissante de l'État unitaire et l'émergence de l'autonomie des deux grandes entités linguistiques du pays », cf. Quaghebeur, 1990, p.417-18).

Au fait, ce déclin ne date pas seulement de la dernière décennie du XXe siècle. Il était déjà inscrit dans l'histoire. On rapporte qu'en mars 1917, « le gouverneur général allemand Von Bissing a annoncé la séparation administrative de la Belgique avec Bruxelles comme siège des administrations flamandes et Namur pour celles de Wallonie. Cette décision était consécutive au voyage effectué par une délégation du Conseil des Flandres à Berlin (...) Le gouvernement belge en exil annonçait des projets de loi répressifs.»

Chez notre poète, la mort s'accompagne d'un désespoir existentiel:

« Gloire nulle  
Débris du jour. » (Chiennelures, p.6)

Le poète cherche des réponses. Il ne trouve que nihilisme et absurdité. La lecture de la poésie

quaghebeurienne aboutit à cet étrange sentiment de la disparition ou de l'effacement des traits identitaires belges.

« L'espace est vacant  
Quels  
Ces gouvernails  
Haussant leur calandre?  
Quels  
Ces jours d'hiver,  
Écornant la ville?  
Et mes pieds crissaient  
De ne point pouvoir. » (L'herbe seule, p.37)

Le poète rend l'idée de l'identité au moyen de la mise en forme d'une relation attributive (L'espace est vacant); la symétrie des formes dans les phrases interrogatives, la répétition des participes présents, des adjectifs interrogatifs et démonstratifs, qui créent un rythme et une cadence d'une grande qualité esthétique.

Ces moyens linguistiques construisent une esthétique, un langage particulier. Le poète définit le malaise de l'identité belge par son « refus de soi où s'emmêlent complexe d'infériorité et projection substitutive dans la grandeur, réelle ou supposée, d'autres espaces culturels, revendiqués comme siens et cependant tenus à distance », cf. Quaghebeur, M. (1982, p.11).

Par ce propos, le poète sous-entend la filiation génétique entre les populations du Pays-Bas et les Flamands, entre les Français et les Wallons. Cette filiation ancienne est considérée comme un refuge identitaire passéiste et non assumée. Mais comme le note un écrivain flamand: « Si le Belge a un avantage, c'est bien ce soupçon inquiétant que l'identité ne représente pas quelque chose de vraiment essentiel, que c'est une construction mentale qui nous est injecté avec la langue, un ensemble de coutumes, de façon de

voir le monde, bref quelque chose d'existentiel », Hermans, S., (2007, p.28).

Il existe sans doute des traits identitaires belges, certes difficiles à trouver dans le vécu quotidien du royaume. D'autant plus que la flamandité et la wallonité sont des axes d'une convergence parallèle qui s'achève dans une belgitude de querelles communautaires truffés de vocables tirés de traités de droit constitutionnel.

Le versant francophone de la wallonité est la belgité. Ce mot a été inventé par Ruggero Campagnoli (1997) « pour attirer l'attention sur l'identité de la culture belge de langue française. » En fait, il s'agit d'un concept forgé en réponse à l'insulte baudelairienne dans *La Pauvre Belgique*. Le célèbre poète n'aurait vu la Belgique que comme « le sombre territoire de l'irrationnel et de l'hilarité candide, voire un peuple de guides imbéciles et routiniers », cf. Guyaux, A. (1997). Campagnoli estimait que pareille perception demandait à être rectifiée.

Aussi des esprits bienveillants ne tentent-ils pas malgré tout de défendre à l'étranger une identité belge? Or les méandres de l'histoire même de la Belgique est une illustration magnifique d'un brassage de populations manqué en raison de la volonté des Wallons de dominer les Flamands dès la proclamation de l'indépendance de 1830. On se souvient que le fait d'être flamand et de parler néerlandais attirait sarcasme et raillerie.

Tout au début du XXe siècle, notamment en 1902, les Flamands rappellent aux Wallons qu'ils sont majoritaires en Belgique et dénoncent la position hégémonique du français à l'école et dans les quatre universités, du pays. Les Wallons réagissent lors du congrès tenu à Liège le 30 novembre 1905 où ils annoncent la lutte contre « le flamingantisme et le bilinguisme ». Ils ne voulaient pas de la langue flamande considérée comme un « jargon vaseux » des « Ménapiens

retardés ». C'est dire l'ampleur du racisme qui sous-tendait la querelle tribale.

Après 82 ans d'union des deux ethnies, un intellectuel wallon, Jules Destrée, publie en 1912 sa fameuse *Lettre au Roi*. Il y démolit l'idée d'un peuple belge dont le souverain serait Albert 1er. « Sans prôner le séparatisme, il montre ce qui différencie les deux peuples et la mainmise flamande sur l'État belge et l'histoire du pays. » cf. Legrain (1981, p.164-165) Il note poliment: « Sire, il n'y a pas de Belges, il n'y a que des Flamands et des Wallons. », cf. Legrain (idem). Une idée que rejette Hertmans, S., (2007, p.27) 95 ans plus tard. Pour lui, «le Belge existe bel et bien. Il s'appelle tantôt Tintin, tantôt Louis Michel, puis Léonidas ou le prince Laurent; il excelle dans une sorte de relativisme dadaïste à propos de tout et de rien ».

Parmi les caractéristiques spécifiques à l'identité des membres de ces deux ethnies, Destrée note que « le Flamand est lent, opiniâtre, patient et discipliné. Le Wallon est vif, inconstant et perpétuellement frondeur de l'autorité. » Que subsiste-t-il de ces stéréotypes après près d'un siècle ?

C'eût été une curieuse absence de rationalité si Quaghebeur avait suivi Destrée dans sa conception essentialiste de l'identité, car celle-ci n'est ni fermée à l'innovation, ni opposée au changement. Dans *L'herbe seule*, par exemple, sa démarche consiste à interpellier l'essence du réel, l'en-soi, à travers une recomposition des objets tombant sous son regard. L'image des objets réfère aux humains qui les ont créés et dont il faut établir le statut d'être pensant, parlant et agissant dans la société belge.

On retrouve également des préoccupations identitaires dans les écrits théoriques de notre poète lorsqu'il glose sur le *Manifeste wallon* de Jean Louvet en ces termes: « Fruit des propensions scissipares qui définissent l'histoire des Francophones de Belgique, étranger à une bonne part de leur

histoire, significatif et enraciné par ailleurs, ce manifeste indique un souci d'enracinement qui fera l'économie de l'ambiguïté, constitutive du fait belge. », cf. Quaghebeur, M. (1990, p. 434).

Le sens de cette citation qui flirte avec la philosophie de l'histoire était déjà présent dans ces vers datés de 1976:

« Et mes pieds crissaient.  
De ne point pouvoir. » (L'herbe seule, p. 37.)

Que le poète évoque l'identité, cela se justifie dans le contexte d'un pays confronté aux tensions ethniques qui remettent régulièrement en mémoire et en cause l'altérité et le vouloir-vivre-ensemble. La mort de l'identité wallonne que pressent profondément le poète proviendra-t-elle de sempiternelles stratégies de harcèlement de la Wallonie par la Flandre? Forte de sa démographie et de son succès économique, la Flandre développerait-elle un discours séparatiste de mauvais goût pour les Wallons?

Sans y répondre, le poète n'a qu'un regard de témoin de son temps:

« La glace des noyés  
Titube. » (L'herbe seule, p.15)

Une question surgit à propos du contenu de la strophe ci-dessus. Qui sont les noyés? Faut-il penser aux Wallons dont le poète semble incarner la conscience? Sans doute. Mais on sait qu'il s'abstient de se proclamer héraut ou représentant du peuple. Il préfère rendre le lecteur complice de son regard désabusé.

« Tant  
De traces  
S'égarent. » (L'outrage, p.11)

Ici il se situe dans la lignée du discours dénonciateur de Jules Destrée qui écrivait à propos des Flamands: « Ils

nous ont tout pris. » Pour autant, l'identité wallonne a-t-elle disparue? Il n'en est rien: toutes les catégories de référents identitaires wallons subsistent, notamment un territoire sur lequel s'exerce un pouvoir d'État, une économie chancelante, une langue française bien vivante traînant des archaïsmes du dialecte wallon; une frontière linguistique cadencée et un désir de retour dans le giron français exprimé par les tenants du courant rattachiste, cf. Baubeau, P. (1997).

Hertmans, S. (2007, p. 31) précise que le séparatisme fait du chemin en Belgique. «Du côté francophone survit une pensée séparatiste, le Mouvement liégeois pour un rattachement à la grande mère patrie française, mouvement tout aussi nostalgie qu'irréaliste. La France (...) n'attend pas avec impatience les restes d'une Belgique éclatée; pas plus que les Néerlandais ne convoitent un appendice flamand. »

Dans ce champ d'interrogations et de réflexions multiples qu'est la Belgique, la poésie quaghebeurienne ressemble à un lieu de parole et de perception de l'altérité menaçante. Aux yeux du poète, la Belgique apparaît comme une entité « réfractaire (...) à tout discours sérieux susceptible de vouloir la cerner. » «La Belgique n'en existe pas moins comme corps enfoui, comme réel sevré de mots adéquats pour le dire.», cf. Quaghebeur, 1980, p. 7).

Il ne semble point y avoir de tentation de dissimulation de tout ce qui touche aux Belges sous la plume de notre poète. L'homme n'évite pas de déplaire aux descendants des coloniaux pour qui il n'y a de discours méritoire que celui qui recycle la grandeur passé et l'héroïsme fané des Belges.

Même s'il ne l'a pas classé dans *le cycle de la morte*, le recueil de poèmes intitulé *Oiseaux* paru la même année que *Chiennelures* en 1983 est traversé aussi par le thème de la mort. Il est porté par le même cri de révolte contre la fatalité. Au niveau du paratexte, c'est en glosant sur l'idée de

vol, que l'on peut rattacher le titre *Oiseaux* au thème de la mort. Voler n'est-ce pas s'éloigner d'un lieu en prenant les airs, se détacher, se libérer de son environnement immédiat pour plonger dans le vide, l'au-delà d'une zone de confort?

La mort est au présent dans l'exemple ci-dessous:

« Site  
Et  
Visage  
S'épurent  
Pour  
Rien  
Peut- être  
Leur  
Silence » (Oiseaux, p.10)

La mort résulte de la confrontation entre les métaphores du site (lieu géographique de l'ignoble et du pittoresque) et du visage (lieu physique de l'identification immédiate de l'humain). Lorsque le visage (l'humain) cesse d'être ou de vivre, sa sortie de la temporalité s'inscrit automatiquement en un site (le cimetière) que l'exigence de l'historicité peut consacrer comme un lieu de mémoire.

Les mots site et visage sont liés par la conjonction de coordination *et*. Le poète étale de cette manière le destin commun de ces deux entités, l'une (le site) étant le lieu d'achèvement de l'histoire de l'autre (le visage). L'achèvement correspond ici à la mort.

## **5. Thématique et vision du monde**

L'analyse du thème de la mort dans le paratexte et les textes quaghebeuriens nous a fourni un outil conceptuel pour formuler le principe organisateur de sa création poétique ainsi que sa vision du monde. Cet outil est la covariance des structures lexicales des poèmes et la sémantique



sociopolitique, celle-ci servant de fondement à celles-là, cf. Bourdieu, P. (1992).

L'usage de la covariance lors de la lecture critique de l'œuvre quaghebourienne a consisté à rechercher des éléments opposés. C'est ainsi que le principe de dualité ou d'opposition a été mis à jour parce qu'il est sous-jacent au discours poétique de Quaghebeur.

Le concept de covariance s'appuie sur le fait que les oppositions qui se manifestent sur le plan du sens paratextuel et textuel sont les reflets de celles existant dans la société belge d'où le poète tire la substantifique moelle de son bagage culturel et de sa perception du monde. En fait, tout ce qui lui paraît enraciné dans l'humus belge transcende, en réalité, les contours étriqués de la Belgique.

Ainsi la mort évoquée par le poète n'est pas spécifique aux Wallons et aux Flamands. Comme partout ailleurs, elle est l'antithèse de la vie. Vivre, c'est être et agir dans un contexte de vulnérabilité. La vie humaine est vulnérable parce qu'elle est sujette au mal physique, à l'assaut de maladies et au vieillissement. On prend conscience qu'inexorablement la mort triomphe de la vie, indépendamment des conceptions métaphysiques du poète.

Dans le contexte belge, l'idée de la mort prend un relief particulier lorsqu'on la transpose sur le plan politique. Admettre son existence, c'est se convaincre de manière tacite de la probabilité de l'éclatement de la Belgique dans un avenir plus ou moins proche. Cet éclatement, donc cette mort, semble inéluctable. Hertman, S. (2007, p. 31-34) affirme: «Le résultat de l'éclatement de la Belgique ne serait rien d'autre que deux nations miniatures qui se condamneraient à n'être chacune que la banlieue d'une autre culture. En outre, au cas où la Belgique disparaîtrait, se poserait le problème insoluble de la capitale. »

La poésie de Quaghebeur vue sous l'angle de l'opposition entre la vie et la mort constitue la marque d'un fatalisme existentiel à la fois du pays et de l'humain. Par certains côtés, l'acte poétique est une dénonciation du destin morbide. Pareil acte esthétique n'empêche pas le destin de suivre son cours, car il est, par définition, transcendantal et que son instant de surgissement est irrévocable. Mais le poète est volontariste : il croit à l'action par la plume. Ce qui le met en contradiction avec lui-même car le fatalisme déresponsabilise l'actant.

Par ailleurs, un autre élément qui illustre le principe du dualisme est l'idée de l'isolement (*L'herbe seule*), à ne pas confondre avec une vie érémitique et monacale, qui s'oppose au concept du vivre-ensemble. Cette dernière idée est grippée par des pesanteurs sociologiques logeant au cœur de la crise sempiternelle du système fédéral belge.

La crise du vivre-ensemble apparaît d'ailleurs dans le thème de l'agression (*L'outrage*), thème qui exprime le rejet de l'altérité. Avec *L'outrage*, nous sommes en présence de l'énonciation d'un syntagme qui doit être considéré sur le plan psycholinguistique comme une réaction émotive, résultant de l'évaluation d'un geste attentatoire. Face à l'altérité, le poète s'affirme comme un sujet assertant, maître de son propos. Cependant, il éprouve de la colère. Derrière ce sentiment se cache une vision du monde centrée sur l'exigence du respect des principes constitutionnels qui fondent la volonté de vivre ensemble et de promouvoir un nationalisme territorial: une belgitude apaisée qui aurait l'avantage d'inclure à la fois les Flamands et les Wallons.

De ce fait l'outrage serait une remise en cause de cette éthique par les élites et par la populace qui s'abreuve des paroles démagogiques.

On aura fini de comprendre le principe organisateur de la pensée de Quaghebeur en abordant la question de la

mixité (cf. *Chiennelures*). La mixité entre en contradiction avec le concept de pureté. Accepter la mixité dans une société, c'est fonder sa démarche sur l'intégration de deux éléments de nature différente. La quête de pureté équivaut dès lors à soustraire une des composantes du mélange initial.

L'aboutissement de pareille quête crée une situation de séparation, qui est l'antithèse de l'union, au sens politique. Conséquemment, la crise politique belge doit être analysée comme une problématique de la mixité au sein de l'union.

Il convient de noter qu'au-delà du principe d'opposition, les signes-titres et les poèmes pris isolément constituent des unités significatives dont nous venons de décrire les contours sémantiques. Quant aux oppositions (vieu-mort; isolement-vivre ensemble; mixité-pureté), elles révèlent la dynamique des poèmes et constituent des structures signifiantes. Il en découle que chaque élément de la structure n'est saisissable sémantiquement qu'en tenant compte de l'ensemble.

Dans ce contexte, il existe quelques conditions de production du sens, notamment les déterminants des structures d'énonciation: la langue, la formation littéraire, la conscience sociale et intellectuelle du poète. À la lumière de ces déterminants, on comprend que l'écriture quaghebeurienne dans *le cycle de la morte* est née d'une situation initiale, la mort de sa compagne, suivie d'une production presque funéraire qui s'est achevée par la publication du dernier recueil en 1990. Il y a donc trois états : l'initial, le médian et le final. Les étapes qui assurent le passage d'un état à un autre sont constituées par une mise en discours des versants émotifs et réflexifs de la vie du poète. Fondamentalement, l'écriture de Quaghebeur semble être une commande sociale obéissant à un rituel de la relation à l'Autre, justement la morte.

Au-delà du drame personnel, la poésie de Quaghebeur n'est donc pas sans rapport avec les réalités belges marquées par des dualismes mortifères ou des antagonismes morbides: Les Flamands et les Wallons; les élites politiques et le peuple; la pensée unique et le pluralisme ; les monolingues et les bilingues; l'extrême droite xénophobe et les partis démocratiques; les monarchistes et les antimonarchistes, les fédéralistes et les séparatistes.

Ajoutons que le contexte sociopolitique est inscrit dans l'œuvre poétique de Quaghebeur à travers de nombreuses traces textuelles. Malgré une vision du monde fataliste, le poète prône marginalement une idéologie de la résistance face à la mort physique et à la variante symbolique de celle-ci, l'éclatement de la Belgique.

### **Conclusion**

Il convient de retenir que cette étude a mis en lumière les mécanismes linguistiques et littéraires de la construction d'un discours poétique autour de la mort par le poète belge Marc Quaghebeur.

Nous avons d'abord présenté les traits caractéristiques de sa poésie catégorisée sous *le cycle de la morte* qui compte quatre recueils parmi la douzaine écrite par ce poète tournaisien. Il excelle dans la création des phrase-vers, des syntagmes-vers et des mots-vers: trois esthétiques qu'il combine avec adresse. L'une ou l'autre esthétique a parfois prédominé dans tel ou tel recueil selon l'ambition onirique du moment. De toute évidence, le poète semble obsédé par la brièveté du propos qui confine au minimalisme asséchant.

Nous avons ensuite analysé les paratextes ou signes-titres utilisés pour identifier les œuvres retenues dans le corpus. L'usage du concept de signifiant nous a permis de classer les signes-titres en deux catégories: le type nominal et le type syntagmatique. Quant au concept de signifié appliqué

aux signes-titres, il a conduit à l'interprétation de ceux-ci comme représentant sémantiquement la mort.

Dans le paratexte, le poète exprime la mort par la mise en lumière du sens dénotatif. Une analyse approfondie a mis en valeur les conditions d'émergence d'un sens connotatif et dénotatif. Tous les signes-titres choisis figurent en soi des lieux de mémoire de la mort. Ici et là, la mort a été représentée par des allusions aux événements historiques, aux questions identitaires qui minent la Belgique et une inscription dans le texte des instruments capables de supprimer la vie.

Nous avons enfin montré que le principe organisateur de la pensée du poète est la dualité. Celle-ci consiste en l'opposition de différents éléments pour faire ressortir des conflits latents ou ouverts. D'où le caractère polysémique de la poésie quaghebeurienne qui assujettit l'interprétation à l'hypothèse sur la concordance minimale entre le réel et l'imaginaire. Cette poésie débouche sur une vision du monde dominée par le fatalisme et par un espoir secret de l'organisation de la résistance.

### **Références**

- ARGOD-DUTARD, F. (1998) : *La linguistique littéraire*, Paris, Armand Colin.
- BAUBEAU, P. (1997) : «Les rumeurs d'annexion de la Belgique à la France de la IIe République à Sedan » in *Quaghebeur M. et Savy N. (1997) France-Belgique (1848-1914) affinités-ambiguïtés, Actes de colloque*, Labor, Bruxelles, p. 29-30
- BERG, C. & HALEN, P. (dir.) (2000): *Littératures belges de langue française, histoire et perspectives (1930-2000)*, Bruxelles, éd. Le cri.
- BERTRAND, J.-P. & al. (dir.) (2003), *Histoire de la littérature belge 1830-2000*, Paris, Fayard.

- BIRON, M. (1994) : *La modernité belge, littérature et société*, Montréal, PUM et Labor.
- BOURDIEU, P. (1992) : *Les règles de l'art : genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil.
- CAMPAGNOLI, R. (1997) : « Baudelaire et la belgité » in *Quaghebeur M. et Savy N. (1997) France-Belgique (1848-1914) affinités-ambiguïtés, Actes de colloque*, Labor, Bruxelles, p.255-272.
- CHATEAUBRIAND François-René de (1768-à 1848) : *Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes dans leurs rapports avec la Révolution française*.
- Chronique du XXe siècle, (2001), Paris.
- DENIS, B. et Klinkenberg, J.-M. (2005) : *La littérature belge*, Bruxelles, Espace Nord.
- GEEST, Dirk de et Meylaerts (éd.) (2004) : *Littératures en Belgique, diversité et dynamiques littéraires*, Bruxelles, Peter Lang.
- GORCEIX, P. (2000) : *Littérature francophone de Belgique et de Suisse*, Paris, Ellipses.
- GUYAUX, A. (1997) : « Le tourisme de Baudelaire en Belgique » in *Quaghebeur M. et Savy N. (1997) France Belgique (1848-1914) affinités-ambiguïtés, Actes de colloque*, Labor, Bruxelles, p.249-254.
- LEGRAIN, P. (1981) : *Le dictionnaire des Belges*, Bruxelles, Legrain.
- MAINGUENEAU, D. (2005) : *Linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Armand Colin.
- MIGUEL, A. (1989) : « L'état actuel de la poésie francophone de Belgique », *Sources*, 3.
- QUAGHEBEUR, M. (2006) : *Anthologie de la littérature française de Belgique, entre réel et surréel*, Bruxelles, éditions Racine.
- (1994) : *L'effroi, l'errance*, poèmes, Soumagne, Tétras-Lyre.
- : *Fins de siècles*, poèmes, Amay, L'arbre à paroles.

- (1993) : *Les carmes du Saulchoir*, poèmes, Toulouse, L'Ether vague.
- (1991) : *Les vieilles*, poèmes, Liège, Tétras-lyre.
- (1990) : *Lettres belges entre absence et magie*, Bruxelles, Labor.
- : *À la morte*, Montpellier, Fata Morgana.
- (1987) : *L'outrage*, poèmes, Montpellier, Fata Morgana.
- (1983) : *Oiseaux*, poèmes, Amay, L'arbre à paroles.
- : *Chiennelures*, poèmes, Montpellier, Fata Morgana.
- (1982) : *Balises pour l'histoire de nos lettres. Alphabet des lettres belges de langue française*, Bruxelles, Association pour la promotion des lettres belges de langue française.
- (1980) : « Au pays de l'impossible identité », dans *Lettres belges de langue française, lettres belges de langue néerlandaise*, Bruxelles, Europalia.
- (1979) : *L'herbe seule*, poèmes, Lausanne, L'âge d'homme.
- (1976) : *Forclaz*, poèmes, Paris, Jean Pierre Oswald.
- ROCHE, S. (2003) : « Du vouloir fou sous le devoir. L'œuvre poétique de Marc Quaghebeur » in *Quaghebeur, M. et Rossion, L. (dir.) (2003) Entre aventures, syllogismes et confession, Belgique, Roumanie, Suisse*, Bruxelles, p. 125
- RABELAIS, F. (1535) *La vie très horrificque du grand Gargantua, père de Pantagruel, jadis composée par M. Alcofribas Nassier abstracteur de quinte essence.*
- ROUSSEAU, J.-J. (1712-1778) : *Confessions*, Paris.
- TSHISUNGU WA TSHISUNGU, J. (2007) : « Déictiques et énoncés en français » *Le semeur du Kasai*, 1, premier semestre, p. 135-153.
- (2007) : « Le destin de la littérature congolaise écrite en ciluba » in Tcheuyap, A. (dir.), *Pius Ngandu Nkashama, trajectoires d'un discours*, Paris, L'Harmattan, p.101-110

- (2006) : « Structure et signification de marqueurs dans la communication théâtrale» *Le semeur du Kasai*, 2, deuxième semestre, p. 85-105.
- (2004) : *Patrick et les Belges*, Sudbury, Glopro.
- (2001) : *La Flamande de la gare du Nord*, Sudbury, Glopro.
- :(2007): *La villa belge*, Sudbury, Glopro.
- :(1995) : *Errances en Flandre*, Montréal, New Game.



**Analyse socioéconomique des facteurs  
de l'adoption des semences améliorées de maïs  
dans la ceinture verte de Kananga**

Eddie M. Kabasele, Agro-économiste, Toronto (Canada)  
S. L. Tubene, Professeur, Université de Maryland (USA)  
Bululu Kabatakaka, Professeur, Collège Boréal (Canada)  
J. Shokotshi Kanku, Séc. académique, ISDI Kananga (RD Congo)  
L.Tshibombi, Assistant, Université de Kinshasa (RD Congo)

**1. Introduction**

Le maïs est le pétrole énergétique dans l'alimentation de base au Kasai et au Katanga. Dans les autres grandes villes du pays, le maïs est devenu la culture la plus consommée après le manioc. Son avantage sur ce dernier est qu'il peut être semé deux fois. Ailleurs dans le monde, il sert à la fabrication d'éthanol, un composant qui se mélange bien aux hydrocarbures pour en réduire les effets de la pollution atmosphérique. Point n'est besoin de rappeler que le maïs sert aussi à la fabrication de l'huile végétale, de liqueurs fortes et d'aliments pour bétails. Cette analyse porte sur les facteurs susceptibles d'améliorer le rendement du maïs grâce à l'adoption des semences améliorées dans la ceinture verte de la ville de Kananga<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup> La ceinture verte de la ville de Kananga autrefois appelée Zones annexes a été délimitée de la manière suivante : au Nord par le village de Kalomba sur la route de Demba; au Sud par le village de Nkonko-Tshiela sur la route de Bunkonde; à l'Est par le village de Muamba Mbuyi sur la route de Munkamba et à l'Ouest par le village de Matamba sur la route de Tshikapa

L'hypothèse centrale qui sous-tend cette étude est que l'introduction d'une semence améliorée de maïs pourrait s'avérer être une technologie appropriée pour augmenter le rendement de la culture du maïs dans la province. Les raisons étant que la semence améliorée de maïs augmenterait le rendement à l'hectare, réduirait les coûts de production et serait pratique et accessible à toutes les bourses. La semence améliorée du maïs est justifiée non seulement par son adaptabilité et sa meilleure résistance aux pestes, mais aussi par la qualité de la farine de maïs récolté.

L'étude est subdivisée en trois grandes parties. Dans un premier temps, nous passons en revue les facteurs d'adoption de la nouvelle technologie de la semence améliorée de maïs. Dans un deuxième temps nous décrivons la méthodologie utilisée pour analyser les données récoltées sur le terrain auprès des agriculteurs de la région étudiée. Dans un troisième temps, nous présentons les résultats de la recherche et les recommandations utiles.

## **2. Facteurs d'adoption de la nouvelle technologie**

Dans la ceinture verte de Kananga, les études sur l'adoption des nouvelles technologies agricoles, techniques culturales nouvelles dateraient du temps de l'INEAC aujourd'hui INERA<sup>26</sup>. Elles étaient plus marquées par un effet colonisateur c'est-à-dire une bonne dose d'imposition. En d'autres termes, les producteurs étaient obligés de semer les graines que le colon leur distribuait. Après l'indépendance, les études socio-agro-économiques dans la région étaient rares jusqu'à la création de l'Institut supérieur de développement rural (ISDR) vers les années 1980.

---

<sup>26</sup> INEAC est l'actuel INERA : Institut national de recherches agronomiques

À la suite de travaux de Z. Griliches (1957), bon nombre d'études ont identifié les facteurs qui déterminent l'adoption d'une nouvelle technologie. Elles décrivent l'impact des caractéristiques telles que l'âge et le genre du producteur, les services de vulgarisation, les programmes et politiques agricoles existant, la location de la main d'œuvre agricole, les facteurs de l'environnement social des producteurs, du marché d'inputs et output ainsi que les facteurs de l'environnement écologique (Feder, G. et al, 1985 ; Alexander, C. et al. 2003).

Nous entendons par la nouvelle technologie l'introduction d'une nouvelle variété de culture, une nouvelle technique culturale, une formule de fertilisation, etc. dont l'objectif est d'améliorer la production agricole. Mieux nous dirons que les caractéristiques sociales, en l'occurrence l'âge, le niveau de scolarisation et le genre des répondants ont sans doute un impact sur leur décision d'adopter une nouvelle technologie.

L'âge de producteurs influencerait positivement et/ou négativement l'adoption d'une innovation (Feder, G. et Umali, L., 1993 ; Kumar, K., 1994). Dans le cas de l'adoption des semences améliorées du maïs, Sunding I. et Zilbermans, (2001) estiment que les jeunes producteurs n'ayant pas une longue expérience avec la variété locale seraient plus enclins à adopter la nouvelle variété. Cependant, l'âge peut influencer négativement l'adoption de la semence d'une nouvelle variété pour les cultivateurs plus âgés étant donné les longues années d'expérience avec la variété existante ou locale (Ouma, O. et al. 2002). Ils ne prendraient pas de risques. Nous avons considéré l'âge des jeunes de moins de 25 ans en nous basant sur l'espérance de vie moyenne d'environ 50 ans dans la province. Cette façon de faire ne définit nullement pas l'âge de la jeunesse ou le contraire.

Le deuxième facteur est le niveau de scolarité des répondants. Le niveau de scolarité des cultivateurs a été présumé positivement corrélé avec l'adoption de la nouvelle technologie. Les producteurs ayant plus d'années d'éducation appréhenderaient mieux les avantages de la nouvelle technologie et le risque d'embarquer dans l'innovation (Maumbe, B. et Swinton, M., 2000). Cet argument rejoint les intuitions développées quelques années plus tôt par Nkonya et al. (1997), et tout récemment complétées par Volker, B. et al. (2006).

Comme troisième facteur, le genre du cultivateur était supposé influencer positivement et négativement l'adoption d'une semence améliorée de maïs dans la ceinture verte de la ville de Kananga (Fernandez-Cornejo, J., 1996). Les cultivatrices ayant le pouvoir de décision limité dans le ménage par rapport aux cultivateurs, la décision d'utiliser les semences améliorées de maïs peut basculer dans tous les sens possibles, positif comme négatif (Gehart, J., 1975 ; Langyintuo, S. et al. 2005).

Au-delà de ces caractéristiques sociales, il y a lieu de prendre aussi en compte les aspects économiques suivants : l'accès au capital financier et social, l'accès au capital humain, l'accès au marché d'inputs et outputs, la possession du capital terre et la possession de capital autre que financier, terre et humain. L'accès au capital financier et social inclue les facteurs tels que l'accessibilité au crédit agricole, les services de vulgarisation ou l'appartenance à une organisation non gouvernementale (ONG). L'accès au capital humain signifie faire engager ou louer la main d'œuvre agricole et ou la taille du ménage du répondant. L'accès au marché d'inputs et/ou output réfère à la disponibilité de semences, leurs coûts, le prix de maïs output et la distance entre les lieux de production et de commercialisation de celui-ci. Par la possession du capital terre, il faut entendre la

superficie allouée à la production du maïs. La possession du capital autre que financier comprend les biens de luxe tels que le vélo, la télévision, la radio, l'élevage du petit bétail (cobaye, lapin, chèvre, mouton, porc) et la volaille.

Ces caractéristiques économiques influenceraient positivement l'adoption d'une nouvelle technologie (Langyintuo, S. et al. 2005 ; Sunding, I. et Zilberman, D., 2001). Autrement dit, la combinaison des facteurs économiques permet au cultivateur d'assumer l'adoption de la nouvelle technologie en tant qu'expérience nouvelle susceptible d'augmenter sa production et de lui procurer plus de biens matériels. Par ailleurs, il faut indiquer que plus la superficie cultivée ou allouée à la culture de maïs sera grande plus le cultivateur sera tenté d'adopter la semence de maïs améliorée (Feder, G. et al, 1985 ; Yohanness, K. et al 1990). Cependant, Shikaya et Flinn, (1985) cité par Yohanness, K. et al 1990 n'ont pas trouvé la relevance de ce facteur pour l'adoption de riz amélioré et de l'engrais au Népal en Inde.

### **3. Méthodologie**

Les données de cette étude proviennent de l'enquête réalisée en 2004. Elle était menée auprès de 323 producteurs de maïs. Les données étaient analysées grâce au logiciel de SAS.

La nature binaire des variables : dépendantes et indépendantes a fait que nous puissions choisir le modèle de vraisemblance maximum pour cette étude. Les données de ces variables sont qualitatives. La variable à expliquer est donc une probabilité, mais la variable véritablement observée est dichotomique. Dans la présente étude, le producteur avait un choix distinct à faire entre utiliser la semence de maïs amélioré ou ne pas l'utiliser. Cela veut dire que s'il ne sème

pas le maïs amélioré, l'adoption prend la valeur de zéro sinon elle prend la valeur de 1.

Bon nombre d'études dans le domaine d'adoption d'une nouvelle technologie ont fait usage des modèles Probit, Logit et Tobit (Feder, G. et Zilberman, D., 1985; Ouma, O. et al, 2006, Volker, B. et Wessler, J., 2006).

Le modèle Probit était testé du fait que les valeurs de la variable dépendante sont soit 1, soit zéro. Le modèle Tobit aurait du être approprié si la variable dépendante prenait les valeurs discontinues positives dans l'intervalle de zéro à  $+\infty$  (Volker, B. et Wessler, J., 2006).

### 3.1. Modèle Théorique

Le modèle théorique appliqué pour cette recherche est résumé ci-dessous selon Greene, H., (2003) :

$$Y = F(a + BX_i) = F(Z_i) \quad (1) \text{ où}$$

Y est le choix d'adopter la semence améliorée de maïs; F est la fonction cumulative de distribution de la probabilité ; B est le vecteur des paramètres ; X est le vecteur de variables explicatives et Z, le score de la surface BX sous la courbe normale.

La valeur attendue de la variable dépendante dans le modèle Logit et/ou Probit conditionné sur les variables indépendantes est donnée par l'équation suivante :

$$E(Y|X) = 0 [1 - F(B'X)] + (F(B'X)) = F(B') \quad (2)$$

L'effet marginal de chaque variable explicative sur la probabilité d'adopter la semence de maïs amélioré est déterminée par la dérivée partielle de l'équation (2), soit :

$$\partial E(Y|X) / \partial X = g(B'X) B \quad \text{où} \quad (3)$$

g(.) est la fonction densité de l'erreur standard

Le changement dans la probabilité d'adopter la semence de maïs amélioré quand la variable dépendante change  $X_i$  se résume comme suit :  $\partial E(Y) / \partial X_i = f(z) B_i / \sigma$  or

$$\partial F(Z) / \partial X_i = f(z) B_i / \sigma \quad (4)$$

### 3.2. Modèle Pratique

$$Y = F(a + b_1 X_1 + b_2 X_2 + \dots + b_{19} X_{19} + b_{20} X_{20}) \quad (5)$$

La description de ces variables est trouvée dans la première équation et aussi dans le tableau 1.

### 3.3. Description de l'échantillon de producteurs

Selon le tableau ci-dessous, les producteurs de la ceinture verte de la ville de Kananga étaient d'un niveau de scolarité de moins de 6 ans primaires. Ils avaient 25 ans d'âge ou plus. Dans la plupart des cas, les répondants étaient des femmes. Ils ne faisaient pas partie des ONG et n'avaient pas d'accès aux crédits agricoles quelconques. Ils ne recevaient pas ou plus les services de vulgarisation de l'État tant au niveau provincial que national. En outre, ils ne louaient pas la main-d'œuvre. La taille moyenne du ménage était de cinq personnes ou plus chez chaque répondant. Ils ne semblaient pas préoccupés par des pertes dues aux pestes, insectes comme maladies qui s'attaquent au maïs. Ils percevaient que le coût de la semence améliorée de maïs n'était pas abordable et la rareté de cette semence était confirmée. Pourtant, les producteurs allouaient la superficie de 1 ha ou plus au maïs et ils jugeaient que le prix du maïs output sur le marché local était abordable. Aussi, les producteurs pensaient qu'ils s'autosuffiraient avec la production du maïs qui proviendrait de leurs champs. Tous

possédaient un bien de luxe, (élevage de poulets, chèvres, moutons, lapins, cobayes, possession de radio, vélo, moto, télévision) quoique la définition de ce bien ne soit spécifique à un seul élément. Qui plus est, le nombre de biens de luxe n'était pas non plus enregistré. Ils ont perçu que le rendement de maïs amélioré serait supérieur.



**TABLEAU 1. DESCRIPTION DES VARIABLES**

VARIABLES	Définitions
X <sub>1</sub> : Genre	égale à 1 si le répondant est un homme sinon zéro
X <sub>2</sub> : Age	égale à 1 si le répondant a 25 ans et plus sinon zéro
X <sub>3</sub> :Scolarité	égale à 1 si le répondant a 6 ans et plus de scolarité sinon zéro
X <sub>4</sub> :ONG	égale à 1 si le répondant est membre d'un ONG sinon zéro
X <sub>5</sub> :Crédit	égale à 1 si le répondant bénéficie d'un crédit sinon zéro
X <sub>6</sub> :Sceulg	égale à 1 si le répondant reçoit conseil de services de vulgarisation sinon zéro
X <sub>7</sub> :LocMO	égale à 1 si le répondant engage de la main d'œuvre sinon zéro
X <sub>8</sub> :TailMen	égale à 1 si le ménage du répondant a 5 personnes et plus sinon zéro
X <sub>9</sub> :SupMaïs	égale la superficie allouée au maïs est de 1ha et plus sinon zéro
X <sub>10</sub> :CoutSem	égale à 1 si le coût de la semence améliorée est perçu plus cher sinon zéro
X <sub>11</sub> :DispSem	égale 1 si la semence améliorée est plus disponible sinon zéro
X <sub>12</sub> :RenSem	égale 1 si la semence améliorée a un plus gd rendement sinon zéro
X <sub>13</sub> :PestSem	égale 1 si la semence améliorée perçue plus résistante aux pestes sinon zéro
X <sub>14</sub> :Autosuff	égale à 1 si le répondant est autosuffisant en maïs sinon zéro
X <sub>15</sub> :PrixMaïs	égale à 1 si le prix du maïs output est perçu plus cher sinon zéro
X <sub>16</sub> :PossCap	égale à 1 si le répondant a un bien de luxe sinon zéro
X <sub>17</sub> :Nord	égale villages voisins de la Commune de Lukonga jusqu'à Kalomba
X <sub>18</sub> :Sud	égale villages voisins de la Commune de la Nganza jusqu' à Nkonko Tshiela
X <sub>19</sub> :Est	égale villages voisins de la Commune de Kananga jusqu' à Muamba Mbuyi
X <sub>20</sub> :Ouest	égale villages voisins de la Commune de Katoka jusqu' à Matamba

**Tableau 2. Résultats des analyses statistiques :**

<i>Variables</i>	<i>N = 323</i>	<i>N=323</i>	<i>N=323</i>
	<i>Statistiques Descriptives</i>	<i>Probit Équation</i>	<i>Élasticité</i>
	<i>Moyennes</i>	<i>Coefficients</i>	<i>à la moyenne</i>
X <sub>1</sub> : Genre	<b>0,76</b> (0,56)	<b>-0,021</b> (0,033)	
X <sub>2</sub> : Age	<b>1.01</b> (0.41)	<b>-0,006</b> (0,009)	
X <sub>3</sub> :Scolarité	<b>0.02</b> (022)	<b>0,045**</b> (0,021)	0,081
X <sub>4</sub> :ONG	<b>0.85</b> (0,36)	<b>0,047**</b> (0,018)	0,228
X <sub>5</sub> :Crédit	<b>0.55</b> (0.99)	<b>0,049**</b> (0,019)	0,382
X <sub>6</sub> :Sceulg	<b>0.02</b> (0.85)	<b>0,031*</b> (0,012)	0,256
X <sub>7</sub> :LocMO	<b>0.01</b> (0.06)	<b>0,011</b> (0,001)	
X <sub>8</sub> :TailMen	<b>0.22</b> (0.54)	<b>0,029*</b> (0,015)	0,156
X <sub>9</sub> :SupMais	<b>1,07</b> (0,67)	<b>0,044*</b> (0,033)	0,158
X <sub>10</sub> CoutSem	<b>1,06</b> (0,28)	<b>-0,068*</b> (0,034)	-0.254
X <sub>11</sub> DispSem	<b>0,09</b> (0,46)	<b>0,033**</b> (0,020)	0.213
X <sub>12</sub> RenSem	<b>0,08</b> (0,33)	<b>0,054**</b> (0,047)	0.423

Variables	N = 323	N=323	N=323
	Statistiques Descriptives	Probit Équation	Élasticité
	Moyennes	Coefficients	à la moyenne
X <sub>13</sub> :PestSem	<b>1,03</b> (1,05)	<b>0,001</b> (0,000)	
X <sub>14</sub> :Autosuff	<b>1,09</b> (0,05)	<b>0,021*</b> (0,014)	0,123
X <sub>15</sub> :PrixMaïs	<b>0,09</b> (015)	<b>0,074**</b> (0,023)	
X <sub>16</sub> :PossCap	<b>1,05</b> (0,55)	<b>0,040*</b> (0,015)	0,065
X <sub>17</sub> :Nord		<b>-0,139**</b> (0,085)	-0,063
X <sub>18</sub> :Sud		<b>-0,060</b> (0,025)	
X <sub>19</sub> :Est		<b>-0,041*</b> (0,039)	-0,039
X <sub>20</sub> :Ouest		<b>-0,116**</b> (0,041)	-0,136
a: Const		<b>-0,211**</b> (0,099)	
<i>X<sup>2</sup> Chi Carré</i>			315,6
Log vraisemblance			-697,7
Note: * Significatif au seuil de 5%. ** Significatif au seuil de 1% ( ) Erreur Standard			

### 3. 4. Résultats, discussion et conclusion

L'analyse du tableau 2 indique que les facteurs de l'environnement socioéconomique des répondants et de la production du maïs influenceraient l'adoption des semences améliorées du maïs dans la ceinture verte kanangaise. En effet, la probabilité d'adopter les semences de maïs amélioré serait de 25,6% ou de 22,8% respectivement si les services provinciaux de vulgarisation et des ONG sont améliorés de 1%. Les ONG ne peuvent qu'être encouragées à assister les producteurs dans cette région car ces derniers ont une perception positive à leur égard. Toutefois, il serait mieux de comparer statistiquement l'efficacité de ces deux services d'assistance agricole (ONG et État provincial) pour en tirer des leçons intéressantes.

L'accès au crédit est perçu comme un facteur déterminant dans l'adoption des semences améliorées de maïs dans la ceinture verte kanangaise. Il est un atout pour acquérir les semences améliorées et la plupart des autres inputs. Le système bancaire actuel à Kananga n'est probablement pas à mesure d'octroyer un crédit aux producteurs agricoles dans la mesure où il a besoin des garanties pour le remboursement des prêts octroyés. Les producteurs agricoles étant considérés comme des « pauvres » sans biens de valeur à hypothéquer, il leur reste à trouver d'autres formules pour amener les banques à leur faire confiance et ainsi accéder aux crédits nécessaires à la réalisation d'une telle proposition.

L'expérience des micro-banques au Cameroun nous semble tout indiquer pour être d'application dans cette région étudiée. Selon Fokam, P. (2003), ces micro-banques de développement rural sont des initiatives et créations propres des membres de leurs communautés dans le respect de leurs valeurs socioculturelles. Elles ont eu des résultats durables dans le modèle du MC2 qui signifie que la Victoire

sur la Pauvreté (VP) est possible à condition que les moyens (M) et les compétences (C) de ces Communautés (C) soient mis ensemble. Il se formule comme suit  $VP=M*C*C=MC^2$ . Remarquons que ce modèle est fondé sur la prise de conscience des membres d'une communauté à faire face à un problème commun. C'est autant dire que personne ne résoudrait mieux les problèmes de la région étudiée que les concernés eux-mêmes.

Nous pensons également que le regroupement des producteurs agricoles en coopératives peut permettre à la banque de redistribuer le risque d'accorder le prêt à un fermier plutôt qu'à un groupe des fermiers. La banque envisagerait le paiement en nature comme quand elle saisit les biens de valeur hypothéqués pour l'acquisition de prêt en souffrance de remboursement. Elle pourrait par exemple, recevoir en contre parti une production agricole équivalente à la valeur de prêt plus intérêts. Bien que la production agricole soit exposée aux risques d'ordre naturel, la banque non plus ne fonctionne jamais sans prendre des risques.

Dans la région ciblée par cette étude, la distance entre les lieux de production et commercialisation et/ ou au marchés d'inputs et outputs est un facteur limitant l'adoption des semences améliorées de maïs. En effet, le manque de moyen d'écourter d'un pourcent cette distance entraînerait la chute d'environ 6,3 %, 4,0% et 13,6 % la probabilité d'adopter les semences améliorée du maïs respectivement dans le Nord, Est et Ouest de la ceinture verte de Kananga. Le même facteur est statistiquement insensible pour l'adoption des semences de maïs amélioré par les producteurs du Sud. Ces derniers jouissent de la présence des marchés intermédiaires tels que le marché Nkonko qui s'organise chaque dimanche de la semaine, le marché de la commune urbaine de la Nganza et pour d'autres producteurs le marché Salongo situé à Kananga II. Les producteurs du Nord et de

l'Ouest sont attirés par le marché central de la commune urbaine de Katoka/Ndesha. Le développement de points de commercialisation intermédiaires d'intrants et output comme le maïs est souhaitable, par exemple à Lukonga pour les producteurs du Nord.

Un autre facteur qui affecte l'adoption de semence améliorée de maïs est son rendement. Pour persuader des producteurs à semer le maïs amélioré, les démonstrations expérimentales dans les champs des producteurs est un atout. Une augmentation de 1% dans le rendement de maïs amélioré augmenterait de 42,3% la probabilité de semer le maïs parmi les producteurs.

Dans le tableau 2, la disponibilité ainsi que le coût des semences sont deux facteurs devant influencer l'adoption des semences améliorée de maïs. Leur influence est statistiquement significative au seuil de 1 %. Ceci implique que les services nationaux en charge de semences s'attellent à répondre au besoin accru et manifeste des semences améliorées de maïs. Ils devraient investir dans la production des semences de maïs. Il s'avère que si la disponibilité est facilitée à 1%, cela amènerait la probabilité de l'adoption des semences améliorées de maïs améliorés à 21,3%. Tandis que cette dernière baisserait de 25,4% si le coût des semences améliorées du maïs augmentait de 1%. Théoriquement le coût et la disponibilité sont deux facteurs liés par un adage simple: ce qui est rare est cher. Donc, les services provinciaux de production de semence de maïs sont interpellés également pour démontrer que le rendement de semences améliorées de maïs est autant bénéfique pour augmenter la production de cette denrée.

Plus la superficie allouée au maïs est grande, mieux elle favoriserait l'adoption de semences a améliorée de maïs. Toutefois, le goulot d'étranglement réside dans les travaux de

défrichement étant donné l'outil rudimentaire longtemps utilisé à cette fin.

Selon le tableau 2, l'augmentation de 1 % dans la superficie à ensemer entraîne une hausse de 16% dans l'adoption de semences améliorées de maïs. Cette augmentation implique le coût en termes de travail alloué pour le semis, le sarclage et la récolte qui nécessite d'être compensé par le revenu pour en tirer le profit.

A cet égard, nous pensons que le prêt de la banque serait un atout important pour faire face à ces coûts surtout avec l'appui des services gouvernementaux et/ou ONG pour les producteurs regroupés en coopératives. Ces organisations aideraient les producteurs à garantir le prêt auprès de la banque et à minimiser le risque dont nous avons parlé plus haut. Elle pourrait aussi mettre un tracteur en place pour labourer les champs des producteurs afin qu'à la récolte, une partie de la production lui soit restituée. Après tout, les banques ont des agents qui consomment le maïs. Ils peuvent constituer ainsi les consommateurs dans ce projet pilote. Même les intervenants internationaux peuvent en effet réorienter leurs supports financiers et logistiques dans le sens à assurer et assumer ce rôle.

Il reste aussi d'indiquer l'implication des instituts de recherche scientifique et d'enseignement comme l'ISP, ISDI, et ISDR pour la formation des formateurs, étant donné le rôle de la scolarisation des fermiers. En effet, l'ISP a longtemps formé les éducateurs enseignants des écoles secondaires et cadres des écoles primaires. Cependant, il peut user de son leadership en éducation pour mettre en place de commun accord avec les ISEA, ITA, ISDR, ISTM, ISDI, IFA<sup>27</sup> et les

---

<sup>27</sup> IFA : Institut Facultaire des Sciences Agronomiques, ISEA : Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques, ITA : Institut Technique Agricole, ISP : Institut Supérieur Pédagogique, ISTM : Institut Supérieur de Technique Médicale.

Facultés des Sciences en Éducation le programme de formation devant répondre aux besoins des formateurs des producteurs.

Vu le nombre dominant des répondants féminins, il conviendrait de motiver les filles à faire les études à vocation agricole, une initiative débutée vers la fin des années 70 par Dr. Pierre Tshimbombo mais qui n'a malheureusement, continué que timidement. En effet, l'implication des femmes dans l'administration agricole est vivement souhaitée.

Toute politique d'encadrement des producteurs de cette région qui passerait par les services provinciaux de vulgarisation ou les ONG est souhaitable. Ces services assumeraient les tâches telle que la distribution ou la commercialisation des semences améliorées de maïs, ou encore la création des coopératives agricoles de vente de maïs ou d'achats d'intrants agricoles ainsi que des centres de reproduction de semences améliorées.



## Références

- Alexander, C., Fernandez-Cornejo, J. et R.E. Goodhue. 2003. *Farmers' Adoption of Genetically Modified Varieties with Inbred Traits*. Giannini F.R.R. 347. Univ. of Calif. Agr. Natural Resource.
- CIMMYT, 2001. 1999 – 2000. *World Maize facts and Trends: Meeting World and Priorities for Public Sector*, Pungali PL (Ed) Mexico City, Mexico.
- Feder, G. , Just. R.E. et Zilberman D. 1985. “Adoption of Agricultural Innovation in Developing Countries: Survey”. *Econ. Develop. and cultural Change*. No 33 (2); 255-298.
- Feder, G., Umali, D.L., 1993. “The Adoptions of Agricultural Innovations: A Review. *Technological Forecasting and Social Change*. No 43, pp 215-239.
- Fernandez-Cornejo, J., 1996. “The Microeconomic Impact of IPM Adoption: Theory and Application”. *Agri and Resource Econ.Review*. No 25, pp149-160.
- Fokam Paul K., 2003, Et si l’Afrique se réveillait? Maisonneuve & Larose.
- Gehart, J., 1975. *The Diffusion of Hybrid maize in Western Kenya, International Maize and Wheat Improvement Centre (CIMMYT)*, Mexico City, Mexico.
- Greene, W.H., 2003. *Econometric Analysis* 5<sup>th</sup> Ed., New Jersey: Prentice Hall.
- Griliches, Z., 1957. “Hybrid Corn: an Exploration in the Economics of Technical change”. *Econometrical*. No 25, pp 501-522.

Kumar, S.K., 1994. *Adoption of Hybrid maize in Zambia: Effects on Gender Roles, Food Consumption, and Nutrition*. Research Report No. 100. International Food Policy Research Institute. Washington, DC.

Langyintuo, A.S. Hamazakasa, P., Nawale et E., Jere, I., 2005. *Maize Production Systems in Zambia: Setting Indicators for Impact Assessment and Targeting*. CIMMYT Report, Harare, Zimbabwe.

Maumbe, B.M. et Swinton, S.M., 2000. "Why Do Cotton Growers in Zimbabwe Adopt IPM. The Role of Pesticide Related health Risks and Technology Awareness". Paper Presented at the *Annual Meeting of the American Agricultural Economics Association*, Tampa, FL, USA.

Nkonya, E.M., Schroeder, T., et Norman. D., 1997. "Factors Affecting Adoption of Improved Maize seed and Fertilizer in Northern Tanzania". *American journal of Agricultural Economics* 48(1) (1997)1-12.

Ouma, J.O; F.M. Murithi; W.Mwangi; H. Verkuijl .M.Gethi et H. De Groot, 2002.

*Adoption of Maize Seed and Fertilizer Technologies in Embu District, Kenya, Mexico, D.F: CIMMYT.*

Ouma, J. O, H. De Groot et Owuor, 2006. "Determinants of Improved Maize Seed and Fertilizer Use in Kenya: Policy Implications". Contributed paper for presentation at the *International Association of Agricultural Economists Conference*, Gold Coast, Australia.

Sunding, D.I. Zilberman, D., 2001. *The Agricultural Innovation Process: Research and Technology Adoption in a Changing Agricultural Sector*. In: Gardner, B., Rausser, G.

(Eds), Handbook of Agricultural and Resource Economics.  
Amsterdam: North Holland, 2001.

Volker B., Irawan, E. et Wesseler, J. 2006. "The Effect of Farm Labor Organization on IPM Adoption: Empirical Evidence from Thailand". Contributed Paper for Presentation at *the International Association of Agricultural Economists Conference*, Gold Coast, Australia.

Yohaness K, Gunjal, K. et Grath C., 1990. "Adoption of New technologies in Ethiopian Agriculture: the Case of Tegulet-Bulga Disrick, Shoa Province". *Agricultural Economics* No 4(1), pp 27-43.



Le semeur du Kasai. Revue pluridisciplinaire, 2, 2007

**Rapport sur la situation des droits de l'homme  
au Kasai occidental en 2006**

Beya Ngindu, Assistant, ISDI, Kananga (RD Congo)  
REPRODHOC

**1. Liminaire**

Ensemble nous devons ouvrir les bouches en faveur de celles qui sont réduites au silence. Et savoir pour le reste des jours qu'il y a des mains qui prient et des mains qui tuent. Des mains qui bénissent et des mains qui blessent. Des mains tendres et des mains violentes. Celles qui bâtissent et celles qui détruisent. Des mains qui bercent et celles qui torturent. Celles couvertes de sang, mais aussi celles pleines d'amour. Il y a certes des mains qui brandissent les matraques, les baïonnettes et les fusils pour tuer, pour briser et brimer les identités humaines. Mais également celles qui donnent l'espoir de vivre. Ouvrons nos mains aux droits de nos peuples, aux joies de nos enfants qui espèrent, dans la douleur, les lendemains meilleurs. Ouvrons nos yeux pour dire non aux vols, non aux viols, non aux violences et aux violations de toute forme, parce que nous sommes frères et sœurs vivant sur la même Terre. Et ensemble pour le reste des générations à venir que les horizons nouveaux reposent entre les mains de notre peuple qui se met enfin debout avec la volonté de défendre partout et à tout moment ses droits.

## **2. Recommandations**

Le réseau provincial des organisations non gouvernementales des droits de l'homme – Kasai occidental - recommande aux animateurs des institutions provinciales :

a) De respecter les obligations relatives à l'application de la Constitution de la République; b) De respecter les droits des femmes et des enfants, de prendre des mesures spéciales pour protéger les femmes et les enfants victimes de violences sexuelles; c) De permettre la libre circulation des personnes et de leurs biens et assurer la sécurité des populations civiles; d) De créer les conditions qui permettent un processus démocratique réel pour la bonne gouvernance dans un État de droit; e) De s'acquitter de toutes les obligations en application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et, à cette fin, de poursuivre sa coopération avec les mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme; f) De prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à l'impunité, notamment par la poursuite de la réforme du système judiciaire, afin de rendre son fonctionnement effectif et de mettre fin à l'insécurité de la population civile; g) De fermer les centres de détention illicites; h) De prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les personnes vulnérables et les défenseurs des droits de l'homme; i) De prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la propagation de VIH/SIDA et la discrimination à l'égard des personnes atteintes par le VIH et celles malades du sida.

### **3. Introduction**

La promotion et la protection des droits de l'homme constituent une grande préoccupation pour le monde d'aujourd'hui. Face à cette prise de conscience de plus en plus grandissante à l'égard de la dignité de la personne humaine; il se manifeste en même temps, comme un revers de la médaille, un cortège de faits et gestes contraires au respect des droits humains. Le Réseau provincial des organisations non gouvernementales des droits de l'homme, REPRODHOC du Kasai Occidental, est constitué en cadre de réflexion et d'action pour la promotion et la protection des droits de la personne humaine. Son travail s'opère en synergie avec les ONGDH sur le territoire de notre Province. Il s'agit d'un travail de terrain et de proximité entre divers partenaires pour assurer le mieux-être de tous et de chacun dans un élan de collaboration fondée sur un partenariat responsable.

Dans cet environnement, les ONGDH se mobilisent pour la collecte et la diffusion des informations en rapport avec la situation des droits de l'homme sur terrain. À la suite de ce travail d'investigation interviennent les étapes de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion publique pour que la situation puisse changer.

Aussi devons-nous remercier les uns et les autres acteurs de terrain; animateurs de la bonne cause de défense de la dignité humaine ainsi que les victimes des violations des droits humains; car nous savons bien que:

1. les autorités politico-administratives; judiciaires et militaires ne sont pas toujours en odeur de sainteté à l'égard des droits de l'homme et à tous les échelons. Ces autorités reconnaissent que dans les entités sous

leur gestion; leurs territoires sont moins enclins au respect des droits de la personne humaine et il y a mieux à faire encore chaque jour;

2. la population est victime de ses propres turpitudes à cause de la peur, ou de l'ignorance pour se sacrifier de façon innocente en proies fragiles entre les mains des vautours;
3. les défenseurs des droits de l'homme travaillent dans des conditions très difficiles et éprouvantes. Au lieu d'être protégés, par contre, ils sont l'objet des tracasseries de la part de ceux-là auprès de qui ils devraient bénéficier protection et bienveillance. Les défenseurs des droits de l'homme s'exposent ainsi à une vie de tension quasi permanente dans leur mission de promotion et de protection des droits de l'homme.

Pour l'heure, nous vivons une période d'engagement des fils et des filles de nos terres tropicales à la cause de l'homme, son bien-être individuel et communautaire. Le temps où l'homme n'est plus un loup pour l'autre mais le frère de vie commune. Les cas inventoriés dans ce rapport ont été vérifiés et sont vérifiables. Ils ne consistent pas en ce qui nous concerne en une dénonciation de pure forme. Ce rapport est un cadre de réflexion pour l'action positive et responsable afin de combattre ces cas de violations massives et même systématiques dans nos villes cruelles et nos villages oubliés afin d'améliorer la qualité de vie.

#### **4. Méthodologie**

Cette présentation s'est particulièrement intéressée aux préoccupations récurrentes sur lesquelles des actions



spécifiques devront être amorcées dans une synergie qui prend sur le même chemin, les autorités publiques, les défenseurs et les associations des droits de l'homme ainsi que la population elle-même.

Sommes-nous, comme peuple, engagés dans cette voie de collaboration et d'engagement pour abandonner les turpitudes et prendre ensemble les sentiers de la promotion et la protection des droits de l'homme?

Pour arriver à élaborer ce dossier, que de rencontres que d'échanges, de lectures fouillées et de concertations ! Sans vous Trudon, Arthur, Chantal, Vasco, Charles, François, Dominique, Martine, Victor, Nénée, Benoît, Agnès, Léon et tant d'autres, nous serions toujours aux balbutiements des rapports recueillis de façon brute auprès des ONGDH. Votre contribution a montré le niveau de votre engagement. Pour des raisons évidentes, nous ne voulons pas citer les associations qui ont versé leurs textes pour la compilation. On prendra en compte le répertoire des ONGDH du Kasai Occidental.

Nous vous disons grand merci car, sans cette participation, notre travail battrait de l'aile. Vos lectures et la validation avec les acteurs du Réseau sont appréciées à leur juste titre. Cette publication annuelle d'un rapport sur la situation des droits de l'homme dans notre Province a un effet proactif et non rétroactif. Nous ravivons la mémoire collective au lieu de nous limiter aux faits tels qu'ils ont été vécus dans leur histoire immédiate et cela au jour le jour. Avec du recul, les cas relatés dans la presse ou dénoncés en temps opportun, ont été documentés et le plaidoyer y afférent a donné des résultats efficients. Notre mission de porte-étendard pour la

protection et la promotion des droits humains et des libertés fondamentales, nous oblige à éduquer pour assurer l'avenir.

## **5. CONTEXTE**

L'an 2006 a été celui de tous les défis mais aussi de tous les enjeux par rapport à la problématique des élections démocratiques et transparentes en RDC. En effet, qui pouvait croire que les Congolais habitués au désordre politique et aux gesticulations chroniques pouvaient aller aux urnes et se choisir de façon responsable les animateurs des institutions adoptées une année avant, lors du Referendum constitutionnel ? Qui pouvait croire ? Seuls les Congolais, ces miraculeux des tristes tropiques, eux-mêmes pouvaient y croire. Les Evêques de la CENCO, dans un message intitulé: La vérité vous rendra libres (Jn 8, 32), le verdict des urnes dans la transparence déclaraient *le peuple congolais pour sa part, a fait preuve de la dignité et de la maturité politique en allant voter massivement dans le calme et la discipline. Nous en sommes fiers*. Parler des élections au Congo-Zaïre relevait d'un mythe. Mais maintenant que nous parlons d'une réalité, évoquons-la pour comprendre notre présent afin de bâtir l'avenir.

## **6. Histoire du Congo-Zaïre face aux droits de l'homme**

Nul n'ignore que le Congo-Zaïre fait partie et en bonne place, des sociétés longtemps muselées par les turpitudes des dictatures du siècle dernier. En effet, le Congo-Kinshasa de Mobutu, a été bâti hier sur des ossements de la tyrannie d'une caste constituée des prédateurs surnommés *Dinosaures*. Cette situation a déstructuré tous les espoirs d'un peuple appelé à un destin radieux.

Mais hélas! Cette situation de prédation ne date pas de quelques années car, elle constitue sans plus un héritage de la Conférence de Berlin où l'État Indépendant du Congo (EIC) a été cédé comme propriété privée au roi Léopold II. Et de là commença la prédation au profit des intérêts personnels bafouant la dignité de la personne humaine. Qui peut oublier dans l'histoire de notre peuple, les horreurs des mains coupées, de la chicotte ou du sang sur les lianes ? Et les travaux forcés de la bataille du rail, des plantations de coton et des palmiers ou des kilos de sève de l'hévéa pour le caoutchouc? Les bas salaires nous viennent de cette sueur qui perlait sur les visages de nos parents, cette main-d'œuvre corvéable et moins cher hier comme aujourd'hui. Ce génocide-là, on ne l'oublie pas.

Depuis lors, ce pays aux richesses fabuleuses mais convoitées par tous, est devenu une sorte de jungle ou un far-West sans lois ni rois sauf les plus forts qui savent s'y imposer sans foi en l'homme. Cette colonie d'exploitation où les maîtres pensent plus à l'or, au diamant, au caoutchouc, au coltan, au cuivre, au pétrole en passant par le bois d'ébène ou l'ivoire, le coton, le café, l'uranium mais jamais aux hommes; cette main-d'œuvre corvéable, minerais noirs de notre négritude de la diaspora aux Amériques comme celle de la chicotte coloniale ou de la négraille sous les soleils des indépendances chachacha. Triste destin.

Quand l'éveil de *Conscience Africaine* est observé dans les milieux des intellectuels indigènes, ces Évolués de la Colonie du silence à partir des années 1950 autour de l'abbé Joseph Malula; devenu plus tard Archevêque de Kinshasa (ex Léopoldville), Joseph Ileo, Joseph Ngalula, pour ne citer que ceux-là, l'administration coloniale belge va alors adopter

d'autres stratégies de rechange pour ainsi mater le mouvement d'émancipation des Congolais.

À la suite des événements, une expérience électorale va être lancée de façon timide, ciblée et limitée d'abord aux villes de Léopoldville, Elisabethville et Jadotville afin de poursuivre les mêmes opérations à d'autres villes coloniales telles que Luluabourg, Stanleyville, Coquilathville. Ce ciblage, loin de résoudre la question coloniale face à la volonté d'autodétermination des peuples autochtones, provoquera des mouvements de revendications sociales et même de rébellion pour déboucher sur les débordements et échauffourées du 4 janvier 1959.

Aux travaux de la Table Ronde de Bruxelles, un processus de passation de pouvoir en douceur, est préconisé. Les élections générales sont alors organisées pour donner lieu à la mise sur pied d'un cadre de gestion de la nouvelle République que devaient diriger les Congolais devenant indépendants le 30 juin 1960 pour ainsi dresser le front longtemps courbé par le fardeau des travaux forcés.

Après les chants d'indépendance et des danses chachacha, le ciel s'assombrit avec la fureur d'un discours réquisitoire de Patrice Emery Lumumba s'adressant aux colons belges comme violeurs des droits humains durant les quatre vingts ans de leur histoire sous les tropiques d'Afrique. Malheureusement, c'était sans compter avec les démons de la guerre froide Est-Ouest et de la haute finance internationale.

Alors le chaos éclate partout au Congo. Mutineries des soldats de la Force Publique refusant l'équation du Général Janssens d'après laquelle *après l'indépendance égale avant l'indépendance*. Sécession du Katanga avec Moïse Tshombe.

Le Sud Kasai se proclame État autonome avec Albert Kalonji Ditunga Mulopwe. Rébellions. Création des Provincettes commandées par des roitelets tribaux. Le Congo de Lumumba était à sang et à feu. La haine ethnique fit monter les démons des conflits. La course au pouvoir ne laissa personne indifférent à la politicaille. Alors là tout est sens dessus, sens dessous. Et on parlera du chaos congolais dans tous les coins d'un pays déchiré.

Et puis, le régime Mobutu, homme seul, timonier et guide éclairé va se mettre en place avec une dictature de sang à partir de 1965 jusqu'au 17 mai 1997. Après avoir accusé une légère amélioration au cours de la décennie 1960-1970, le PIB/tête d'habitant baissa au cours de la deuxième décennie. La situation a été davantage aggravée par la transition politique, long métrage de la décennie 90.

Avec la personnalisation du pouvoir par Mobutu et son clan politique, la mauvaise gouvernance des institutions publiques, le Zaïre devint une autocratie annihilant toute participation des gouvernés aux programmes de développement intégral. Ceci était non seulement une violation des droits de l'homme en soi, mais aussi la source de toutes les autres violations.

Le rapporteur spécial sur la situation au Zaïre, M. Roberto Garreton (Chili) déplorait la situation préoccupante des droits de l'homme en stigmatisant dans son enquête de 1994, que malgré ses énormes richesses naturelles, le Zaïre était au bord de l'effondrement économique et que la population vivait dans un état de pauvreté extrême. Par ailleurs, il notait l'énorme pouvoir des forces armées et des innombrables services de sécurité avec une grande capacité de nuisance et de tracasserie à l'égard de la population civile. A cette

période, le Rapporteur Spécial relevait aussi le cas des rivalités ethniques et régionales notamment au Kivu et au Shaba avec le drame des *Refoulés Kasaiens*.

Quand Mzee Kabila prend le pouvoir aux côtés des membres de l'AFDL; *ce conglomérat d'aventuriers aux intérêts divergents* soutenus dans leur odyssée par les soldats des armées du Rwanda, du Burundi, du Tchad, de l'Angola, de l'Ouganda, le peuple pousse un ouf de soulagement. Malheureusement, la paix qui s'instaure ou la libération tant attendue n'est que précaire parce que dépendant de la capacité des dirigeants de l'AFDL à gérer les directives de leurs alliés et maîtres par rapport aux intérêts des Congolais.

Très tôt au Kasai, le peuple désenchanta. Lui qui encourageait *Kabila, Kabila Kwata Mobutu ukose cibelu utwabanyine*, transforma la mélodie de façon ironique *Kabila, Kabila nka ba Mobutu*. Les changements ne venaient pas. Comme du temps de Mobutu, le peuple était témoin et victime des graves et massives violations des droits de l'homme. AFDL signifiait alors *nanfu lelu, ntumbu yulu* pour 50 coups de matraque afin de mieux corriger les Kasaiens surnommés têtes dures par les afdliens.

Le temps d'un matin, *la démoncrature* viendra assombrir les cieux étoilés avec une pluie de tempête où les frères et amis d'hier se transformeront en adversaires et ennemis aux prises dans la première guerre mondiale africaine qui laissera en mémoire 4.000.000 des morts. Des destructions méchantes des infrastructures de service et de production. Une inversion des mentalités et des valeurs. Un pillage éhonté des ressources naturelles du pays. Un bradage sans pitié du patrimoine communautaire. Une ethnisation du pouvoir de gestion dans les institutions publiques et privée, etc.

Ainsi à partir du 2 août 1998; la RDC était devenue un territoire non gouverné et même ingouvernable tant que chaque lopin de terre était entre les mains de chaque potentat qui était capable d'imposer sa loi à un peuple aux mains nues. Le pays était en miettes mais le peuple congolais se levait contre les vellétés des dirigeants d'ici et d'ailleurs afin de clamer haut et fort que le Congo n'était pas un pays à vendre et même pas à faire éclater en miettes. D'une seule voix, les Congolais disaient non à la balkanisation de leur territoire national et héritage ancestral. La communauté internationale retint ce signal fort en notant la mobilisation populaire autour d'une volonté galvanisée dans un consensus acquis aussi bien au nord qu'au sud, de l'est à l'ouest.

Ainsi la communauté internationale allait s'engager sur le chemin du dialogue pour un consensus autour de l'intérêt supérieur de la nation. D'abord, des négociations militaires pour le cessez-le-feu et la fin des hostilités. Puis des négociations politiques pour la refondation de l'État. Au départ, l'habituelle cacophonie. Imbroglie dans tous les camps. Débat national. Consultation nationale. Dialogue Inter Congolais. Sun City en Afrique du Sud avant des rencontres sans succès au Botswana à Gaborone, Ethiopie à Addis-Abeba. Fausse note: la cabale de l'hôtel des cascades. Puis et enfin Accord global et inclusif pour une transition tralala de 1+4...avec des gesticulations et turpitudes congénitales ose-t-on dire sous cap.

Une longue marche. Une transition sans fin. Populaire mais épuisante. Une transition éprouvante et meurtrière. En dehors des guerres, tantôt dite de libération, tantôt celle dite d'agression aux conséquences sans nombre. La mémoire collective se souviendra toujours de l'holocauste des étudiants de l'université de Lubumbashi, des martyrs du 16 février, des

opérations de terrorisme urbain et d'enlèvement par les hiboux, les unités de la DSP ou des gardes civils et d'autres sbires de la sale besogne dans les cachots spéciaux ou les eaux profondes de notre fleuve et de nos rivières.

Qui peut oublier les pillages ciblés par les plans diaboliques des services spéciaux autour des années 90 afin d'accomplir la prophétie « après moi le déluge parce que je vous ai trouvé dans le chaos je vais vous laisser dans la fange ». La liste est longue qui décrit les violations flagrantes et massives des droits de l'homme dans chaque coin du territoire national, héritage de nos pères et de nos mères mais que nous allons donner en héritage aux générations montantes. Et l'histoire nationale dans sa mémoire collective, nous jugera de ce que nous avons ainsi fait pour ou contre nos frères et sœurs. Pour ou contre la Terre.

#### **7. Année électorale et promotion des droits humains**

L'an 2006, a été pour la RDC un véritable moment de refondation de la nation longtemps plongée dans des décennies de crise multiforme, persistante et indescriptible. Avec les consultations de l'an 2006, les Congolais ont refait l'expérience des élections démocratiques, libres et transparentes. Un nouveau souffle a pu se dégager sur nos terres longtemps asphyxiées par un cortège de malheurs.

En 2006, furent organisées sur l'ensemble du territoire national, des élections présidentielles, législatives et provinciales. Le décor constitutionnel s'est planté avec des animateurs élus par le Souverain Primaire et à travers les urnes. Le déploiement des observateurs nationaux et internationaux, a permis de garantir la fiabilité des résultats de façon globale même si des cas d'irrégularités et de fraude,



ont été signalés. Il s'agit d'une expérience bouleversante d'un pays aux nombreux problèmes.

En tout ceci, il faudra noter la mobilisation de la communauté internationale à respecter ses engagements pour son soutien à l'organisation des élections démocratiques en RDC pour en finir avec le désordre institutionnel, la crise de légitimité aux lendemains de l'indépendance nationale. La même mobilisation a été remarquée dans le chef du peuple lui-même comme sujet d'une histoire qui s'écrivait héroïquement sans hésitation et être ainsi le responsable de la destinée nationale en participant de façon effective à la gouvernance de la cité. Sans doute que l'implication de la Société Civile dans l'éducation civique et électorale a permis de recueillir des résultats efficients surtout pour un vaste territoire peuplé des citoyens sans une expérience électorale depuis des décennies. Les défis à relever, étaient de taille et les enjeux énormes, de sorte que les agents électoraux à tous les niveaux, ont donné de leur expertise à l'organisation des élections au respect des normes minima.

Au Kasai Occidental, les hommes et les femmes ainsi que les jeunes prirent eux aussi le train de la démocratie avec ses pesanteurs et inerties multiformes. 2.038.310 électeurs enregistrés sur 25.021.703 sur l'ensemble du pays. Population appauvrie et clochardisée dont le vote a été volé à coups de cadeaux et des promesses. Population désabusée et frustrée qui cherchait à gagner à tous les râteliers: pagnes, T-shirt, savons, boissons, argent...Pour tout dire, la campagne électorale participait plus à un folklore qu'à une conscientisation civique et politique. Les candidats sans projet de société se présentaient auprès de leurs bases ethniques. Les électeurs eux, allaient vers des candidats offrant des cadeaux. Malgré cette physionomie ternie, il

faudra reconnaître avec Léon de Saint Moulin que *la population a, dans l'ensemble du pays, fait preuve de maturité politique plus que les politiciens...La population n'a pas été dupe et n'a pas dispersé ses voix sans réfléchir.*

Malgré ce tableau de réalisation des premières élections démocratiques, il est important de noter que l'état de vie de nos populations, reste toujours celui des joies coupées et de l'insatisfaction criante des besoins fondamentaux des millions de personnes abandonnées à leur triste sort. La sécurité alimentaire est très faible en milieux urbains comme dans des villages. Sans doute que ce n'est pas du jour au lendemain que les élections de 2006, allaient faire sortir de l'ombre les catégories spécifiques vulnérables constituées de personnes invisibles et exclues à la table des gagnants.

Les parents continueront à supporter les charges des enseignants. Les fonctionnaires resteront encore longtemps mal payés. Les Cheminots continueront avec leurs douleurs de 24 mois de salaires impayés par la SNCC. De même la REGIDESO aura ses centaines d'agents sans salaires depuis 40 mois! Les robinets resteront toujours secs pour voir passer les longues files de femmes et de petites chargées de récipients sur leurs têtes pour la récolte d'eau. On évoluera ainsi dans un décor d'un État fantôme, démissionnaire et irresponsable face aux obligations lui dévolues en matière de protection sociale, de développement, et de garant de la vie épanouie à assurer à tout habitant de la Province.

Ce qui sera symptomatique pour comprendre le contexte sociopolitique de 2006, aura été le changement intempestif des gouverneurs de province. Ainsi par décret n° 06-014 du 23 mars 2006, M. Gilbert TSHONGO TSHIBI NKUBULA WA TUMBA a été nommé en remplacement de M. Claudel

André LUBAYA WA LUBAYA resté à la tête de la Province pendant sept ans. Par après, le décret n° 06-129 du 10 octobre 2006 portera Me Symphorien MUTOMBO BAKAFUA NSENDA et messieurs NGANDU LUKADI et BOPE MINGAMBENGELE, respectivement Gouverneur et Vice – Gouverneurs. Il y a lieu se s'interroger comment pareil remaniement peut augurer la bonne gouvernance. Tous les nommés par décret présidentiel seraient envoyés en mission spécifique de faire gagner aux élections celui qui avait signé leur ordre de mission et non pour le développement de la Province! Les résultats et dividendes sociaux sont bien connus pour tout un chacun qui est passé par là !

#### **8. Situation des droits civils et politiques au Kasai Occidental**

Suite à la déliquescence de l'État depuis des décennies, le processus électoral était devenu un décor de toutes les turpitudes témoignant d'un faible sens de civisme débouchant sur des abus et dérives systématiques.

##### 8.1. Droits de l'homme et élections

Au cours de la guerre dite d'agression, le Kasai Occidental a été occupé dans les territoires de Demba, Dimbelenge, Mweka, Dekese, Ilebo par les forces des Rebelles. Cependant, l'autre partie était restée attachée au gouvernement de Kinshasa. Cette situation a fait croire aux hommes politiques que la province appartenait au PPRD. Dans ce contexte, les animateurs du PPRD occupant des postes politico-administratifs au niveau de la Province, vont s'illustrer dans des dérives sans nom, avant, pendant et même après les élections de 2006. Il a été malheureusement noté que:

- la RTNC, média de l'État, a été largement occupé par le PPRD tout au long de la campagne électorale. Le cameraman BEYA wa BUABUA de la chaîne CMB a été abusivement éjecté de cette chaîne à cause d'un point de presse réalisé et diffusé le 10/06/2006.

- les intimidations des journalistes opérant dans des chaînes privées et des défenseurs des Droits de l'Homme par les autorités Pro PPRD;

- les pratiques de tricheries électorales à grande échelle, ont été initiées par les candidats et leurs états-majors et cela à travers les agents électoraux et les électeurs;

- les résultats électoraux de Mweka ont été annulés en vue de réorganiser le scrutin dans cette circonscription;

- alors candidat de la circonscription de Kananga, Me Trésor Kapuku Ngoyi a eu des démêlées avec ses témoins abusant de la confiance vis-à-vis des tiers pour la mission leur confiée;

- un chef d'un centre de vote de la Commune de La Ndesha à Kananga, a été accusé de faux et usage de faux. Réaffecté au centre de compilation des résultats de Kananga, il avait falsifié les résultats d'un candidat à la députation nationale en lui attribuant une centaine de voix supplémentaires;

- l'interdiction faite aux témoins des partis politiques autres que le P.P.R.D., d'assister au scrutin et de façon ostentatoire, a généré des troubles qui ont amené les partisans de MISHOMA et de BOSHAB à des représailles réciproques pour déboucher sur la réorganisation des élections un jour après.

Pour tout ce qui précède, les articles 19 et 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que les dispositions des articles 22-23-24 de la Constitution de la RDC, sont restreints et isolés par les autorités Congolaises en ce qui concerne les droits à la liberté d'opinion et d'expression, à l'information et d'accès aux fonctions publiques.

#### 8.2. Administration de la Justice au Kasaï Occidental

En RDC au terme de la Constitution, chacun a le droit d'accès aux tribunaux et au recours juridique qui y sont disponibles. Malheureusement, l'opinion est telle que la justice est l'arme des forts et non le rempart des faibles, des pauvres analphabètes. Seules les personnes riches et ayant des relations évidentes ont droit à la justice. Les justiciables dépourvus de moyens sont victimes des arrestations arbitraires et prolongées. Ils subissent la loi de la justice du plus riche contre le pauvre.

Il a été noté en outre que l'aide judiciaire en faveur des personnes aux ressources financières limitées constitue une pratique quasi inexistante. Par peur ou ignorance, les personnes qui s'estiment victimes d'une injustice par suite de mauvaise administration de la part du service ou du personnel d'une juridiction s'avouent vaincues pour ne pas porter plainte. De ce fait, des dossiers sont traités par les OPJ sans suivre le circuit des cours et tribunaux. Dans ces conditions, nos concitoyens ne sont pas souvent prédisposés à recourir facilement aux juridictions modernes appropriées pour faire prévaloir leurs droits mais s'adressent aux instances du cycle court telles ANR, Justice Militaire ou des pratiques coutumières (conseil de famille, fétiches...).

Du fait de la corruption généralisée, les coupables peuvent acheter la justice et la police, et les fonctionnaires de justice aident souvent les victimes et les coupables à conclure des transactions pour s'octroyer une part des indemnités versées. Par ailleurs, on note un pullulement des juridictions militaires à travers la Province, singulièrement dans des sites miniers (diamant, or) ou de grand trafic commercial même en l'absence des postes de PNC ou de section militaire. Ces lieux investis constituent des véritables lieux de tracasseries, d'arrestations arbitraires et de traitements cruels infligés aux Civils. Ainsi ces éléments de l'Auditorat Militaire s'ingèrent-ils dans des conflits coutumiers, miniers et des foyers. À Demba-cité, des cas sont fréquents de sorte que des missions de prise de corps sont souvent diligentées dans des collectivités et villages. Et là, poules, chèvres et argent sont raflés sans ménagement devant des victimes apeurées. Dans les territoires de Dimbelenge, c'est à Bakamba comme Kaluebo, Bonkala à Kazumba, Mayi-Munene, Diboko, Kamonia, Katalayi où l'on peut trouver plus des tracasseurs que la population locale.

Le 7 août 2006 dans une mine de diamant à Kayenda-Nkumbu, en territoire de Luebo, il y a eu un affrontement entre la population civile et les militaires de l'Auditorat à cause d'un diamant de dix carats tiré du puits du Colonel MWAMBA. Cette dispute a donné lieu à des représailles avec mort d'homme. Au mois d'août ont eu lieu à Beya-Matala, en territoire de Kamonia, des affrontements avec morts d'hommes, cases incendiés et représailles. Cette situation était consécutive à l'attaque entre deux camps. La population soutenue par les éléments de l'Auditorat militaire supérieur de Kananga chargés de la protection de l'aspirant Chef de groupement MANDE KALUKANGA et les militaires de l'Auditorat de garnison de Tshikapa.

Dans ce décor arc-en-ciel, que de plaintes contre les services spéciaux qui s'érigent abusivement en tribunaux pour toute compétence et en toute matière dans des milieux reculés ! Profitant de l'ignorance de la population, tout celui qui a le courage de se présenter en agent de l'ANR peut semer la terreur de la manière qu'il peut abuser de ses pouvoirs de potentat. Dans les différentes séances de sensibilisation des relais communautaires par les animateurs du REPRODHOC Kasaï Occidental avec l'appui de l'ONG Avocats Sans Frontières, lors des audiences foraines dans les territoires de Demba , Kazumba, Dimbelenge et Dibaya, les agents de l'ANR, étaient toujours cités comme un corps de nuisance dans des villages que les chefs locaux ne portent pas en odeur de sainteté par leurs tracasseries auprès de la population.

*Au lieu de préserver la sûreté interne et externe de l'Etat* comme le spécifie sa mission, certains agents peu scrupuleux ternissent l'image d'une agence de renseignement, qui devrait faire la fierté dans ses prérogatives. Devant cette situation déplorable, on note que les plaintes contre les policiers, les militaires et agents spéciaux des services ainsi que des fonctionnaires de l'État, comportant des allégations de conduite abusive et même criminelle de quelque type que ce soit, ne font pas l'objet d'enquête. La population désabusée, observe cette impunité qui gangrène la société.

### 8. 3. Lieux de détention et mécanismes de protection des prévenus

La visite des lieux de détention montre que les normes minima ne sont pas observées par les agents de l'administration pénitentiaire. Il faut relever dès le départ que les bâtiments où sont détenus les prévenus, sont dans un état avancé de délabrement et même que le dénuement est total,

les conditions hygiéniques déplorables. Les cachots des postes de la PNC comme aussi les amigos sont infectés du fait que souvent, les prévenus croupissent dans des urines et la saleté. Ces bâtiments vétustes datant des années 1950 ou même peu avant, par manque d'entretien, constitue un désastre pour les pensionnaires.

À Luebo, Demba, Luiza, Dibaya, Tshikapa, seuls les murs de grands édifices résistent encore. À Kananga malgré les effets de réhabilitation, certains pavillons n'ont pas de toiture et l'érosion menace d'écrouler cet édifice. Les conditions d'hébergement sont mauvaises: les pensionnaires dorment à même le sol et aucune ration alimentaire n'est organisée à cette fin. Seuls les détenus qui ont de la famille bénéficient de la nourriture venant de l'extérieur. L'État de santé des détenus est inquiétant.

#### 8. 4. Tracasseries policières et administratives

La vie des citoyens congolais en ville comme dans des villages, n'est point de tout repos quand ceux qui détiennent une parcelle de pouvoir, se comportent en bourreaux face à leurs frères et sœurs. À Munkamba, les agents de DGM exigent des amendes aux passants autour d'une barrière de fortune érigée sporadiquement, comme on retrouve des barrières analogues sur le tronçon Tshikapa-Kamonia. Des postes de la D.G.M. sont disséminés un peu partout et parfois sans motif dans plusieurs coins de la Province. D'après l'organisation, seul le chef-lieu de territoire non frontalier, est autorisé d'avoir un poste D.G.M. Que dire alors de tous ces postes qu'on retrouve dans des secteurs des territoires non frontaliers, lieux par excellence d'extorsion d'argent et de tracasseries dont les Bayanda sont les grandes victimes.



D'autre part, les violations des droits de l'homme dont les tracasseries policières et militaires à l'endroit de paisibles citoyens constituent une calamité face à laquelle il faut porter des remèdes. Il ne faudrait pas que dans cette phase de régénérescence que la population civile se sente insécurisée par des policiers et des militaires, éléments protecteurs des Civils. L'insécurité de la population civile est un des freins à la réalisation des droits de l'homme au Kasai Occidental. Les populations civiles sont victimes d'actes de violence de la part des militaires et de la police, souvent pour des raisons économiques et dans un climat généralisé d'impunité.

Les autres services de l'État n'échappent pas à ces pratiques contraires à l'éthique et à la déontologie des agents de carrière de l'État. Les agents du fisc constituent le groupe le plus cité par les opérateurs économiques et ceux-ci dénoncent les pratiques peu orthodoxes dont font preuve ces agents. Il est mis à leur charge les déclarations fiscales fantaisistes qui débouchent sur des arrangements particuliers faisant perdre à l'État ce qui peut être canalisé vers la caisse commune mais qui malheureusement va dans des poches personnelles. Pour preuve; il suffit de prendre en considération le train de vie de ceux qui excellent dans le racket fiscal. Dans cette foulée, sont aussi cités les agents de DGI, DGRAD, OFIDA, OCC... dont le train de vie va au-delà des salaires de l'État. La prolifération des taxes instaurées par les autorités administratives, constitue une autre source des tracasseries et d'insécurité pour la population civile en raison des abus qu'elles engendrent. Sans nul doute, on est ainsi en face *d'une administration publique inefficace, rongée par la corruption, les tracasseries et sous l'emprise d'abus de pouvoir. Ces derniers sont vecteurs des violations des droits fondamentaux des citoyens qui annihilent les efforts vers le développement social et économique du pays.*

#### 8. 5. Abus des droits de l'homme commis par des groupes armés en uniforme militaire

Des vols à mains armées ont été enregistrés au cours de l'année 2006 et souvent à la suite des embuscades orchestrées par des coupeurs de route, toujours munis d'armes et habillés en tenue militaire! Ces cas sont signalés sur des axes de sortie de la ville de Kananga vers Demba, Mbuji Mayi mais aussi à la sortie de Tshikapa. Cette situation préoccupante laisse voir combien la sécurité des personnes et de leurs biens ainsi que la libre circulation, ne sont pas assurées par l'Etat qui détient cette mission au prescrit de la Constitution sans oublier ses obligations par rapport aux instruments juridiques internationaux.

##### AXE KANANGA – DEMBA

Au niveau du village Nzapo-Nzapo, un véhicule se rendant à Demba a été attaqué par des *coupeurs de route*, hommes en uniforme militaire et armés, le 30/09/2006. Les passagers ont été dépouillés de l'argent et de leurs biens de valeur.

Sur le même axe, en date du 8/10/2006, le véhicule qui acheminait la délégation du Gouvernorat de province qui se rendait à Mweka aux obsèques de l'A.T. MWANYIMI MINGA, a été attaqué par des hommes armés et en uniforme militaire. Ils ont confisqué les biens, les habits ainsi que l'argent, les appareils téléphoniques des passagers et en dégonflant les pneus du véhicule.

##### AXE KANANGA – MBUJI-MAYI

Des hommes en uniforme militaire et armés avaient attaqué en date du 5/7/2006, aux environs du pont Mwanza Ngoma,

un véhicule se rendant à Mbuji-Mayi. Les passagers ont été dépouillés de tous leurs biens, de l'argent et de leurs appareils téléphoniques.

Le 25/09/2006, un véhicule de la CONADER/Kasaï Occidental se rendant à Dimbelenge fut attaqué sur le tronçon avant d'atteindre la Paroisse catholique Ste Monique de Muamba-Mbuyi. Malgré des coups de feu tirés en direction du véhicule, le chauffeur très alerte, fit marche en arrière alors qu'un de passagers se fit loger une balle dans la jambe.

#### AXE TSHIKAPA VILLE - BIAKABOMBA

Le 07/01/2006 M. KUFUIDI MAKUBAKUBA roulant à moto sur le tronçon Bena-Kasuba – Biakabomba, a été attaqué par des hommes armés et habillés en uniforme, au niveau de la rivière Lungudi. Il fut alors dépouillé de son argent par ces coupeurs de route.

Ces coupeurs de route ont aussi attaqué:

Le trafiquant David KAMBALA et son conducteur de moto, le 11/09/2006, sur le tronçon Tshibwela-Nshimba – Mayi-Munene. Les malheureux ont été blessés par balles et de leur argent a été raflé.

M. MADILA KALAMBA, Chef de secteur de Lunyeka et son garde du corps KAKOLIN, le 27/09/2006, sur l'axe Tshibwela-Nshimba, au niveau de la rivière Kabajanyi. Les trafiquants NTUMBA WA NTUMBA RAMAZANI et BEYA BEDI, le 28/09/2006, sur le tronçon Ntumba-Kapanga – Biakabomba et ceux-ci furent grièvement blessés par balles et leur argent ravi. Et assassiné M. Jean BALENGELA et son patron Placide KALEMBA sur l'axe Lungudi – Biakabomba.

A voir de près cette insécurité grandissante, on se pose des questions dont les explications se focaliseraient sur : a) La situation des éléments démobilisés ; b) La motivation des policiers et des militaires.

#### 8.5.1. La CONADER et ses démobilisés

Même si la situation a été préoccupante sur l'ensemble du pays, au Kasai Occidental, le processus de démobilisation et de réintégration a connu des inerties et des pesanteurs inquiétantes. Les manifestations opérées par cette catégorie des forces vives de la Nation; illustrent que les étapes bureaucratiques mises à l'épreuve de la réalité, n'ont pas répondu aux résultats escomptés.

Ces exemples montrent les effets pervers des stratégies bureaucratiques à expérimenter sous les tropiques:

- Le 15/04/2006, les ex-combattants démobilisés envahissent le siège de la MONUC à Kananga pour réclamer leur dû (!) du mois de mars.
- Le 29/06/ 2006, à Kakanga, les démobilisés réclament le filet sécuritaire et tentent en vain de prendre en otage le Coordonnateur de la CONADER/Kasai Occidental.
- Le 10/11/2006, à Tshikapa les démobilisés prennent d'assaut les installations de la MONUC puis de l'Hôtel de ville ainsi celles du siège de CONADER. Ils réclament le filet sécuritaire.
- À la journée Caritas, les démobilisés ont troublé le protocole des manifestations par des menaces et du

chahut au motif de se sentir lésés et abandonnés dans la recherche des solutions à leurs problèmes de réintégration dans la vie civile.

D'autre part, il faudra retenir que plus de 50% d'éléments F.A.R.D.C. ont préféré la démobilisation à la place du brassage. Toutes les dispositions ont-elles été prises pour que les ex-combattants soient totalement dégaris de leurs anciens effets militaires ? Ou mieux quelles ont été les raisons profondes de leur démobilisation quand on sait que le nombre de jours passés au centre de transit n'a pas été une véritable cure psychologique.

#### 8.5.2. La motivation des policiers et des militaires

Elle constitue une grande préoccupation pour la promotion et la protection des droits humains ainsi que la protection des personnes et de leurs biens. Solde insignifiant depuis des années et souvent rétribué à des dates élastiques, aussi bien pour les policiers que pour les militaires. Cadre de vie de plus dérisoire pour les conditions déplorables.

La Province du Kasai Occidental et principalement de la ville de Kananga, avait la fierté d'avoir des infrastructures immobilières imposantes pour l'armée dans notre pays. Le touriste de passage aujourd'hui aux camps Bobozo et de Kamayi, s'étonnerait de constater l'état piteux de ce patrimoine dont on garde les vestiges pour ceux qui y sont passés lors de leur formation ou de leur temps de casernement. École de Formation des Officiers (EFO) où serait passée la grande élite militaire de notre armée nationale. École d'administration et de transmission, Camp d'infanterie d'élite Kama-Kama, les grandes villas des officiers militaires. Tout cela est aujourd'hui en ruines à cause

du pillage systématique et ciblé des soldats rwandais, eux qui avaient un agenda caché lors de l'entrée de l'AFDL.

Aujourd'hui, au Kasaï Occidental, les soldats ne sont pas dans des casernes salubres pour un cadre de vie digne des hommes des troupes. Souvent entassés dans des taudis de fortune, parfois dans des hangars faisant couler l'eau de pluie à travers la toiture, on remarque en ces lieux, une promiscuité qui dérègle les valeurs humaines. Les militaires des FARDC sont dans des conditions de vie insupportables les amenant à une vie oisive et errante dans un décor triste et infect. Les policiers ne sont pas non plus à la bonne enseigne, eux qui partagent leur vie avec la population civile à la cité aux milles diables des quartiers pauvres de nos cités tropicales. Ils sont recrutés sur place et connus de tous dans le milieu. Leur passé aussi! Heureusement que beaucoup d'entre les policiers ont déserté les classes où ils étaient enseignants. Ils ont l'avantage des études faites. Hier, ils étaient motivés du temps où Mzee Kabila voulait d'une police motivée et véritablement républicaine. On les recrutait pour 100\$ de solde par mois. Mais voilà que maintenant tout a fondu. Désillusion. Démotivation.

## **9. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

La pauvreté est le décor de vie de nos populations en ville comme au village. Au Kasaï Occidental, il y a beaucoup de gens exclus des bienfaits du développement humain. Ces personnes à l'avenir incertain, sont victimes du marasme économique de notre société par manque de logement décent, des soins de santé, d'éducation de qualité, de nourriture saine, d'habillement décent, de logement, etc. Ainsi vivons-nous dans un monde où persiste l'apartheid qui sépare une

minorité qui vit dans l'abondance et une majorité qui croupit dans la misère révoltante et cela malgré les fabuleuses ressources du pays.

Les couches des déshérités, les mal payés et les impayés, les appauvris et les sans-emploi; représentent 90% de ceux qui peuplent notre territoire. Il s'agit des victimes des politiques nationales mal ficelées par les dinosaures qui ont toujours pensé plus à eux-mêmes qu'au bien-être de tous.

La vie que mène notre peuple aujourd'hui est insupportable quand on sait les conditions de vie des fonctionnaires avec un salaire équivalent à 20\$ le mois ou l'enseignant avec ses 30\$. Que dire du policier ou du soldat brassé s'approvisionnant tous sur le même marché mais chacun s'adonnant à sa manière aux pratiques de corruption, de tracasseries et de débrouille en abandonnant l'État à sa déliquescence sur une route impraticable. Le taux flottant de change ne cesse d'entraîner l'instabilité des prix des biens et services dans la Province. Cette situation perturbe la vie des ménages où le circuit économique suit quotidiennement le taux du dollar américain. Si au début de l'année, le taux d'un dollar était à 420FC, en décembre 2006, un dollar s'est échangé à 520FC.

Aujourd'hui, le Congolais est condamné à vivre en dessous du seuil de pauvreté. Dans sa vie quotidienne, les droits économiques, sociaux et culturels lui sont refusés. La protection sociale est inexistante dans la gestion de la cité. Et nombreuses sont les personnes victimes des violations des droits économiques, sociaux et culturels. Dans ce décor de misère rampante, nos concitoyens n'ont aucune possibilité de recours pour faire prévaloir leurs droits, parce que ces droits ne sont pas justiciables dans nos habitudes sous les tristes tropiques des *Etats voyous*. Et il faut reconnaître de prime

abond que vivre dans une situation d'extrême pauvreté, est une grave atteinte à tous les droits de l'homme et constitue de ce fait une offense à la dignité humaine.

#### 9.1. DROIT À L'ÉDUCATION

À la suite de la déclaration des OMD, la République Démocratique du Congo est tenue d'assurer l'éducation primaire à tous ses enfants d'ici 2015 et, le coût estimé pour cet objectif est de 5 milliards \$ US. Or, le budget 2006 de la RDC avait décaissé 165.000.000\$ US. Il faudra alors combien d'années pour répondre à cet objectif ?

Au Kasai Occidental, la situation de l'éducation est préoccupante quand on sait que a) un enfant sur deux n'a toujours pas été à l'école primaire à l'âge légal. Cette situation est plus accentuée en milieu rural et que la fille est beaucoup plus frappée que le garçon par cette discrimination ; b) 4 élèves sur dix, achèvent le cycle complet de l'école primaire ; c) les infrastructures scolaires sont dans un état de délabrement très avancé de sorte que les murs ainsi que les toitures s'écroulent à chaque pluie. Que dire des classes béantes faisant passer les rayons de soleil sur les têtes des élèves ! d) les moyens d'enseignement font cruellement défaut dans des classes où les élèves sont soumis à la reproduction des résumés de matière du programme qui est souvent inachevé à cause des grèves intempestives ou la démotivation des clients de l'école.

Ce tableau est révélateur du peu de promotion et de protection au droit à l'éducation quand l'État lui-même s'est fortement désengagé de ce secteur qui est quasi sous la charge des nombreuses familles depuis des années. En relisant les articles 43-44-45 de la Constitution de la RDC,



l'article 17 de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, les articles 13 et 14 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ratifié par la RDC le 1/11/1976) ainsi que la Convention relative aux droits de l'enfant (ratifiée sur autorisation de OL n° 90 – 048 du 21/8/1990) à ses articles 28-29, la RDC est loin de prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer les obstacles limitant le plein accès à l'éducation.

Ainsi beaucoup d'enfants resteront encore pour longtemps en marge des bénéfices d'une éducation de qualité. Ces nombreuses cohortes d'enfants qui n'auront pas acquis et maîtrisé les rudiments de la lecture, du calcul et de l'écriture, deviendront pour une société de demain, une sorte d'armée incontrôlée et incontrôlable dans la recherche des voies et moyens pour le bien-être individuel et le développement durable. Au terme de la Constitution, l'éducation primaire est obligatoire et gratuite. Malheureusement, parmi les frais exigés, se retrouve le minerval qui est un impôt que chaque enfant doit payer pour avoir droit à l'éducation. Il y a là une violation matérielle grave des dispositions des normes liées aux instruments juridiques régionaux et internationaux sur le droit à l'éducation. On note le poids de la prise en charge des salaires des enseignants par les parents; pratique qui cause la déperdition scolaire et justifie le faible accès à l'instruction de base de beaucoup d'enfants surtout les filles dans les milieux ruraux. Aussi remarque-t-on que l'école au lieu de forger des hommes et des femmes, comme des véritables futurs citoyens responsables de leur avenir et du destin de la société, cette école se présente comme un gros théâtre où chacun joue son jeu à sa manière pour ainsi se donner bonne conscience. L'école est devenue plus un lieu de commerce qu'un cadre de formation de la personnalité équilibrée des enfants. Au lieu de s'atteler à la pédagogie, on s'attache à la perception des

frais scolaires et principalement aux frais de motivation. Combien d'enfants n'échouent-ils pas parce que souvent renvoyés pour n'avoir pas versé des frais à la fin du mois? Liée à cette pratique, se remarque l'utilisation des élèves comme main-d'œuvre au bénéfice des enseignants, des chefs d'établissement et des autorités politico-administratives. Combien de cours ne perd-t-on pas durant l'année pour accueillir le gouverneur de retour, sarcler sa résidence ou débroussailler chez une autorité ou à la paroisse.

À la lumière de ce qui précède, la Province du Kasai Occidental est loin d'atteindre l'un des objectifs du millénaire qui consiste à donner à tous les enfants garçons et filles les moyens d'achever le cycle complet d'études primaires. La proportion des enfants qui n'ont jamais fréquenté l'école reste élevée. Elle est plus importante pour les filles 38,2 % contre 26,3 % pour les garçons; et la situation est dramatique dans les milieux villageois.

## 9.2. DROIT À LA SANTÉ

La couverture des soins de santé dans la province du Kasai Occidental, reste une préoccupation inquiétante aussi bien dans les centres urbains que dans les milieux ruraux. Au niveau de ce secteur, le problème épineux est la précarité de soins de santé primaires due à l'insuffisance et au délabrement des infrastructures sanitaires, des équipements sanitaires, à l'insuffisance des dépôts pharmaceutiques et des spécialistes. Ces indications révèlent l'ampleur de la situation sanitaire: a) faible qualité et quantité du personnel soignant par rapport aux malades. Pour l'ensemble de la Province avec ses millions d'habitants, on compte les spécialistes ci-après: 1 chirurgien, 1 cardiologue, 1 gynécologue, 2 pédiatres, 1 kinésithérapeute, 1 chirurgien dentiste, 1 ophtalmologue, 2

pharmaciens et 111 médecins généralistes dont plus de 50 sont installés à Kananga ; b) faible niveau d'instruction et pauvreté de la population influençant négativement l'utilisation des services sanitaires appropriés provoquant de nombreux cas de décès, de maladies mal soignées, ou d'épidémies autrefois inconnues; c) faible couverture des services sanitaires sur l'ensemble de la province avec une nette et inquiétante disproportion par rapport aux milieux ruraux; d) approvisionnement insuffisant en produits pharmaceutiques; e) incidence néfaste des pratiques d'automédication, de recours à la médecine traditionnelle des charlatans et aux incantations religieuses ; f) malgré la revitalisation de certains centres hospitaliers avec l'appui extérieur, la politique de saupoudrage crée des nids de santé à travers de larges espaces déserts; g) faible éducation sanitaire par une véritable mobilisation en vue d'un changement effectif de mentalité et des comportements des populations vivant dans une éprouvante transition entre la tradition et la modernité; h) recrudescence des maladies telles que la tuberculose, la fièvre typhoïde, le paludisme sans oublier les ravages des MST et du VIH-SIDA.

À la lumière de ces indicateurs, on est en droit de s'interroger sur les obligations de l'État congolais en ce qui concerne un niveau de vie suffisant pour assurer la santé, le bien-être, les soins médicaux, la sécurité en cas de maladie au bénéfice de la population de notre province. Nous voyons de plus en plus le lien d'interdépendance entre l'éducation, la santé, la consommation de l'eau potable, le logement décent qui permettent ainsi aux individus de jouir des autres droits. Et il est connu aujourd'hui qu'un mauvais état de santé d'un individu réduit le potentiel cognitif d'une personne en raison de l'absentéisme, du manque de concentration intellectuelle. Ainsi chez les élèves par exemple, ses faibles résultats

scolaires débouchent parfois sur le redoutablement et l'abandon.

### 9.3. DROIT À LA NOURRITURE

Il est impensable que dans un pays comme la RDC, et cela dans un rapport d'analyse participative de la pauvreté réalisée à partir de 2004 par le Gouvernement, on enregistre parmi les besoins fondamentaux non satisfaits: l'insuffisance alimentaire car, 79% de la population congolaise ne sont pas satisfaits de leur consommation alimentaire à cause de: a) la monotonie du régime alimentaire; b) la quantité faible des aliments consommés; c) la qualité faible des aliments consommés. Au Kasaï Occidental, le *bidia* est le régime de base. Cette pâte se mange ces derniers temps avec seulement des feuilles vertes cuites. On en vient même à dire: «bidia batu ba bishima» comme pour dire, ce bidia on peut le manger avec n'importe quoi quand on a faim.

Aussi devons-nous signaler l'augmentation des cas de mortalité dans la population du Kasaï Occidental, car malgré la providence avec le cycle saisonnier, les habitudes alimentaires n'ont pas changé. Le soja dont l'expérience avait déjà commencé à transformer le régime alimentaire, est en voie d'être délaissé. Les cas de Kwashiorkor sont visibles dans l'espace de notre province surtout chez les enfants.

L'article 47 de la Constitution de la RDC stipule: ***le droit(...) à la sécurité alimentaire est garanti*** malheureusement sur la terre de nos ancêtres et Dieu seul sait, où l'on n'a pas connu de sécheresse comme au Sahel ou en Ethiopie, on voit que la faim rode sur les visages de nos populations et qui devient ainsi l'une des pires violations des droits de l'homme. Maintenant plus de la moitié des habitants de la province et

surtout les enfants souffrent de la faim, de maladies ou infirmités causées par la faim. Et, de toute évidence, ces facteurs auront une incidence néfaste sur l'avenir de notre société.

Il est établi que dans beaucoup de ménages surtout des centres urbains, on manque de réserves alimentaires et quand on en a, ils sont toujours insuffisants. Ainsi en arrive-t-on à manger au jour le jour et même à tour de rôle un seul repas et cela tard à la suite de la collecte de ce qui a été gagné à la sauvette pendant la journée.

En outre, il faut noter que la faim qui sévit dans notre province n'est pas liée au manque de denrées alimentaires, mais à l'incapacité matérielle et financière par les ménages de se procurer la nourriture. Le niveau de vie de nos populations, est tristement très bas aujourd'hui de sorte qu'avec les faibles et incertains revenus de la débrouille, on devient aussi incapable de se procurer de la nourriture suffisante et de qualité.

Ainsi devons-nous réfléchir avec Amtya Sen, Prix Nobel de l'économie quand il déclare que: *si l'on veut expliquer la faim, ce n'est pas la totalité de l'approvisionnement en nourriture qu'il faut considérer en premier lieu, ce sont plutôt les droits d'appropriation de la nourriture dont sont dotés les groupes humains qu'il faut analyser et prendre en compte.*

Dans la ville de Kananga, un seul repas simple pour un ménage de 8 personnes équivaut à 2000 Fc en se limitant à la farine de maïs et de manioc, avec comme condiments feuilles vertes. Or le salaire mensuel d'un huissier ne dépasse pas 15.000 Fc par mois. Comment peut-il s'en sortir ? Nous

savons que 8 personnes sur 10 ont des revenus insuffisants mais doivent prendre en charge leurs membres de famille. Comment font-ils pour alors se nourrir ?

Cette faim qui touche 7 personnes sur 10, et surtout des enfants, constitue un obstacle au développement intégral et durable. Cela va compromettre une vie saine et productive de nos populations dans l'avenir.

Le cas de l'huissier de la Fonction Publique relevé, ci haut, est similaire à tout agent de l'État œuvrant à l'intérieur dans le territoire de Dibaya ou de Kazumba. Il peut disposer de son salaire du mois et avoir des plantations, mais il doit acheter d'autres articles manufacturés à des prix élevés. C'est tout un cercle vicieux de la pauvreté.

En clair, les déshérités de nos villes cruelles que Franz Fanon appelait en son contexte, **Les damnés de la terre**, constituent la majorité. Elle creuse chaque jour sa tombe dans des cimetières de l'ombre. La pauvreté absolue dans laquelle évoluent nos familles, incapables de subsister aux séismes de l'économie sauvage de marché, a des effets néfastes. Il n'y a pas même pas lieu de penser à un minimum de revenu mensuel et régulièrement rétribué et à des dates fixes pour organiser la vie du ménage. Il y a ainsi des milliers de personnes dont les vies sont brisées par le cauchemar des lendemains incertains à cause de la pauvreté extrême des misères rampantes, du dénuement total dans un cycle des maladies, des nervosités avec des enfants rachitiques et aux ventres ballonnés. Comment un enfant qui a faim peut-il jouer ou aller en classe et bien étudier ? Quel peut être le rendement d'une personne qui a faim et qui se soucie des membres de son foyer où l'on n'a pas mangé ? On se rend compte que seules les personnes bien alimentées peuvent

alors correctement défendre les autres droits et ceux des autres. Ainsi le droit à se nourrir et surtout à bien nourrir devient l'une des obligations d'un État responsable.

Il est impensable que dans une ville de plus d'un million d'habitants comme Kananga, avec des revenus hypothétiques générés par le commerce à la sauvette que les autorités municipales lancent des opérations *ville propre* en détruisant des échoppes de vente ou les étages des femmes. Cela s'appelle «génocide» «crime contre l'humanité» en poussant des personnes vers la mort en détruisant leurs moyens de subsistance. Quand on sait que faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim est le premier d'entre les objectifs du millénaire pour le développement au seuil de 2015, on doit se poser des questions si nos dirigeants sont réellement convaincus et même engagés dans cet appel de solidarité des peuples du 3ème millénaire.

#### 9.6. DROIT À L'EAU POTABLE

*L'accès à l'eau salubre est un besoin vital et un droit fondamental*

On ne se trompe pas quand on dit que l'eau c'est la vie. Mais hélas dans la province du Kasai Occidental, l'eau potable constitue une denrée rare et réservée à certaines personnes et dans certains lieux. Une chose est de disposer des sources d'eau mais une autre est de savoir gérer cette eau même si elle tombe sous forme de pluie presque neuf mois au Kasai. Le nombre de robinets où l'eau coulerait pour usage dans le ménage, est une réalité inconnue de notre population. Les sources d'eau aménagées sont rares dans nos villages. La pratique des puits et du système de forage, constituent des points rares.

La situation de fourniture d'eau potable est préoccupante car à peine 30% de la population boit l'eau de qualité souvent puisée à de longue distance par rapport à leur résidence. Quand on dit que l'eau a un prix, les femmes et les filles du Kasai, savent ce que cela vaut. Une élève des humanités (16 ans) est astreinte aux lourdes charges de recherche d'eau à plus de deux Km de marche et cela pour attendre son tour à la suite d'une longue file d'au moins 30 minutes. Elle doit payer un récipient de 40L à 30 Fc. Cette élève fera autant de tours pour les besoins de la maison (toilette, boisson, cuisson, lessive...). Beaucoup d'enfants meurent par manque d'accès à l'eau potable et surtout aux dispositifs d'assainissement. Les maladies des mains sales et d'origine hydrique, constituent, le drame dans de nombreuses familles. Aujourd'hui dans nos pays pauvres, on sait que la diarrhée tue plus que la tuberculose ou le paludisme. Ces enfants qui en meurent sont cinq fois plus nombreux que ceux qui décèdent de VIH/SIDA

Avec des dirigeants insouciants à la qualité de vie de nos populations, on en vient à s'interroger comment les chefs lieux de territoires dotés d'un réseau de fourniture d'eau, sont incapables de servir les ménages en eau potable ? Kananga a le centre de traitement d'eau, le plus grand d'Afrique centrale, mais l'eau ne coule pas au robinet. Contraste. Tout comme la faim, le manque d'accès à l'eau est un fléau silencieux qui frappe les pauvres.

Aussi devons-nous de plus en plus garder et constamment à l'esprit que *les droits de l'Homme ne sont pas un luxe superflu. Ils ne constituent pas non plus une disposition légale volontaire que l'on accepte ou que l'on abandonne d'un gouvernement à l'autre. Ce sont des obligations qui reflètent les valeurs universelles et engagent la responsabilité*



*des gouvernements. Pourtant, le droit de l'Homme à l'eau est enfreint en toute impunité à large échelle et de manière systématique.*

#### 9.7. DROIT AU TRAVAIL ET A LA PROTECTION SOCIALE

Dans un pays où l'emploi organisé est peu visible dans les activités sociales, il se pose d'énormes problèmes liés aux droits subséquents. L'État qui est le plus grand employeur dans les nations modernes, est lui-même en faillite en RDC. Sa déliquescence, comme les métastases d'un cancer, provoque des distorsions étonnantes: salaires impayés depuis des années, salaires insignifiants et mal payés ne répondant pas aux besoins essentiels des ménages. Droit de grève et d'expression syndicale ne donnant plus lieu aux solutions positives. Absentéisme sur le plan professionnel, pratique de corruption, de concussion et d'abus de pouvoir, clientélisme, loi du moindre effort au travail; vieillissement du personnel non motivé, trafic d'influence, vol et détournement des biens sociaux et publics, etc.

Le secteur du travail structuré et public au lieu d'être un cadre de protection se présente aux yeux de tous comme un couloir du dénuement, du désespoir et même de la mort sans pitié. L'aspect interne et externe des bâtiments administratifs de l'État est une illustration de la qualité médiocre des services rendus dans les bureaux.

À ne prendre que le salaire d'un huissier de la Fonction Publique, on se pose la question de savoir si nos gouvernants ont réellement un cœur humain pour respecter la dignité des personnes et de leurs droits. Dans le même ordre d'idées, le personnel ayant déjà dépassé l'âge actif continue à œuvrer

dans les bureaux de l'État sans tenir compte de leur vulnérabilité. Les temps du respect du col blanc sont passés, les agents de nos bureaux tropicaux s'habillent en cache misère de la tête aux pieds. Ils sont les seuls clients ainsi que les membres de leurs familles, des marchandes de friperies. Avec leurs chaussures en X, les chaussettes trouées, les pantalons délavés, la veste cache les haillons de chemise qu'on ne voit que de devant. Triste destin.

Quand on entre dans leurs vies au cours des longues conversations qu'ils tiennent derrière des armoires de dossiers moisissés, il n'y a que jérémiades: enfants renvoyés de l'école, problèmes de loyer, de soins de santé sans oublier comment par miracle nourrir 8 bouches qui attendent. Et la longue liste se poursuit avec le deuil chez l'oncle. La dot du neveu, l'hospitalisation de la belle-mère venue du village. Triste destin.

C'est dans cet environnement brouillon que le peuple survit. Grâce à Dieu, sourire jovial avec comme seules paroles aux lèvres: *ça ira* et cela depuis Mobutu Sese Seko wa mabanza en passant par Kabila père de l'AFDL et maintenant Joseph Kabila Kabange président élu démocratiquement avec cinq chantiers à réaliser dans les cinq prochaines années où l'on attend Mbudi!

#### 9.8. Droit de grèves et revendications salariales

«Fonctionnaires publics» de l'État honteux du Kasai Occidental, votre mémoire SVP ne doit pas être courte. Du temps du gouverneur François LWAKABUANGA MUKUNGISHI TSHINTU WA KU DEMBA, ces paroles dans vos oreilles svp. «Yayi ku diala nubuke cilunga ne buse» et Tshiala Muana, la Maman nationale de dire:

«Cilunga mu lwesu cikombola cikwabo, bwa kudya munyinyi anu mukwata dibanza»

L'an 2006, la place St clément a été le lieu des rendez-vous des Syndicalistes et Syndiqués même les fictifs et déserteurs venaient répondre présent! Enseignants du Public. Fonctionnaires et Agents de l'Etat. Infirmiers du secteur public. Les cheminots avaient pris symboliquement la place de la gare.

2006 a été la chronique des revendications légitimes.

9.8.1. L'arrêt de travail des membres du syndicat des magistrats était un mouvement national. Au menu des revendications, les mauvaises conditions de travail, faibles rémunérations, interférence des autorités politico-administratives dans le domaine juridique.

Au Kasai Occidental, ce mot d'ordre a été largement observé et même radicalisé. Des conséquences ont été observées du fait que même les auxiliaires de la justice, furent touchés par cette grève. Ainsi reconnaissons-nous que le 3ème pouvoir était mis en mal de fonctionner en toute indépendance et dans des conditions idéales. Quand dans un pays, la justice est bafouée que reste-t-il encore des attributs de bonne gouvernance de la cité ? Dans notre pays, de longs mois de grève de la Magistrature, avaient laissé insensibles les gouvernants politiques habitués à vivre sous l'ombre de l'impunité. Désastre!

9.8.2. Comme si la grogne des toges noires n'était pas un signal alarmant pour l'État, les enseignants de l'EPSP secteur public, furent les portes étendards des résolutions de Mbudi sur la condition salariale. Dans leurs rangs se sont retrouvés

les autres fonctionnaires et agents de l'État tous floués par le gouvernement de la transition de 1+4.

Les enseignants ont plus été en grève que dans des salles de classes sacrifiant de façon insidieuse la qualité de l'enseignement entamé par plusieurs pesanteurs. De janvier à mars, c'était autour de Mbudi comme en septembre et octobre. Cependant, la marche organisée en décembre, portait sur les arriérés des salaires impayés. Dans le secteur de l'enseignement, les effets pervers de cette grève, ont été le plus ressentis: démotivation des élèves, déperdition scolaire, programme d'enseignement non achevé.

9.8.3. Si 2006 a été l'année des grèves au Kasai Occidental, les cheminots sont montés aux créneaux pour montrer que l'État congolais était effectivement en faillite. Plus de 5000 ménages du Kasai dépendant des agents de la SNCC, ont un retard de plus de 24 mois de salaires impayés! Cette grève des cheminots a montré l'impact sur la vie socio-économique des chemins de fer qui constituent le poumon de la vie au Kasai. Comme pour dire avec l'explorateur anglais Henry Morton Stanley: *sans chemin de fer, le Congo ne vaut pas un penny.*

Sans doute que les effets pervers ont désorganisé l'entreprise, le trafic des voyageurs et des opérateurs économiques. Les employés de la SNCC ont saboté l'outil de travail en déboulonnant les traverses des chemins de fer au niveau d'Ilebo et de Kananga. Plusieurs bateaux avec marchandises se retrouvaient au port d'Ilebo et incapables de décharger. Les prix sur le marché avaient pris l'ascenseur surtout pour les denrées alimentaires à Kananga ainsi que les produits pétroliers et le ciment.

#### 9.9. Abus des biens sociaux et détournement des fonds de l'État

Face à cette situation de crise multiforme, pour tous et à tous les échelons, certaines personnes ont excélé au prélèvement des montants non autorisés sur les salaires et autres postes qui constituent des droits inaliénables. D'autres se sont arrogés des droits d'aliéner le patrimoine communautaire.

Le comptable d'État du code EPSP a défalqué des montants non justifiés sur les salaires des enseignants;

Au mois de mai 2006, une marche de colère a été organisée à Tshikapa par les populations Pende, Cokwe et Nyambi contre la vente par le Vice-gouverneur Pascal TSHITOKA NGALAMULUME des maisons de l'ex-Forminière!

Au niveau du Bureau de coordination des écoles catholiques, il est fait état des prélèvements sur salaires des enseignants ainsi que des chefs d'établissements scolaires aux motifs ne répondant pas aux normes statutaires des agents des services de l'État.

Le maire de la ville de Kananga M. Mazarin Mfuamba Katende, après avoir réceptionné officiellement la jeep de marque Suzuki à Kinshasa comme véhicule de service, par l'entremise du Ministère de l'Intérieur, n'a pas su le faire venir dans sa juridiction comme d'autres responsables des entités ou le mettre à disposition de la tutelle pour des dispositions d'expédition. Plusieurs mois sont passés sans qu'on trouve les traces de ce véhicule de l'État.

Les retenues illégales sur salaires ont été signalées dans les écoles adventistes.

Au cours de l'an 2006, des maisons de l'État ont été désaffectées au bénéfice des tiers. Le morcellement des terrains publics a été effectué principalement dans la commune de Kananga.

Une retenue de 5000 francs a été opérée sur la solde de chaque policier pour constituer une caisse de mutualité!

Une marche de protestation a été organisée le 4 octobre 2006 dans les rues du centre de Luiza par la population contre le détournement par l'Administrateur de Territoire de la somme de 5000 000 FC comme fonds de rétrocession.

#### **10. SITUATION DES CATÉGORIES SPÉCIFIQUES VULNERABLES**

Des personnes exclues et invisibles

La détérioration de la situation sociale, économique et humanitaire est très élevée de façon que les enfants, les femmes, les personnes vivant avec handicap et celles du troisième; nécessitent des moyens spéciaux accrus de protection. En effet, les conditions de vie de ces catégories de personnes sont très préoccupantes et leur espoir de vivre s'étioule minute après minute à cause du manque d'un cadre approprié pour leur avenir.

10.1. Les enfants du Kasai Occidental, une progéniture sacrifiée

On ne connaîtra jamais leur nombre mais sur leur visage se lit les douleurs du monde et sur leur chair souvent ratatinée sont inscrites les souffrances de leur vie happée aux quatre vents des villes de Tshikapa, Kananga, les cités de Tshimbulu,

Ilebo, Mweka, Luebo, Demba, Luiza ainsi que les villages oubliés de nos savanes sauvages.

Il n'y a qu'à prendre en litanie les qualificatifs qu'on donne à ces enfants pour mieux comprendre leur univers de vie socioculturelle: a) enfants dits sorciers; b) enfants soldats ; c) enfants de la rue « Nyoka » d) enfants dans la rue, astreints à de petits métiers de survie pour eux-mêmes et aussi les membres de leur famille ; e) filles mères aux progénitures de paternité non déclarée ; f) filles précocement mariées par des parents avides d'argent leur présentant comme mari un jeune débrouillard ou un riche vieillard déjà polygame ; g) garçons et filles de mines exerçant tous les métiers en suivant les itinéraires de Tshikapa à Kamako, Kamabanji, Demba ou Bakamba ; h) les filles victimes des violences sexuelles, physiques ou psychologiques par de nombreux adultes sans cœur ; i) enfants orphelins tendant la main à la mendicité quotidienne parce que les parents sont morts de VIH/SIDA ; j) des enfants chefs de ménages.

Dans ce décor multicolore, la situation des enfants est la plus préoccupante tant leurs droits sont ignorés. Ainsi aurons-nous dans la société de demain, une armée de citoyens victimes des séquelles de graves et systématiques violations de leur dignité. Des milliers d'enfants qui pullulent dans nos rues vendant à la sauvette beignets, arachides ou bananes, sont souvent chassés de leur famille par une marâtre acariâtre ou à la suite des prophéties d'un pasteur de l'assemblée de Dieu et se réfugient ainsi autour des mines de diamant, des gares ou de marchés... et n'auront jamais à bénéficier des rudiments pour savoir écrire, lire ou compter. Que dire de ces victimes précoces des IST, du VIH/SIDA ou des grossesses non désirées de façon que notre société de demain est loin de leur garantir des lendemains meilleurs.

Comme si le ridicule ne tue pas, les autorités municipales ne trouvent pas mieux que d'aller à la chasse de ces enfants de rue alors que l'État responsable devrait avant tout résoudre leur problème par la racine. Bonne gouvernance, protection sociale, éducation obligatoire et gratuite, croissance économique, conditions de vie améliorée par les salaires conséquents; voilà par où commencer. Un train de mesures à prendre dans ce sens-là permettra un partenariat positif et responsable qui va faire en sorte que l'enfant puisse grandir et bénéficier des avantages du bien-être harmonieux dans sa propre famille et sur la rue. Et un tel projet va assurer l'avenir de l'enfant et celui de la société. Nos gouvernants sont-ils attentifs à cette dimension de la vie ?

#### **11. DROITS DES FEMMES AU KASAI OCCIDENTAL**

La RDC a ratifié la convention de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Constitution du 18 février 2006, prend en compte les normes juridiques relatives aux droits de la femme. Il y a là une avancée positive mais formelle. Car en réalité au Kasai, la femme est victime de la violence lui infligée de par son sexe cela depuis la naissance et parfois même bien avant.

Cette discrimination sexiste fait en sorte que le garçon est considéré comme l'être supérieur. La conception dans la société du Kasai, fait de la femme, un objet, une machine de travail et de reproduction. Elle est née esclave de l'homme et non son égale. Elle vit pour s'agenouiller et accepter tout ce que l'homme (son père, son frère, son mari) lui dicte. Sa perception du monde et de la vie est dessinée par l'homme. Les pratiques coutumières sont telles que la femme à difficile de s'émanciper totalement de la coupole de la gent masculine. Quelques cas pour illustrer.



- La femme mariée, devenue veuve, n'a pas d'héritage. On lui arrache même ses propres enfants. Quand elle est acceptée de rester dans la famille de son mari défunt, on lui impose un nouveau mari par le simple fait qu'elle est un objet qui a été acheté de par la dot versée.
- Au cours du deuil que de privations on impose à la veuve. Que des souffrances endure-t-elle et souvent lui infligées cruellement par les autres femmes du clan marital.
- Ces violences faites à la femme dès son bas-âge ont des retombées négatives sur l'avenir de notre société. Nous aurons et nous avons des personnes fortement traumatisées par les blessures encaissées en famille, dans les milieux professionnels ou dans la vie courante.
- De plus en plus, il a été enregistré des cas de femmes et même des petites filles violées sexuellement souvent par des hommes en uniforme, des enseignants ou même par des parents proches. Cette situation est une grave violation à la dignité de la personne et laisse en la victime des séquelles aux traces profondes. Aussi faut-il signaler que ces relations sexuelles forcées prédisposent les partenaires à la contamination des IST, le VIH/SIDA et à d'autres conséquences sur la santé de la reproduction. Souvent le choc psychologique est tel que la victime se trouve dans un drame existentiel pour le reste de sa vie.
- Que dire des petites filles précocement mariées avant l'âge légal et dont l'avenir est complètement brisé. Si

les coutumes rétrogrades encouragent cette pratique, les conditions de misère, poussent des parents à accepter la dot et d'envoyer leur jeune enfant sur un bûcher ardent.

## **12. Le calvaire des Kasaiens expulsés d'Angola**

Depuis la décennie 90, les alliances régionales en Afrique ont connu des déconfitures spectaculaires. Les mariages d'intérêts sociopolitiques se sont défaits. Les amitiés cimentées des années avant, ont été déstructurées. Une nouvelle carte a commercé, à se mettre en place. Le Congo Zaïre de MOBUTU à KABILA père et fils, a sur son dos le fardeau d'alliances aux allures sporadiques avec ses hauts et ses bas imprévisibles. Le Congo Kinshasa ne cesse de souffler le chaud et le froid avec des peuples séparés par de frontières imaginaires tracées à la Conférence de Berlin. La situation est éprouvante pour les Congolais de Kinshasa qui acceptent de vivre en dehors des frontières. Sans nul doute que ces mal aimés des tropiques paient aujourd'hui les frais des mésaventures de leurs dirigeants. Manque de diplomatie ouverte, absence de volonté politique et surtout de vision stratégique pour la gestion géopolitique d'un vaste territoire aux richesses fabuleuses et partageant ses frontières avec huit pays. L'histoire récente donne à voir des flottements!

On a estimé à plus de 20.000 personnes qui se retrouveraient dans les territoires de Tshikapa et Luiza parce que expulsées d'Angola. Le mouvement ne date pas de 2006. L'opinion a été alertée avec les expulsions massives et sauvages depuis 2004. Bien avant, les **Zairois**, les Congolais de Kinshasa n'ont jamais été en odeur de sainteté en Angola du fait que, des ex-Katangais ont toujours constitué une sorte de légion de combattants aux multiples activités. Avec l'opération

conquistador, le pouvoir central de Luanda avec les échéances électorales, veut faire du nettoyage et s'assurer de l'unification dans la mêlée. Les Congolais Libangistes se présentent comme une poche nébuleuse qu'il faut délocaliser. Ainsi, Luanda expulse sans façon des Congolais suspects et souvent irréguliers. D'ou ce retour de plus de 20.000 personnes expulsées d'Angola et vivant dans des conditions difficiles à Kamonia-Tshikapa et Luiza deux territoires voisins de Malandje et Lunda Norte en Angola.

Pour la plupart de ces expulsés, les déclarations témoignent que leurs biens ont été confisqués. Ils ont parcouru de longues distances à pied et dans des conditions difficiles en subissant brutalité de la part des soldats angolais. Ils sont souvent parqués comme des bêtes de somme sous le soleil sans eau, sans nourriture. Ils sont déshabillés publiquement pour être fouillés même aux parties intimes pour y retrouver des diamants cachés dans le vagin ou l'anus. Certaines femmes escortées par les soldats angolais, sont violées par ceux-là qui devraient normalement les protéger. Ces personnes ont ainsi subi d'énormes sévices et sont dépouillées de leurs biens.

Ces personnes contraintes de se déplacer font face à des problèmes de sécurité et vivent dans des conditions précaires, caractérisées par l'insuffisance de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des infrastructures éducatives et sanitaires. Les possibilités d'emploi sont très limitées pour les personnes déplacées, dont la grande majorité vivent auprès d'une famille vulnérable à cause de la pauvreté et qui constituent une charge de plus pour les familles d'accueil. Il n'existe aucun plan en faveur de ces personnes expulsées quand elles sont dans notre pays.

### **13. Les personnes du 3ème âge**

Combien sont-elles dans le décor des villages ainsi que des centres urbains, ces personnes repoussées par des jeunes qui oublient que leur condition tend vers la vieillesse? Dans la vie quotidienne, ces vieillards au visage émacié, avec une chevelure grisonnante ou parfois une tête chauve, sont déconsidérés. Dans la mentalité populaire, on estime que ces détenteurs de sagesse, sont aussi les détenteurs des forces maléfiques devant nuire à la promotion des jeunes. C'est de là que se manifeste un sentiment de rejet et de méfiance. On abandonne ainsi à leur triste sort ces vieillards attendant la mort.

Leur nombre importe peu. Seul leur train de vie, doit compter aux yeux de tous parce que notre vie provient d'eux. Les générations d'aujourd'hui et celles montantes, doivent savoir que la condition humaine est celle qui passe les étapes de la naissance à la vieillesse dans une maturation effective. Tout être humain est appelé à appartenir à la catégorie des personnes du 3ème âge. Une société qui respecte les droits de l'homme est celle où la vie des vieillards est protégée et bien assurée.

Dans les rues de Kananga, on les retrouve marquant le pas des âges la main tendue aux quatre vents de la générosité des passants. Où vivent-ils? Comment vivent-ils? Telles sont les questions essentielles à prendre en compte dans des mesures essentielles pour la survie de ces êtres chers. La protection sociale n'est pas assurée dans notre pays aux convulsions multiples. Les personnes âgées ne sont pas la préoccupation de nos gouvernants. Il suffit de compter le nombre des homes des vieillards pour relever l'intérêt attaché à cette catégorie des personnes vulnérables.

#### **14. Les malades du VIH/Sida**

Pour le moment les jeunes entre 15 et 39 ans risquent de contracter la maladie du fait que la contamination intervient très tôt, autour de 10 ans, 11 ans, 13 ans ou 14 ans, et la prévalence de l'épidémie chez les personnes âgées est élevée. Heureusement qu'on a des activités d'un programme consistant à consolider la sensibilisation à la maladie et à renforcer la sécurité transfusionnelle. Malheureusement, il est difficile pour une personne atteinte du sida de mener une vie normale au Kasai. Il est signalé des cas des femmes infectées par le VIH ou atteintes du sida à la suite de violences sexuelles. Elles risquent en raison de leur maladie d'être soumises à des châtements et au harcèlement. La discrimination et la stigmatisation se poursuivent à leur égard.

#### **15. Situation des droits communautaires :**

##### 15.1. Environnement sain

La forêt dense et humide (forêt équatoriale), couvre le Nord de la Province, dans le Territoire de Dekese avec le parc national de la Salonga. Dans les Territoires de Demba, Dimbelenge, Mweka, Luebo, Ilebo et Tshikapa se retrouvent des clairières forestières. Tandis que la zone de savane entrecoupée des forêts galeries couvre la partie Sud Est et le reste de la Province. Le problème préoccupant reste celui de la déforestation qui est estimée à plus de 60%. Il y a ainsi un danger évident dans l'œuvre de la destruction méchante de l'écosystème.

### 15.2. Patrimoine communautaire pour le développement durable

Les mines de diamant surtout, sont exploitées de façon à ne point tenir compte des normes de protection. Cette exploitation a des conséquences qu'il faut prendre en considération, car à long terme la catastrophe se manifesterait sans pitié. Un fait important à signaler au cours de l'an 2006, est celui de l'octroi des carrés miniers à des Expatriés au détriment des Nationaux. En effet, c'est surtout dans les Territoires de Tshikapa et Luebo, qu'un trouble dans l'opinion locale et une méfiance politique vis-à-vis de l'AMP, se sont fortement manifestées en prenant à partie le Président Joseph KABILA de vendre le pays aux étrangers.

Il faut seulement considérer ces cas pour s'en convaincre:

- Le fléau des enfants de mines, est aujourd'hui un phénomène qui fera que beaucoup d'enfants précocement adultes s'adonnent à des activités démesurées.
- L'inversion des valeurs dans le décor des mines, débouche sur des personnes aux visées et aux pratiques contraires à la conscience collective respectant les schèmes de développement intégral.

### 15.3. Paix et réconciliation des peuples

Beaucoup de conflits liés aux terres, aux forêts et aux carrés miniers ont été enregistrés et ont même débouché sur des affrontements sanglants et des manifestations violentes au

cours de l'an 2006. Ce qui montre combien la paix des armes ne cimente pas toujours la paix des cœurs.

Les cas suivants peuvent illustrer :

- a) Au mois de mai 2006, les populations de Bongamba et de Bakatombe en territoire de Mweka s'étaient affrontées de façon sanglante à cause de la forêt. Il y a eu à cet effet, mort d'homme et des nombreux cas de blessés graves entre ces originaires des ethnies Kete et Kuba
- b) Au mois d'août 2006, s'est déclenché un conflit coutumier dans le groupement de Bakwa Dilungi à Bakamba, Territoire de Dimbelenge.
- c) Toujours au mois d'août 2006, ont eu des affrontements sanglants avec incendies des cases, entre les habitants du village Tshifumpa et ceux de Mukolo en territoire de Luiza au sujet des limites entre leurs deux localités.
- d) Le 19/09/2006, dans le territoire de Dibaya, ont eu des affrontements sanglants entre les Bena-Kalenga et les Bena-Tshiteka dans un conflit des terres.
- e) Au mois de novembre dans le territoire d'Ilebo, les Pende du village Itanga et les Lele du village Ndjambakara en territoire d'Ilebo se sont affrontés de façon sanglante à cause des mines de Katshimu.

## **CONCLUSION:**

### **Construire ensemble un État de droit et de bonne gouvernance pour le développement intégral de la RDC.**

À la suite des élections, les Congolais espèrent que les nouveaux animateurs des institutions de la 3<sup>ème</sup> République, se mobilisent pour répondre aux préoccupations sociales du vécu quotidien. Depuis plusieurs années, les ventres de nos populations sont vides et le marasme n'a cessé de secouer fortement leurs enfants qui pleurent matin, midi et soir.

Les autres besoins fondamentaux tels que le logement décent, l'éducation de qualité, les soins de santé... sont restés chez nous, des réalités inconnues pour des nombreuses familles en ville comme dans des villages. Que dire des infrastructures de base pour la production économique! Et qu'ajouter à la question de celles vétustes et opérant au ralenti? Il y a lieu de demander si le peuple congolais aura cette fois-ci la chance de vivre les joies de son bien-être quand on sait que ce pays traverse une crise profonde! Les nouvelles institutions vaudront ce que valent leurs animateurs. Le peuple qui a élu ces derniers, voudrait que des changements s'opèrent dans la manière de vivre ensemble comme nation. Les hommes et les femmes ainsi que leurs enfants dans les cités misérables comme dans des villages abandonnés, souhaitent que leur vécu quotidien change pour le bien de tous. Ce thermomètre nous pousse à réfléchir sur le long chemin de croix suivi avec douleur par ce peuple.

Ce rapport provincial a analysé certains cas de violations des droits de l'homme. Même si la pauvreté a été identifiée comme la violation à la base de toutes les autres violations, il



importe aussi de relever les causes de ce phénomène. En tout état de cause, on se rendra bien compte que les Congolais restent les premiers responsables de leur situation que nous sommes en train de déplorer actuellement. Plus important encore est que cette situation peut continuer ... C'est d'ailleurs ce qu'affirment les auteurs de: *l'Afrique Centrale, dix ans après le génocide* :

« L'état de pauvreté dans lequel vivent les populations est intolérable. Les violations des droits fondamentaux y sont quotidiennes. L'accès à des services sociaux aussi élémentaires que l'éducation, la santé, l'eau potable, le logement et l'alimentation restent des privilèges. Cette situation qui n'est pas neuve, n'a fait qu'empirer au cours de ces dix dernières années. Les responsabilités sont multiples, locales, régionales et internationales. Résorber la misère endémique exige un engagement massif et à long terme. Rétablir les infrastructures sociales, désenclaver les campagnes, développer les services publics, soutenir l'agriculture et les producteurs locaux, garantir les services sociaux de base, tout cela ne se fera pas sans moyens financiers suffisants. »

Il ne suffit pas que les élus soient là mais aussi faudra-t-il qu'ils soient animés de la foi du sacrifice pour le peuple. Les nouveaux élus devront penser d'abord à se mobiliser pour la satisfaction des besoins fondamentaux et quotidiens de nos populations. Car, nous savons maintenant que *tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés*. En exigeant une gestion orthodoxe des ressources de l'État et en contrôlant les dirigeants, il y a de fortes chances que ceux-ci s'engagent dans la ligne de développement intégral alors là la démocratie naissante au

Congo-Zaïre se bâtira au quotidien dans la joie et l'esprit de convivialité pour des lendemains meilleurs.

Nous venons de commencer les premiers pas vers la bonne gouvernance dont un des éléments rime avec le respect et la promotion des droits de la personne humaine. Cette attention doit être dans l'agenda de ceux qui nous gouvernent aujourd'hui pour quitter le décor de l'État voyou vers un État de droit pour tous et avec tous. N'oublions pas que la RDC est située à la 167ème place du monde en ce qui concerne l'indicateur de développement humain! Ceci prouve à suffisance que pour nous des facteurs tels que espérance de vie à la naissance, taux d'alphabétisation, PIB par habitant, accès et services de santé, eau potable, diffusion et création des technologies structure des échanges... sont en deçà par rapport aux potentialités que renferment le sol et le sous-sol de notre pays. Nous sommes parmi ceux *ne cessent de s'appauvrir depuis la fin de la guerre froide (...) et cela avec un embryon de démocratisation (...) ou même une tragédie orchestrée par des seigneurs de la guerre*. La RDC restant toujours dans le paquet des PMA, est loin de prendre véritablement le cap pour le rendez-vous de 2015. Prisonnière du piège international de la pauvreté, la population de notre pays vit avec un niveau de revenu inférieur à ce qu'il faudrait pour satisfaire ses besoins fondamentaux!

## **POLITIQUE ÉDITORIALE**

Le Semeur du Kasai (LSK) est publié par l'Institut supérieur de développement rural (ISDR) en collaboration avec l'Institut supérieur de développement intégral (ISDI), au rythme de deux numéros par année. Cette revue est consacrée à la recherche pluridisciplinaire.

Elle s'adresse aux enseignants, aux chercheurs et aux étudiants ainsi qu'à tous ceux que concernent des champs scientifiques de notre temps.

Les textes sont principalement publiés en langue française et en ciluba.

La revue est dotée d'un comité de sélection. Chaque texte est évalué par au moins trois appréciateurs qui suggèrent éventuellement des modifications. La décision finale de publier un texte appartient au comité de rédaction.

### **Présentation d'un manuscrit**

L'auteur doit joindre à son article un résumé en français d'environ huit lignes et une version ciluba de ce résumé.

L'auteur doit s'assurer que les références sont exactes et présentées selon les normes de la revue, comme dans les exemples qui suivent :

TSHISUNGU WA TSHISUNGU, J. (2002) : L'aventure de la langue luba au Congo-Kinshasa, Sudbury, Glupro.

VINCKE, J. (1979) : « La base pragmatico-sémantique d'une grammaire générative naturelle », Africanistique, no 7.

L'auteur doit aussi préciser les renvois aux références dans le texte, par ordre alphabétique, comme dans les exemples qui suivent :

Cette notion fut expliqué par Mukenge Shabantu (2006, p.76). Cette notion est fréquente dans les travaux récents, cf. Anubetu (2003), Badibanga (2001, 2004), Walelu (2002).

Avant d'expédier son texte, l'auteur doit vérifier la numérotation des sections et sous-sections de sorte que l'Introduction soit numérotée <1.> et utiliser le système d'enchâssement décimal (1, 1.1, 1.1.1, etc.). Les notes et leur numérotation doivent également faire l'objet de vérifications.

L'auteur doit envoyer son article par e-mail à l'ISDR ou l'ISDI.

L'auteur doit donner son adresse complète. La rédaction se réserve le droit de faire des corrections de détail quant au style et à la présentation.

À titre indicatif, nous donnons une approximation de la longueur acceptable :

Article : 15-22 pages. Note : 4-8 pages. Compte rendu : 3-6 pages.

Les manuscrits refusés ne sont pas retournés aux auteurs.

## SOMMAIRE

**Les Églises indépendantes et charismatiques en République Démocratique du Congo (RDC) et leur engagement dans le développement du pays**  
Lambert Museka Ntumba

**De la rumba à la champeta ou la métamorphose de la « *música africana* » sur la côte caraïbe colombienne**  
Martin Kalulambi Pongo

**La représentation de la mort dans l'œuvre poétique de Marc Quaghebeur**  
José Tshisungu wa Tshisungu

**Analyse socioéconomique des facteurs de l'adoption des semences améliorées de maïs dans la ceinture verte de Kananga**  
Eddie M. Kabasele, L. Tubene, Bululu Kabatakaka, J. Shokotshi Kanku et L.Tshibombi

**Rapport sur la situation des droits de l'homme au Kasai occidental en 2006**  
Beya Ngindu et le Reprodhoc